

2018

RAPPORT ANNUEL
ANNUAL REPORT



SOMMAIRE



CONTENTS

01 |

MESSAGE DU PRÉSIDENT

02 |

CHAIRMAN'S MESSAGE

03 | 04

CHIFFRES CLÉS

03 | 04

KEY FIGURES

05 | 54

RAPPORT DE GESTION

06 | 57

MANAGEMENT REPORT

05 | VIEL & CIE EN BOURSE

07 | ACTIVITÉS 2018

15 | ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

15 | UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE

17 | FAITS MARQUANTS

19 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

51 | RÉSULTATS 2018

06 | INFORMATION FOR SHAREHOLDERS

11 | OPERATING REVIEW 2018

16 | SIMPLIFIED GROUP STRUCTURE AT 31 DECEMBER 2018

16 | A DIVERSIFIED GEOGRAPHICAL PRESENCE

18 | KEY DEVELOPMENTS

35 | CORPORATE GOVERNANCE

55 | 2018 RESULTS

58 | 159
**COMPTES
CONSOLIDÉS**

- 59 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**
67 | COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
68 | ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
69 | BILAN CONSOLIDÉ
71 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
**72 | TABLEAU DE VARIATION
DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**
**73 | ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDÉS**

160 | 165
COMPTES ANNUELS

- 161 | COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ**
162 | BILAN RÉSUMÉ
164 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
165 | TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

167 | 177
TEXTE DES RÉOLUTIONS

58 | 159
**CONSOLIDATED FINANCIAL
STATEMENTS**

- 59 | REPORT OF THE INDEPENDENT
AUDITORS**
67 | CONSOLIDATED INCOME STATEMENT
68 | CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME
69 | CONSOLIDATED BALANCE SHEET
71 | CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT
**72 | CONSOLIDATED STATEMENT
OF CHANGES IN EQUITY**
**73 | NOTES TO THE CONSOLIDATED
FINANCIAL STATEMENTS**

160 | 165
COMPANY FINANCIAL STATEMENTS

- 161 | SUMMARY INCOME STATEMENT**
162 | SUMMARY BALANCE SHEET
164 | STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY
165 | FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

178 | 187
RESOLUTIONS

VIEL & Cie comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition SA, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle, Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la banque privée en France. L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

VIEL & Cie comprises three core businesses in the financial sector: Compagnie Financière Tradition SA, an interdealer broker with a presence in 29 countries, Bourse Direct, a major player in the online trading sector in France, and a 40% equity accounted stake in SwissLife Banque Privée, present in the private banking sector in France. VIEL & Cie shares (codes: FR0000050049, VIL) are listed in Compartment B of Euronext Paris. For more information about our Group, please visit our website at www.viel.com.

The English translation of the French text has been prepared for information purposes only. While we have made every effort to ensure a reliable translation, we make no representation that it is accurate or complete in any way. It is therefore not the intention of VIEL & Cie that it be relied upon in any material respect. The original French version is the only valid one.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2018 a été, marquée par une résurgence des risques avec notamment l'exacerbation des tensions commerciales, le renouveau du risque italien et des incertitudes autour de la zone euro, l'inconnue du Brexit ou encore la montée des inquiétudes liées à l'endettement des entreprises dans les économies développées et, d'une manière générale, de la Chine.

La croissance a évolué de façon très inégale à travers le monde en 2018. L'Asie et la plupart des pays européens ont connu un ralentissement par rapport à 2017. Les économies émergentes ont été pénalisées par la hausse du dollar. En revanche, la croissance américaine s'est fortement accélérée, portée par les politiques fiscales et budgétaires.

A l'inverse de la fin 2017, la fin de l'année 2018 a vu un tournant violent des anticipations de l'activité sur les marchés. A partir de fin septembre, les mouvements de baisse ont été marqués, notamment sur les marchés boursiers. De plus, le cours du baril a perdu temporairement plus de 30 \$ à partir de son point haut atteint en octobre. Enfin, les taux longs ont reflué à compter de novembre avec les doutes sur la poursuite de la remontée des taux directeurs de la Fed, dans un contexte de ralentissement économique et d'absence de signes d'inflation. L'économie mondiale reste largement pilotée par les orientations des banques centrales dans un environnement de dettes élevées.

Dans ce contexte, l'année 2019 s'ouvre, sur le plan économique mondial, sur des perspectives moins optimistes que le début d'année 2018.

En 2018, l'activité d'intermédiation professionnelle du Groupe s'est déroulée dans un environnement de marché globalement plus positif contribuant ainsi à une croissance du chiffre d'affaires de 8,9 % à cours de change constants.

Le marché boursier français a encore connu une année marquée par de faibles volumes d'échanges de capitaux et peu de volatilité sur une grande partie de l'année, pour ensuite enregistrer de très fortes baisses des indices. Ce contexte de marché pénalise ainsi le secteur de la bourse en ligne en France auquel s'ajoutent les taux d'intérêt bas.

VIEL & Cie a ainsi enregistré pour l'année 2018, un chiffre d'affaires consolidé de 798,5 millions d'euros contre 756,6 millions d'euros en 2017, en hausse de 5,5 % à cours de change variables et de 8,9 % à cours de change constants.

Le résultat d'exploitation consolidé de VIEL & Cie s'élève à 49,3 millions d'euros en 2018, contre 56,4 millions d'euros en 2017 soit une baisse de 12,7 % à cours de change variables (+8,7 % à cours constants), pénalisé par des charges non récurrentes.

VIEL & Cie enregistre en revanche, un résultat net consolidé de 58,8 millions d'euros contre 43,6 millions d'euros en 2017, en hausse de 34,7 % en raison notamment de la hausse de produits financiers. Les intérêts minoritaires s'établissent à 15,4 millions d'euros en hausse de 19,7 % par rapport à 2017 (à cours de change variables). Le résultat net - part du groupe s'inscrit à 43,4 millions d'euros en 2018 contre 30,8 millions d'euros en 2017 en hausse de 41,0 % à cours de change variables.

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 476,8 millions d'euros contre 454,8 millions d'euros en 2017, dont 365,2 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 22,3 millions d'euros.

Dans le cadre des activités d'intermédiation professionnelle de VIEL & Cie, le Groupe se positionne comme l'un des 3 acteurs globaux du secteur. En 2019, Compagnie Financière Tradition demeurera attentif aux opportunités de croissances organique et externe afin de compléter encore davantage son portefeuille de produits dans une industrie en phase avancée de consolidation autour des trois acteurs globaux, dont Compagnie Financière Tradition. Le groupe Tradition mettra la solidité de son bilan consolidé au service de sa croissance.

Sur son activité de bourse en ligne, Bourse Direct vise une accélération du recrutement de nouveaux clients et une diversification de son offre.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 11 juin 2019, la distribution d'un dividende de 25 centimes d'euro par action, versé en numéraire.

Je remercie nos actionnaires pour leur fidélité et leur confiance.

Patrick Combes

CHAIRMAN'S MESSAGE

2018 was a year marked by a resurgence of risk, with the exacerbation of trade tensions, renewed worries about Italian risk and uncertainties surrounding the eurozone, and the unknown outcome of Brexit. Added to this were growing concerns over corporate debt in the developed economies and, more generally, in China.

Global growth in 2018 was very uneven. Asia and most European countries experienced a slowdown compared to 2017, while the emerging economies were penalised by the resurgent dollar. In the US on the other hand, growth powered ahead, driven by fiscal and budgetary policies.

Unlike in 2017, the end of 2018 saw a dramatic shift in market expectations. The sell-off in the markets from the end of the third quarter was particularly marked in the stock markets. In addition, oil prices slumped more than \$30 a barrel from their peak in October. Finally, the yield on the benchmark 10-year Treasury declined from November onwards, with concerns about the Fed's continued money tightening, against a backdrop of an economic slowdown and no signs of inflation. The global economy remains largely driven by central bank policies in a high debt environment. In this context, 2019 unfolded on a less optimistic global economic outlook than at the beginning of 2018.

In 2018, the Group's interdealer broking business benefitted from a more positive market environment, contributing to a rise in revenue of 8.9% in constant currencies.

In the French stock market, the year was again marked by weak trading volumes and low volatility for much of the year, followed by sharp falls across the major indexes. This market environment adversely affected the online trading sector in France, and was compounded by low interest rates.

Against this backdrop, VIEL & Cie reported consolidated revenue of €798.5 million compared with €756.6 million in 2017, an increase of 5.5% at variable exchange rates and 8.9% in constant currencies.

Consolidated operating profit was €49.3 million against €56.4 million in 2017, a decline of 12.7% at variable exchange rates (up 8.7% in constant currencies), reflecting the negative impact of non-recurring costs.

Consolidated net profit grew 34.7% to €58.8 million compared with €43.6 million in 2017, principally due to the increase in financial income. Minority interests stood at €15.4 million, up 19.7% in variable currencies compared with 2017. The Group's share of net profit was €43.4 million against €30.8 million in 2017, a rise of 41.0% in variable currencies.

Consolidated equity stood at €476.8 million against €454.8 million in 2017, €365.2 million of which was Group share after deduction of the gross value of directly held treasury shares totalling €22.3 million.

In VIEL & Cie's interdealer broking business, the Group is positioning itself as one of the three global leaders in the sector. In 2019, Compagnie Financière Tradition will remain focused on organic and external growth opportunities in order to further enhance its product portfolio, against a backdrop of advanced consolidation in the industry around three global players, including Compagnie Financière Tradition. The Tradition Group will use its solid balance sheet to support its growth efforts.

In its online trading business, Bourse Direct will intensify its efforts to attract new customers and diversify its suite of products and services.

At the Annual General Meeting to be held on 11 June 2019, the Board will be seeking shareholder approval to pay a cash dividend of 25 euro cents per share.

I would like to take this opportunity to thank our shareholders for their continued loyalty and trust.

Patrick Combes

CHIFFRES CLÉS

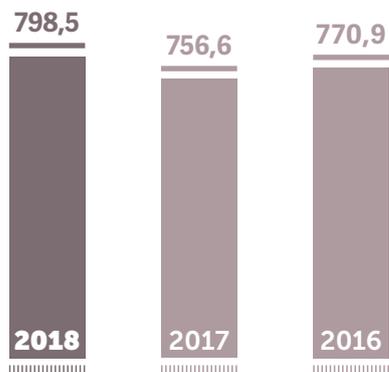
KEY FIGURES

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

CONSOLIDATED REVENUE

(€m)

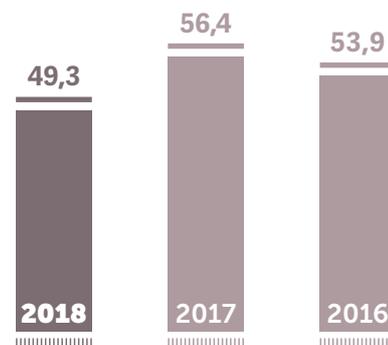


RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

CONSOLIDATED OPERATING PROFIT

(€m)

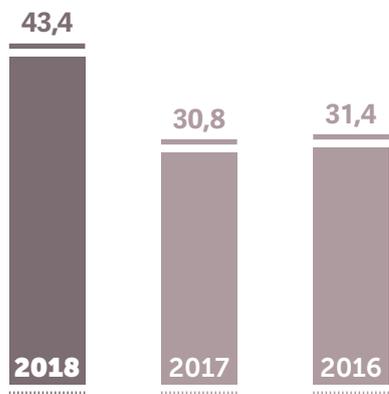


RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE

(En millions d'euros)

NET PROFIT-GROUP SHARE

(€m)

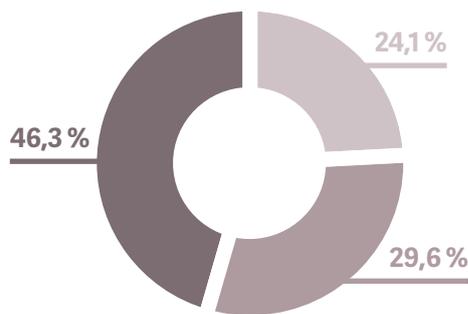


CHIFFRE D'AFFAIRES

(par zone géographique)

REVENUE

(by geographic region)



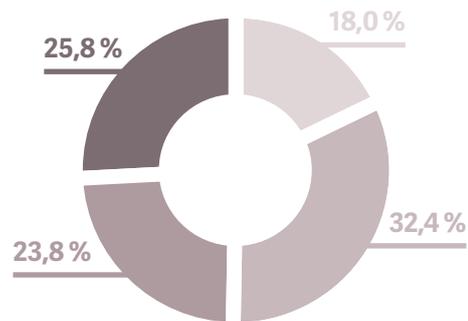
■ Europe
■ Amériques
■ Asie-Pacifique

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2018

(par zone géographique)

HEADCOUNT AT 31 DECEMBER 2018

(by geographic region)



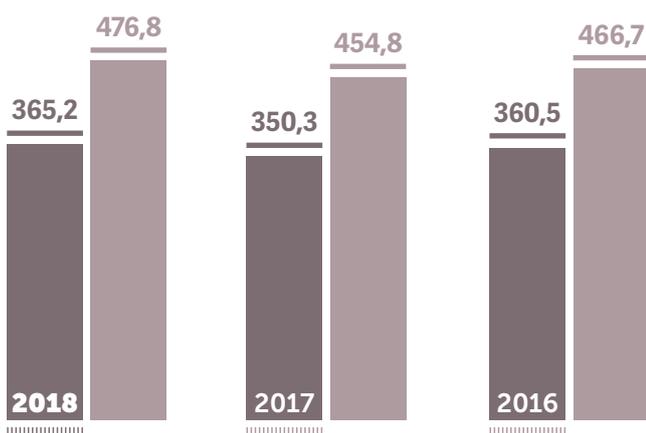
■ Royaume-Uni
■ Amériques
■ Asie-Pacifique
■ Europe continentale

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)

CONSOLIDATED EQUITY

(€m)



■ Capitaux propres consolidés - part du Groupe
Consolidated equity - Group share

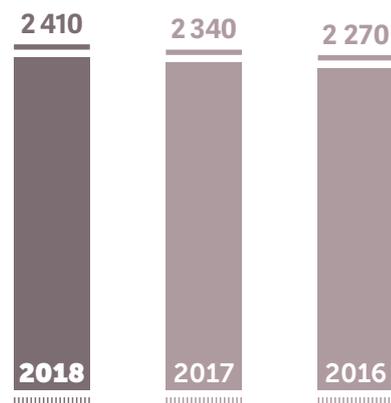
■ Total des capitaux propres consolidés
Total consolidated equity

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

(Au 31 décembre)

HEADCOUNT

(At 31 december)



VIEL & CIE EN BOURSE

L'action VIEL & Cie clôture l'année 2018 avec un cours de 4,20 €, sa capitalisation boursière s'élève à 317 207 902 euros au 31 décembre 2018.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE DE VIEL & CIE

Après avoir enregistré en 2017 sa plus belle performance depuis 2013, le CAC40 a connu en 2018 sa plus mauvaise performance depuis 2011 en enregistrant une baisse de 10,95 %. Le Footsie britannique a terminé quant à lui en recul de 12,5 % sur l'année et le DAX allemand a signé une nette baisse de 18,0 %. Sur les marchés américains, le Dow Jones affiche lui aussi une baisse de 5,63 % en 2018 et le S&P 500 de -6,24 %, la plus forte baisse annuelle depuis 2009. L'indice japonais enregistre une baisse de 12,5 % sur l'année.

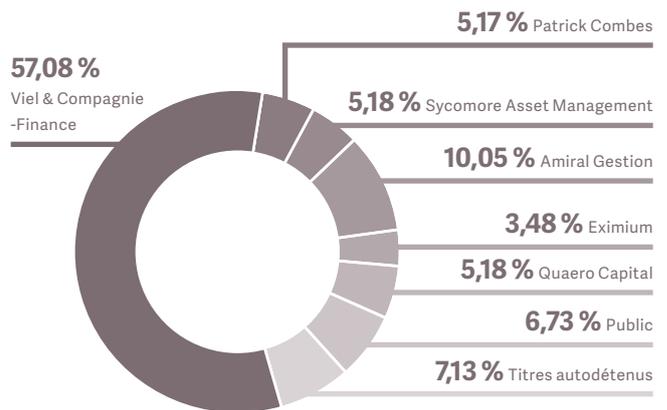
L'action VIEL & Cie, quant à elle, a commencé l'année 2018 à 5,38 €. Durant le premier trimestre, jusqu'au 20 mars, l'action est restée sur ces niveaux oscillant entre 5,2 € et 5,5 €. La fin du trimestre a été marquée par une hausse du cours de l'action pour atteindre son plus haut à 5,98 € le 22 mars 2018. Durant le deuxième trimestre l'action est restée relativement stable oscillant entre 5,8 € et 5,5 € pour finir sur un cours de 5,36 €. Durant le troisième trimestre elle a baissé légèrement, oscillant entre 5,5 € et 5,04 €. Puis l'action a baissé de façon continue jusqu'au 25 octobre, date à laquelle elle atteint son premier plus bas de 4,38 €. Après une légère reprise début novembre, le cours a de nouveau chuté pour atteindre 4,15 € fin novembre. Après une nouvelle inflexion début décembre, l'action rechute pour atteindre son plus bas niveau de 4,09 € le 11 décembre 2018 et finit l'année 2018 à un cours de 4,20 €.

DONNEES BOURSIÈRES

	2018	2017
Nombre d'actions au 31 décembre	75 525 691	77 150 691
Capitalisation boursière au 31 décembre	317 207 902	416 613 731
Cours le plus haut	5,98	6,00
Cours le plus bas	4,09	4,15
Volume quotidien moyen en nombre de titres	13 792	12 158
PER au 31 décembre	5,39	9,54
Résultat d'exploitation / action	0,65	0,73
Résultat net - part du Groupe / action	0,62	0,42

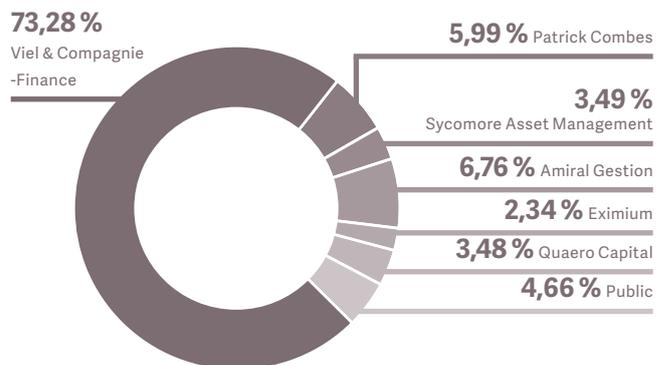
RÉPARTITION DU CAPITAL

AU 31 DÉCEMBRE 2018

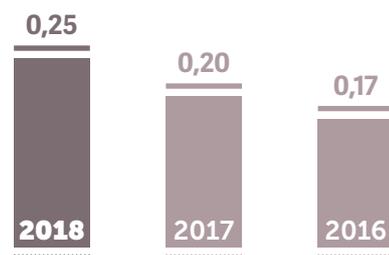


DROITS DE VOTE

AU 31 DÉCEMBRE 2018



DIVIDENDE PAR ACTION



INFORMATION FOR SHAREHOLDERS

VIEL & Cie shares ended the year at €4.20, valuing the Company at €317,207,902 at 31 December 2018.

SHARE PERFORMANCE

After posting its best performance since 2013 in 2017, the CAC 40 logged its worst annual performance since 2011 in 2018, ending the year down 10.95%. London's FTSE 100 also lost ground, down 12.5% on the year, while the German DAX plunged 18.0%. In the US, it was a torrid year for the markets with the Dow Jones ending down 5.63% and the S&P 500 falling 6.24%, its worst year since 2009. In Japan, the Nikkei index was down 12.5% on the year.

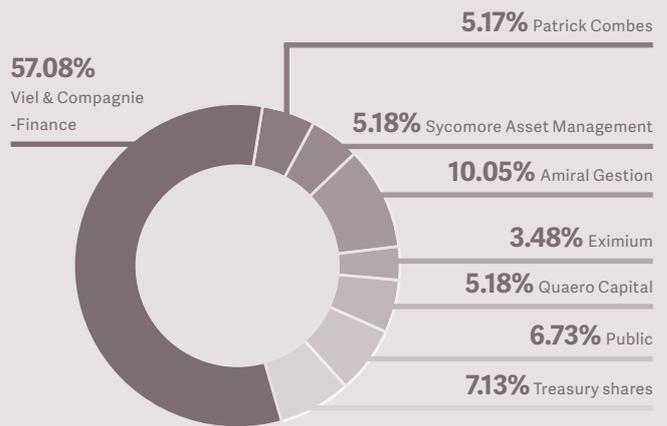
VIEL & Cie shares began the year at €5.38 and remained around this level throughout the first quarter, hovering between €5.2 and €5.5 until March 20. The end of the quarter was marked by an increase in the share price, which reached a high of €5.98 on 22 March 2018. It then remained relatively stable throughout the second quarter, fluctuating between €5.8 and €5.5, and ending at €5.36. In the third quarter it ticked lower, fluctuating between €5.5 and €5.04. It then fell steadily until 25 October when it reached a low of €4.38. After recovering some poise in early November it fell back down to €4.15 at the end of the month. After another short rally at the beginning of December, the share price dropped again, hitting €4.09 on 11 December, its lowest level of 2018. The shares ended the year at €4.20.

STOCK MARKET DATA

	2018	2017
Number of shares on 31 December	75,525,691	77,150,691
Market capitalisation on 31 December	317,207,902	416,613,731
Highest price	5.98	6.00
Lowest price	4.09	4.15
Average daily volume of shares	13,792	12,158
PER on 31 December	5.39	9.54
Operating profit/share	0.65	0.73
Net profit - Group share/share	0.62	0.42

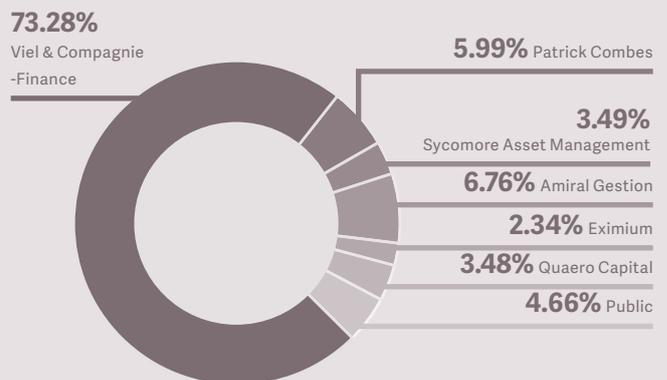
SHARE OWNERSHIP STRUCTURE

AT 31 DECEMBER 2018



VOTING RIGHTS

AT 31 DECEMBER 2018



DIVIDEND PER SHARE



ACTIVITÉS 2018

VIEL & Cie accompagne ses participations dans la durée pour les aider dans leur développement. VIEL & Cie agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 69,81 % par VIEL & Cie et représentant 95,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 76,57 % ;
- la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

VIEL & Cie enregistre une hausse de 8,9 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change constants en 2018 qui s'établit à 798,5 millions d'euros. Son résultat s'exploitation s'élève à 49,3 millions d'euros en 2018, en baisse de 8,7 % à cours de changes constants enregistrant des charges non récurrentes sur l'exercice 2018. Le résultat net s'inscrit en hausse de 34,7 % à cours de change variables pour s'établir à 58,8 millions d'euros en 2018 en raison notamment de produits financiers positifs et de la contribution des sociétés associées.



Compagnie Financière Tradition

PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

Compagnie Financière Tradition est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 29 pays, le Groupe emploie plus de 2 300 personnes et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le groupe apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.

L'activité du Groupe s'est globalement améliorée durant l'année avec une croissance par rapport à l'exercice 2017 bénéficiant notamment d'un environnement de marché positif. En outre, l'activité d'intermédiation professionnelle a bénéficié des efforts de recrutement de courtiers spécialisés afin de renforcer la présence du Groupe dans certaines régions et classes d'actifs.

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2018 avec un chiffre d'affaires consolidé de CHF 884,7 millions contre CHF 802,5 millions en 2017, soit une hausse de 9,5 % à cours de change constants. A cours de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 10,2 %.

Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires consolidé ajusté (incluant les coentreprises consolidées par intégration proportionnelle) du Groupe atteint CHF 971,7 millions contre CHF 873,5 millions en 2017, en hausse de 10,4 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires ajusté de l'activité d'intermédiation professionnelle (IDB) est quant à lui en progression de 9,7 % à cours de change constants alors que celui de l'activité dédiée à une clientèle de particuliers au Japon (Non-IDB) présente une augmentation de 31,9 %.

La performance du Groupe en 2018 a permis de générer une forte progression de la contribution directe, en hausse de près de CHF 40 millions, impactée toutefois par une hausse des charges non récurrentes. Ainsi, le résultat d'exploitation ajusté (incluant les coentreprises consolidées par intégration proportionnelle) hors éléments non récurrents s'établit à CHF 101,1 millions contre CHF 80,8 millions en 2017, soit une progression de 25,2 % à taux de change courants et 24,7 % à cours de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 10,4 % et 9,3 %. Les charges non récurrentes représentent CHF 23,5 millions contre CHF 9,4 millions lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation publié du groupe s'établit à CHF 57,9 millions contre CHF 63,1 millions en 2017, soit une baisse de 7,9 % à cours de change constants pour une marge d'exploitation de 6,5 % contre 7,9 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé ressort à CHF 55,0 millions contre CHF 48,6 millions en 2017. Le résultat net part du Groupe s'établit à CHF 50,8 millions contre CHF 46,4 millions en 2017, en hausse de 10,5 % à cours de change constants.

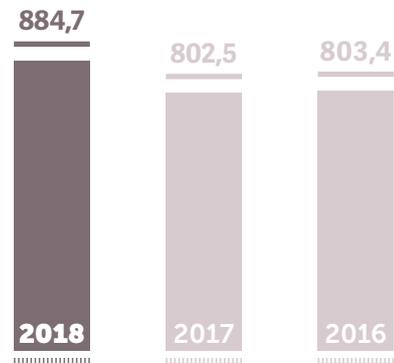
Ce pôle d'activité représente 95,8 % du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie en 2018.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2018 à CHF 401,3 millions (31 décembre 2017 : CHF 398,4 millions) dont CHF 383,3 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2017 : CHF 382,9 millions). Le montant total de la trésorerie ajustée, incluant les actifs financiers à la juste valeur, net de la dette financière, ressort à CHF 96,7 millions au 31 décembre 2018 contre CHF 137,9 millions au 31 décembre 2017.

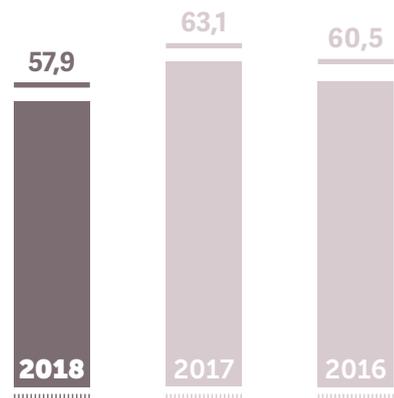
Le Groupe demeurera attentif aux opportunités de croissances organique et externe afin de compléter encore davantage son portefeuille de produits dans une industrie en phase avancée de consolidation autour des trois acteurs globaux dont Compagnie Financière Tradition.

CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION (en mCHF)

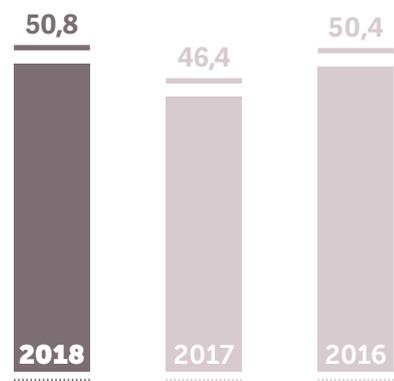
CHIFFRES D'AFFAIRES



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ





PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

Bourse Direct, leader français de la bourse en ligne a poursuivi son développement en 2018 dans un contexte de marché marqué par une faible volatilité. Le volume d'ordres exécutés de plus de 3,2 millions, enregistre ainsi une baisse sur l'année 2018. Avec près de 143 000 comptes de clients fin 2018 et plus de 18 000 nouveaux comptes recrutés en 2018, Bourse Direct est le premier acteur du marché de la bourse en ligne en France, en volume d'ordres exécutés, plusieurs fois récompensé pour la qualité de son service client.

Les produits d'exploitation bancaire de Bourse Direct s'élèvent à 33,4 millions d'euros contre 35,2 millions d'euros en 2017, en baisse de 5,2 % dans un contexte de marché marqué par une contraction des volumes d'échanges sur les places boursières et des taux d'intérêt très bas. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des courtages et commissions dans le cadre d'une baisse du volume des ordres exécutés de 9,2 % sur l'année, et une baisse des produits de trésorerie.

La Société a enregistré des charges d'exploitation bancaire à 4,5 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2017. Ces charges sont notamment constituées de commissions de marché dans le cadre de l'exécution des ordres de bourse.

Le produit net bancaire enregistre une baisse de 5,3 % et s'établit à 28,9 millions d'euros contre 30,5 millions en 2017.

Les charges d'exploitation atteignent 25,9 millions d'euros contre 26,5 millions d'euros en 2017. Ces charges comprennent essentiellement des charges de personnel à hauteur de 9,3 millions d'euros, stables par rapport à 2017 et comprennent des charges non récurrentes en 2018, liées notamment à des litiges salariés.

Le résultat d'exploitation s'inscrit ainsi en bénéfice de 3,0 millions d'euros en 2018, contre 4,0 millions d'euros en 2017 en baisse. Ce résultat inclut des éléments de charges non récurrents constatés en 2018 pour un montant global de 0,9 million d'euros provenant principalement de litiges salariés, mais également de moins-values sur des placements financiers. Hors éléments non récurrents, le résultat d'exploitation s'inscrit en baisse de **4,2 % à 3,8 millions d'euros**.

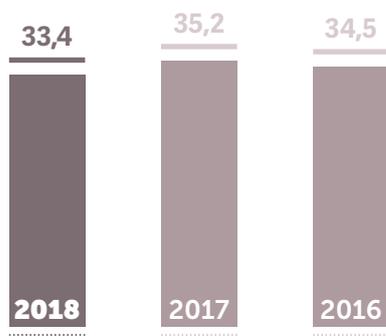
Le résultat net s'inscrit à 2,3 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2017 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 0,6 million d'euros.

Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, les capitaux propres de Bourse Direct s'élèvent à 62,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 (60,4 millions d'euros de capitaux propres au 31 décembre 2017). La trésorerie propre de Bourse Direct s'établit à 42,8 millions d'euros après remboursement au cours de l'exercice 2018, de l'emprunt subordonné de 14 millions d'euros mis en place fin 2012 par son actionnaire majoritaire.

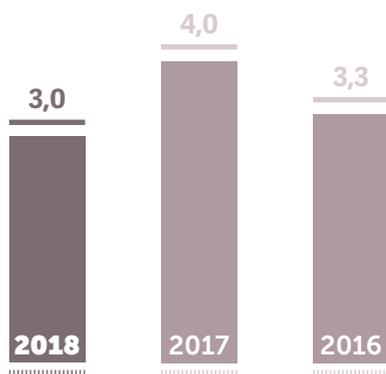
Bourse Direct « expert de la Bourse » en France propose à ses clients « le meilleur service de bourse en ligne au meilleur prix ». Son offre s'articule autour d'outils performants et innovants et d'une large gamme de produits : actions françaises et étrangères, produits de placement (OPCVM, Assurance-Vie), produits dérivés (MONEP, Futures), CFD, Forex. Bourse Direct dispose d'une équipe d'experts des marchés financiers qui accompagne les clients. Dans le cadre d'une démarche pédagogique, des formations gratuites sont proposées à l'ensemble des prospects et clients dont les thèmes vont de l'initiation à la bourse à l'analyse technique. La société a été primée à plusieurs reprises pour la qualité de son service client. Bourse Direct dispose également d'un service d'exécution, qui assure une intégration complète de la chaîne de traitement des opérations de ses clients mais également d'un service de négociation, tenue de comptes, conservation auprès d'intervenants privés et institutionnels comprenant une mise à disposition de site Internet en produit « blanc ».

CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT (en millions d'euros)

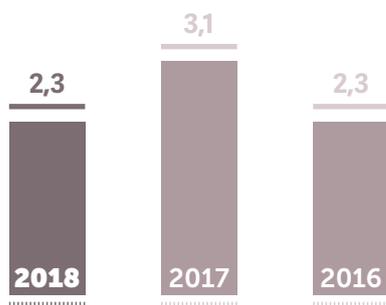
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



RÉSULTAT NET



SwissLife
Banque Privée

PÔLE DE BANQUE PRIVÉE

VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe s'est poursuivi en 2018.

Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- une activité de banque privée destinée à une clientèle directe ;
- une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution ;
- une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ;
- une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2018, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 5,0 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 51,5 millions d'euros en 2018 contre 56,0 millions d'euros en 2017. La société enregistre un résultat bénéficiaire en 2018 dégagant ainsi une marge nette de plus de 12 %.

OPERATING REVIEW 2018

VIEL & Cie works closely with its portfolio companies, assisting them to develop and grow their business over the long term. We are a professional and responsible investor in financial sector companies in France, and particularly abroad. VIEL & Cie is a major shareholder in both listed and unlisted companies.

The Group consolidates two majority interests in listed companies and one equity-accounted minority interest in a private bank. These three core businesses comprise:

- interdealer broking, through Compagnie Financière Tradition, a company listed on the SIX Swiss Exchange in which VIEL & Cie holds a 69.81% interest. This segment represents 95.8% of the Group's consolidated revenue;
- online trading, through Bourse Direct, listed on the Euronext Paris (Compartment C), in which the Group has a 76.57% controlling interest,
- SwissLife Banque Privée, a private bank in which VIEL & Cie holds a 40% interest in partnership with the SwissLife Group.

VIEL & Cie reported consolidated revenue of €798.5m in 2018, a rise of 8.9% in constant currencies. Operating profit was down 8.7% in constant currencies to €49.3m, impacted by exceptional costs during the year. Net profit for the year rose 34.7% in variable currencies to €58.8m, mainly as a result of positive financial income and the contribution of associates.



Compagnie Financière Tradition

INTERDEALER BROKING

Compagnie Financière Tradition is one of the leading interdealer brokers (IDB) in the international market. With a presence in 29 countries, the Group employs over 2,300 people globally and provides broking services for a complete range of financial products (money market products, bonds, interest rate, currency and credit derivatives, equities, equity derivatives, interest rate futures and index futures) and non-financial products (energy and environmental products, and precious metals). Compagnie Financière Tradition SA is listed on the SIX Swiss Exchange (CFT). The Group facilitates transactions between financial institutions and other professional traders in the capital markets. Against a backdrop of continued uncertainty on the regulatory front and as a logical extension of its voice brokerage services, the Group accelerated the development of its electronic brokerage services through hybrid proprietary technology and the launch of various trading platforms.

The Group's overall activity improved during the year, with business growing compared with 2017, benefiting in particular from a positive market environment. Moreover, the interdealer broking business benefited from efforts to recruit specialised brokers to reinforce the Group's presence in a number of regions and asset classes.

Compagnie Financière Tradition's overall activity improved during the year with consolidated revenue reaching CHF 884.7m compared with CHF 802.5m in 2017, an increase of 9.5% in constant currencies, or 10.2% in current currencies.

Against this backdrop, the Group's adjusted consolidated revenue (including equity accounted joint ventures) reached CHF 971.7m compared with CHF 873.5m in 2017, a rise of 10.4% in constant

currencies. Adjusted revenue from IDB business rose 9.7% in constant currencies while the forex trading business for retail investors in Japan (non-IDB) was up 31.9%.

The Group's performance in 2018 helped generate a substantial increase in its direct contribution, up by nearly CHF 40.0m, impacted however by an increase in exceptional costs. Thus adjusted operating profit (including equity accounted joint ventures) before exceptional items was CHF 101.1m against CHF 80.8m in 2017, a rise of 25.2% at current exchange rates or 24.7% in constant currencies, for an operating margin of 10.4% and 9.3% respectively. Exceptional costs represented CHF 23.5m against CHF 9.4m during the previous year.

The Group's reported operating profit was down 7.9% in constant currencies to CHF 57.9m compared with CHF 63.1m in 2017, for an operating margin of 6.5% and 7.9% respectively.

Consolidated net profit was CHF 55.0m compared with CHF 48.6m in 2017, with a Group share of CHF 50.8m against CHF 46.4m a year ago, an increase of 10.5% in constant currencies.

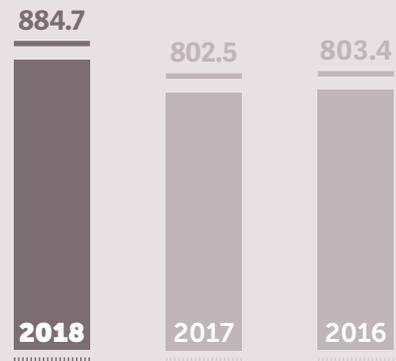
This business segment represented 95.8% of VIEL & Cie's consolidated revenue in 2018.

At 31 December 2018, consolidated equity stood at CHF 401.3m (31 December 2017: CHF 398.4m) of which CHF 383.3m was attributable to shareholders of the parent (31 December 2017: CHF 382.9m). Total adjusted cash, including financial assets at fair value, net of financial debt, was CHF 96.7m at 31 December 2018 against CHF 137.9m at 31 December 2017.

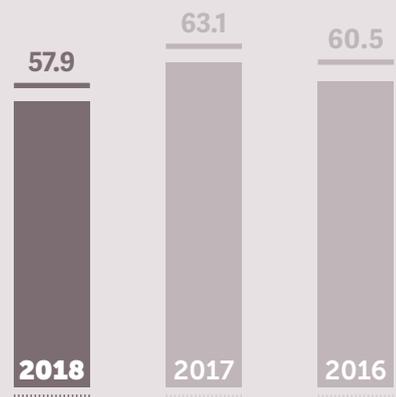
The Group will remain focused on external and organic growth opportunities in order to further enhance its product portfolio, against a backdrop of advanced consolidation in the industry around three global players, including Compagnie Financière Tradition.

KEY FIGURES FOR COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION (CHFm)

REVENUE



OPERATING PROFIT



NET PROFIT ATTRIBUTABLE TO COMPANY SHAREHOLDERS





ONLINE TRADING

Bourse Direct, the French leader in online trading continued its growth path in 2018 against a backdrop of low volatility in the markets. The number of executed trades exceeded 3.2 million, down from the volume in 2017. With over 143,000 client accounts at year-end and more than 18,000 new accounts on the books in 2018, Bourse Direct is the leader in the French online trading market in terms of trading volumes. It has also received a number of awards for its customer service.

Banking income was down 5.2% to €33.4m compared with €35.2m in 2017, against a backdrop of lower stockmarket trading volumes and ultra-low interest rates. This decrease was primarily due to the decrease in brokerage fees and commissions as a result of a 9.2% fall in order volumes during the year, and a drop in treasury products.

The Company recognised banking operating expenses of €4.5m against €4.7m in 2017, consisting mainly of market fees and commissions relating to execution of orders.

Net banking income was down 5.3% to €28.9m compared with €30.5m in 2017.

Operating expenses amounted to €25.9m compared with €26.5m in 2017. These expenses, which consisted mainly of staff costs of €9.3m, were stable compared with 2017 and included non-recurring costs in 2018, mainly related to employment disputes.

Operating profit was €3.0m in 2018, down compared with €4.0m in 2017. This result includes non-recurring costs recognised in 2018 totalling €0.9m, stemming mainly from employment disputes as well as losses on financial investments. Excluding exceptional items, operating profit was down **4.2% to €3.8m**.

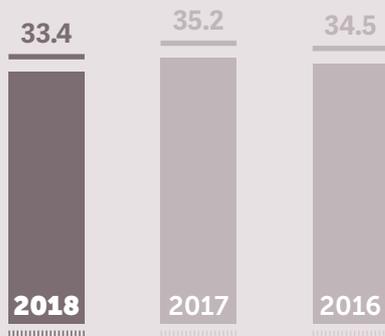
Net profit was €2.3m against €3.1 in 2017 after recognition of a tax expense of €0.6m.

After taking account of profit for the year, the Company's shareholders' equity stood at €62.7m at 31 December 2018 compared to €60.4m in 2017. Bourse Direct had own cash of €42.8m after repayment of the subordinated loan of €14m arranged at the end of 2012 by its majority shareholder.

Bourse Direct, the "trading expert" in France, offers its clients "the best online trading service at the best price". Its offering features powerful, innovative tools and spans a broad spectrum of products: French and foreign equities, investment products, (UNCITS, life insurance), derivative products (MONEP, futures), CFDs and Forex. It has a team of financial market experts on hand to provide support and guidance for clients. As an additional service, it offers educational resources to current and prospective clients, including a range of training opportunities free of charge, covering themes from stock market basics to technical analysis. The Company has received a number of awards for its customer service. An order execution service provides clients with fully integrated facilities, covering trading, account holding, and custodian services with private and institutional partners, including access to a white label website.

KEY FIGURES FOR BOURSE DIRECT (€m)

BANKING INCOME



OPERATING PROFIT



NET PROFIT



SwissLife
Banque Privée

PRIVATE BANKING

VIEL & Cie has held a 40% stake in SwissLife Banque Privée since August 2007. The Group's private banking activities continued to grow in 2018.

This interest is consolidated in the accounts using the equity method.

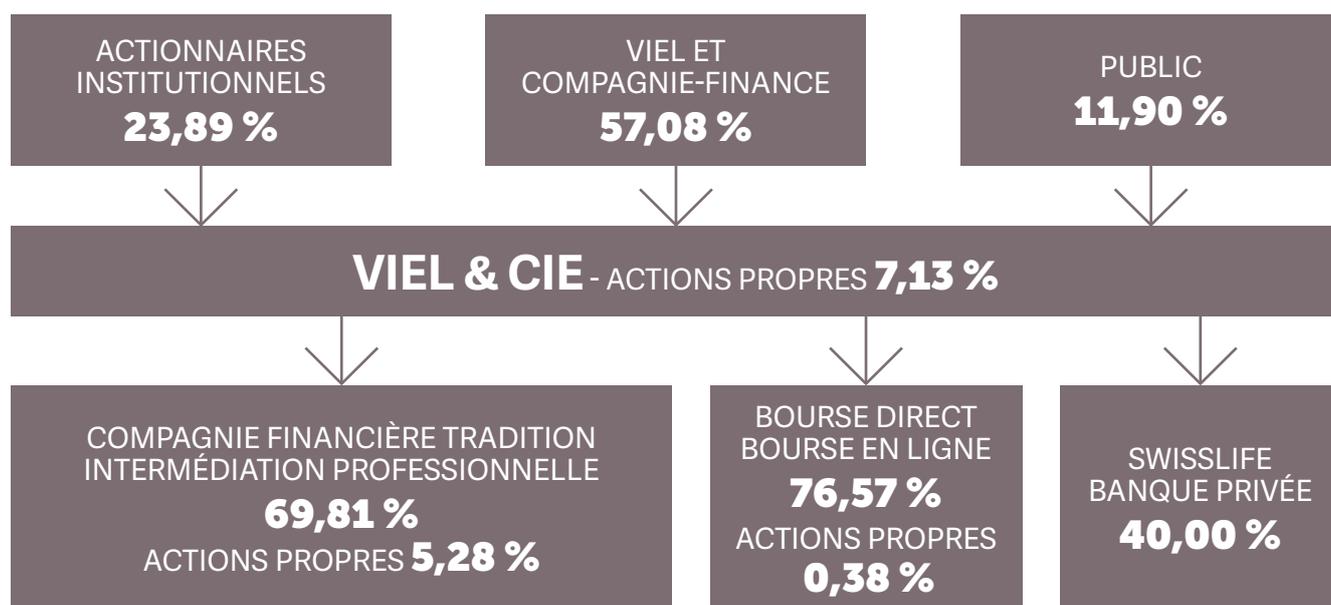
SwissLife Banque Privée and its subsidiary, SwissLife Gestion Privée, have four core businesses:

- private banking services for direct clients
- retail banking in the bancassurance field, catering to private clients as well as professional clients of the SwissLife France group through its distribution networks
- retail banking for private clients of independent financial advisors partnering with the Bank
- custodian services for companies of the SwissLife France group, and depository services for Sicavs managed by SwissLife Asset Management (France) and its subsidiary, SwissLife Gestion Privée.

SwissLife Banque Privée had custodial assets of over €5.0 billion at the end of 2018.

This business segment reported net banking income of €51.5m in 2018 against €56.0m in the previous year. The Company posted a positive result in 2018, generating a net margin of over 12%.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018



UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE



AMÉRIQUES

Bogota / Boston / Buenos Aires / Dallas / Houston / Mexico / New York / Santiago / Stamford

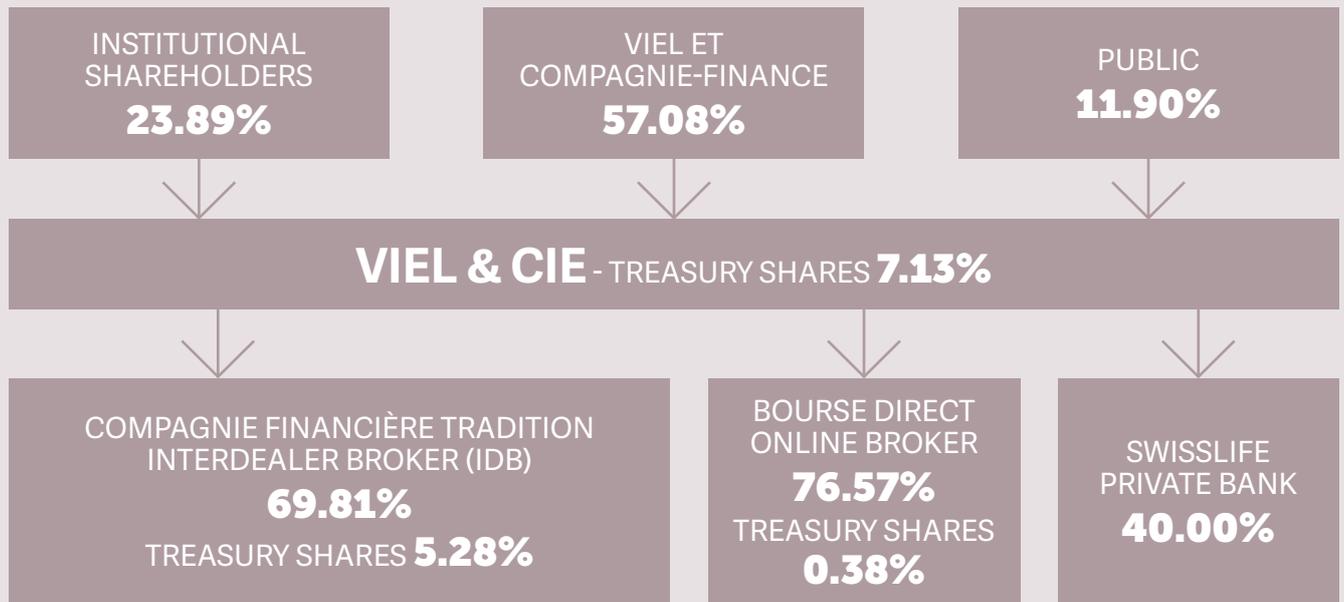
ASIE-PACIFIQUE

Bangkok / Hong Kong / Jakarta / Makati City / Mumbaï / Séoul / Shanghai / Shenzhen / Singapour / Sydney / Tokyo

EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

Amsterdam / Bruxelles / Dubaï / Francfort / Johannesburg / Küsnacht / Lausanne / Londres / Luxembourg / Milan / Monaco / Moscou / Munich / Paris / Rome / Tel Aviv / Zurich

SIMPLIFIED GROUP STRUCTURE AT 31 DECEMBER 2018



A DIVERSIFIED GEOGRAPHICAL PRESENCE



AMERICAS

Bogota / Boston / Buenos Aires / Dallas / Houston / Mexico / New York / Santiago / Stamford

ASIA-PACIFIC

Bangkok / Hong Kong / Jakarta / Makati City / Mumbai / Seoul / Shanghai / Shenzhen / Singapore / Sydney / Tokyo

EUROPE / MIDDLE EAST / AFRICA

Amsterdam / Brussels / Dubai / Frankfurt / Johannesburg / Küsnacht / Lausanne / London / Luxembourg / Milan / Monaco / Moscow / Munich / Paris / Rome / Tel Aviv / Zurich

FAITS MARQUANTS

2017 / Développement des activités par des acquisitions et nouveaux partenariats (Gottex Brokers, Carax, Starfuel).

2016 / Bourse Direct élu Service client de l'année pour la troisième année consécutive.

2015 / Tradition gagnant des prix de courtier interprofessionnel et de SEF de l'année*. Bourse Direct élu Service client de l'année pour la deuxième année consécutive.

2014 / Nouveau partenariat dans le courtage de produits dérivés japonais.

2013 / Lancement de Trad-X pour les swaps de taux d'intérêt en dollars et en livres sterling et de ParFX. Démarrage du SEF (Swap Execution Facility) du Groupe aux États-Unis. Acquisition du fonds de commerce de bourse en ligne de Dubus par Bourse Direct.

2012 / Ouverture d'un bureau en Indonésie par Compagnie Financière Tradition. Bourse Direct devient le leader de la bourse en ligne en France au second semestre.

2011 / Tradition lance Trad-X, plateforme de négociation hybride. Ouverture d'un bureau en Thaïlande par Compagnie Financière Tradition SA. Bourse Direct élargit son offre au marché du FOREX en lançant la plateforme Tradebox FX.

2010 / Compagnie Financière Tradition SA acquiert une participation de 30% dans la société CM Capital Markets Holding SA. Acquisition de 45% de Finarbit AG.

2009 / Démarrage des activités de la joint-venture en Chine avec Ping An Trust & Investment Co. Ltd pour Compagnie Financière Tradition SA.

2008 / Ouverture d'un bureau aux Philippines. Implantation en Chine avec Ping An Trust & Investment Co. Ltd pour Compagnie Financière Tradition SA.

2007 / Prise de participation par VIEL & Cie de 40% dans la banque privée SwissLife Banque Privée. Rachat de la société de gestion d'actifs Arpège Finances par VIEL & Cie à sa filiale

Bourse Direct. Ouverture de quatre nouveaux bureaux par Compagnie Financière Tradition SA : Mumbai (Inde), Kuala Lumpur (Malaisie), Séoul (Corée du Sud), Bogota (Colombie).

2006 / TFS, filiale de VIEL & Cie, est le premier IDB (Interdealer Broker) à ouvrir un bureau à Dubaï. Bourse Direct intègre en août 2006 le fonds de commerce de la marque Wargny.com acheté à Banque Privée Fideuram Wargny.

2005 / Ouverture d'un bureau à Santiago. Prise de participation de 35% dans Ong First Tradition (Pte) Ltd. Intermédiation de la première transaction sur les dérivés climatiques. Bourse Direct lance la marque TradeBox. Bourse Direct fusionne avec la société Compagnie Financière Européenne ABS.

2004 / Prix du meilleur courtier électronique (options) aux FX week e-FW Awards pour sa filiale TFS-ICAP. Prix de l'innovation au Forum de l'investissement et du placement à Paris pour Capitol, marque de Bourse Direct, avec CapiStream, le service de streaming sur téléphone portable.

2002 / Mise en place par VIEL & Cie du meilleur modèle hybride d'intermédiation voix / électronique sur le marché des changes avec la fusion de ses opérations sur les options de change avec celles de Volbroker, plateforme électronique de trading.

2001 / Compagnie Financière Tradition lance avec succès le premier modèle hybride de courtage en association avec des banques et ICAP (options sur dérivés).

1997 / Premier courtier à ouvrir un bureau de représentation en Chine.

1996 / Reprise du réseau international Tradition. (Dès 1982, Tradition avait été à l'origine du Forward Rate Agreement et dès 1989, elle initiait les premières transactions sur le marché de gré à gré des dérivés sur le pétrole à Londres).

1988 / Introduction en bourse de VIEL & Cie.

1986 / Création d'une filiale de courtage spécialisée dans les marchés à terme par VIEL & Cie.

KEY DEVELOPMENTS

2017 / Development of activities through acquisitions and new partnerships (Gottex Brokers, Carax, Starfuel).

2016 / Bourse Direct voted Best Customer Service of the year for the third year running.

2015 / Tradition winner of Interdealer broker and SEF of the year awards*. Bourse Direct voted Best Customer Service of the Year for the second year running.

2014 / New partnership to broker Japanese derivatives.

2013 / Launched Trad-X for USD and GBP interest rate swaps, and ParFX. Launched the Group Swap Execution Facility (SEF) in the US. Acquisition of Dubus' online business by Bourse Direct.

2012 / Compagnie Financière Tradition opened an office in Indonesia. Bourse Direct became the leading online broker in France in the second half.

2011 / Tradition launched Trad-X, a hybrid online trading platform. Compagnie Financière Tradition SA opened an office in Thailand. Bourse Direct enhanced its forex services with the launch of the Tradebox FX platform.

2010 / Compagnie Financière Tradition SA acquired a 30% stake in CM Capital Markets Holding SA. Acquired a 45% interest in Finarbit AG.

2009 / Start of operations of JV in China with Ping An Trust & Investment Co. Ltd. for Compagnie Financière Tradition SA.

2008 / Opened an office in the Philippines. China operation opened with Ping An Trust & Investment Co. Ltd for Compagnie Financière Tradition SA.

2007 / VIEL & Cie acquired a 40% interest in private bank SwissLife Banque Privée. VIEL & Cie bought out asset management company, Arpège Finances, from its subsidiary Bourse Direct.

Compagnie Financière Tradition SA opened four new offices: Mumbai (India), Kuala Lumpur Malaysia, Seoul (South Korea), Bogota (Colombia).

2006 / VIEL & Cie's subsidiary, TFS, first IDB (Interdealer Broker) to open an office in Dubai. Bourse Direct integrated the business of Wargny.com, a brand purchased from Banque Privée Fideuram Wargny, in August 2006.

2005 / Opened an office in Santiago. Acquired a 35% interest in Ong First Tradition (Pte) Ltd. Brokered the first climate derivatives transaction. Bourse Direct launched the TradeBox brand. Bourse Direct merged with Compagnie Financière Européenne ABS.

2004 / Prize for the best e-broker (currency options) awarded to VIEL & Cie subsidiary, TFS-ICAP, at the FX Week e-FX Awards. Innovation Prize awarded to Capitol at the Paris Investor's Forum for its streaming service, CapiStream, designed for use with cell phones. Capitol is a brand of Bourse Direct, a VIEL & Cie subsidiary.

2002 / VIEL & Cie set up the first hybrid voice/online broker in the currency market when it merged its options operations with those of Volbroker, an electronic trading platform.

2001 / Compagnie Financière Tradition successfully pioneered the first hybrid broking model in a joint venture with banks and ICAP (FX options).

1997 / First broker to open a representation office in China.

1996 / Takeover of Tradition's international network. (Tradition pioneered the Forward Rate Agreement (FRA) in 1982, and in 1989 it initiated the first OTC oil derivatives transactions in London).

1988 / VIEL & Cie listed on the stockmarket.

1986 / VIEL & Cie created a brokerage subsidiary specialised in futures markets.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VIEL & Cie est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise élaboré par MiddleNext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code MiddleNext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code MiddleNext révisé ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code MiddleNext.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2018.

A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, de Catherine Nini, Directeur financier, et de Dominique Velter, Directeur du marketing stratégique, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, sans tenir compte du critère de durée du mandat.

Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2018. Durant l'exercice 2018, un administrateur de VIEL & Cie était également administrateur de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 69,81 % du capital au 31 décembre 2018 et un administrateur était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 76,57 % par VIEL & Cie, de Viel et Compagnie-Finance (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de quatre filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes du code de gouvernance de place Middelnext adapté à la structure de la société, de son activité, et de son actionnariat.

DISPOSITIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT QUI ONT ÉTÉ ÉCARTÉES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend l'ensemble des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel se réfère la Société.

COMPOSITION ET CONDITION DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIEL & Cie fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code MiddleNext. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion. Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration vérifie et contrôle les comptes établis par la Société ainsi que le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et les devoirs

qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent, soit environ quatre fois par an. Ses séances durent en moyenne deux heures.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2018 :

Noms, prénoms, fonction*	Membre indépendant	Age	1 ^{ère} nomination	Date d'expiration	Comité d'audit
M. Patrick Combes Président	NON	66 ans	Le 9 octobre 1979	Renouvelé le 11 juin 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.	
M. Christian Baillet Vice- Président	OUI	68 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Président
M. Jean Marie Descarpentries Membre	OUI	83 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Membre
Mme Jeanne Dubarry de la Salle Membre	OUI	39 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
M. Dominique Langlois Membre	OUI	72 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
Mme Catherine Nini Membre	NON	49 ans	Le 17 juin 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
Mme Dominique Velter Membre	NON	54 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	

* au sein du Conseil d'administration.

La Présidence du Conseil d'administration est assurée par Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code MiddleNext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 57 % des membres du Conseil d'administration, ce qui est en conformité avec le Code MiddleNext.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code MiddleNext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.
Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la Société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur intègre la recommandation du Code MiddleNext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code MiddleNext sur ces sujets.

Le Conseil d'administration est équilibré et constitué d'administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 39 et 83 ans, avec une moyenne de 61,5 ans.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, le domaine bancaire et industriel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

Les membres du Conseil d'administration se sont interrogés sur l'indépendance des administrateurs compte tenu de la présence depuis une longue période de certains d'entre eux.

Ils estiment que la durée de leur mandat n'affecte pas leur indépendance et rappellent que de nouveaux administrateurs, dont un indépendant, ont été nommés par l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 100 %.

Cette fréquence est conforme à la recommandation du Code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code MiddleNext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du Code de commerce, du Code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ».

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- au cours du mandat, chaque administrateur se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;

- en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, l'administrateur s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- chaque membre du Conseil respecte un véritable secret professionnel à l'égard des tiers ;
- chaque membre du Conseil assiste dans la mesure du possible aux réunions de l'Assemblée générale.

Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de la société, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente.

Le Conseil fait la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an, chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations spontanément.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur général de la société a perçu au titre de l'exercice 2018, 321 437 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi que des jetons de présence pour un montant de 12 000 euros versés en 2018 par VIEL & Cie, et 7 622,45 euros versés en 2018 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2018 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

La rémunération versée aux mandataires sociaux est la suivante :

PATRICK COMBES

Fonction et rémunération : Président-Directeur général, 321 437 euros versés par VIEL et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, en rémunération fixe.

Autres mandats : Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur de Paris Europlace, Président de la SAS La Compagnie Vendôme, Gérant des SCI VIEL Foch et Vaullongue, Gérant de Immoviel, Membre du Comité de Pilotage Europlace, Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York.

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2018 par VIEL & Cie et 7 622 euros versés en 2018 par VIEL et Compagnie-Finance.

CHRISTIAN BAILLET

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président du Conseil d'administration de QUILVEST (Luxembourg), Président de QUILVEST SWITZERLAND (Suisse), Vice-Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct, Administrateur de Quilvest Europe SA (Luxembourg), Quilvest Wealth Management (Luxembourg), Viel et Compagnie-Finance, Tradition (UK) Ltd (Royaume-Uni), Tradition Financial Services Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume-Uni), Belhyperion (Belgique), EEM (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg) et de BBB Foods (Mexique), GPI Invest (Luxembourg), SwissLife Banque Privée, JustWorld (USA).

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2018 par VIEL & Cie, 7 622 euros versés en 2018 par VIEL et Compagnie-Finance.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président du Conseil de surveillance de Solution 30 SE (Luxembourg) et Metal Value SAS (France), Président honoraire de FNEGE (France), Administrateur de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Metal Value Ltd (UK), Membre du Comité stratégique d'Anéo (France), Administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2018 par VIEL & Cie, 43 240 euros au titre des jetons de présence et du Comité d'audit versés par les sociétés contrôlées.

JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : -

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

DOMINIQUE LANGLOIS

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de GTI et de TFI.

Jetons de présence : 12 000 euros versés en 2018 par VIEL & Cie.

CATHERINE NINI

Fonction et rémunération : Administrateur, 195 189 euros versés par Bourse Direct.

Autres mandats : Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Directeur Financier de VIEL & Cie, membre du Conseil de la Bourse de Berlin.

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

DOMINIQUE VELTER

Fonction et rémunération : Administrateur.

Autres mandats : Président-Directeur général d'E-VIEL, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Représentant de VIEL & Cie au Conseil d'administration de EASDAQ, Membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct, Directeur du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition (Suisse).

Jetons de présence : 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit un certain équilibre entre les deux sexes.

Le Président du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les quatre membres indépendants, trois sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes.

LES RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

LES ACCORDS PRÉVOYANT LES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % ET UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA PREMIÈRE POSSÈDE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

COMITÉ D'AUDIT

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs et indépendants qui se réunit deux fois par an. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations et le Code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

1° il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

2° il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

3° il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; Il s'est assuré par ailleurs de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;

4° il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;

5° il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;

6° il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;

7° il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018, avec un taux de participation de 100 %. Il invite régulièrement la direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers.

Les Commissaires aux comptes ont participé aux deux séances portant sur l'analyse des comptes annuels et semestriels, et ont présenté les résultats de leurs travaux d'audit, et à une séance sur des sujets réglementaires.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres. Il donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

PLAN D' ACTIONS GRATUITES

La Société n'a consenti aucun plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2018.

Les plans existants sont les suivants :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	440 000	138 000
Nombre de personnes concernées	3	4

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au terme de sa 7^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2018 a autorisé un programme de rachat d'actions.

En date du 26 juillet 2018, la Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

• **Le ou les objectifs du programme de rachat**

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créances, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

• **Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions**

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 7,50 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 193 032,50 euros.

• **Durée du programme de rachat**

La durée du programme de rachat est de 18 mois à compter du 14 juin 2018.

Le 26 juillet 2018, la Société a communiqué dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres. Elle a acquis au total 2 936 575 de ses propres titres dont 2 500 000 titres par voie de bloc, négociés de gré à gré, à un prix de 4,80 euros par action. Le cédant est un institutionnel. Au total, au cours de l'exercice 2018, dans le cadre des

programmes de rachat, la Société a acquis 2 922 723 actions propres affectées à l'objectif d'annulation.

La Société a mis en place un contrat de liquidité en octobre 2018 dans le cadre duquel elle a acquis 13 852 actions et cédé 10 710 actions.

Au terme de sa 8^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2018 a autorisé la Direction à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration en date du 1^{er} octobre 2018 qui a procédé à l'annulation de 2 000 000 de titres auto-détenus (soit 2,58 % du capital social avant réduction), sur le total de 7 306 498 auto-détenus au 30 septembre 2018.

INFORMATION RELATIVE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exerce leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du Groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du Groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la Société. Comme tout système

de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction, la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêtés des comptes et les schémas comptables applicables.

REVUE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2018, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- Le 29 avril 2016, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial de sous-location avec effet à compter du 2 mai 2016 et pour une durée de 6 ans. Ce bail conclu entre la Société Viel et Compagnie-Finance et votre Société concerne la location de locaux situés au 9 Place Vendôme à Paris (1^{er}) et représentant une surface de 373 m². Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires. Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Christian Baillet et Madame Catherine Nini. Les charges de loyers et de charges locatives (hors taxes) sur l'exercice 2018 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 331 286 euros.
- Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre la Société Bourse Direct et notre Société. Ce compte est rémunéré au taux EONIA plus une marge de 0,25 %. Un avenant a été signé le 9 mars 2017 entre les deux parties, prévoyant une rémunération annuelle EURIBOR 3 mois plus une marge de 0,75 %. Cet avenant a été ratifié par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2018. Les administrateurs concernés sont Madame Catherine Nini et Monsieur Christian Baillet. Au 31 décembre 2018, l'avance en compte courant de notre société s'élève à la somme de 0 euros.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où

ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change,
- risque de taux d'intérêt,
- risques liés à une stratégie de partenariat,
- risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (One-SumX) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.); lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres

de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres

de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

RISQUE DE MARCHÉ

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

Par ailleurs, la Société a investi dans des instruments à terme pour un notionnel de 25,6 m€ au 31 décembre 2018 évalués en mark to market. L'objectif de cet investissement vise à anticiper l'évolution des taux d'intérêt sur la dette de VIEL & Cie.

RISQUE DE CHANGE

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont

effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt. La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

RISQUES LIÉS À UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a, depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

RISQUE OPÉRATIONNEL LIÉ AUX PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit de la recherche au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Dans le cadre de ces travaux, Bourse Direct bénéficie du crédit impôt recherche.

STRUCTURE FINANCIERE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie est endettée à hauteur de € 159 924 000, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible de € 95 652 000 sur base individuelle. La trésorerie consolidée disponible s'établit à € 413 144 000 ; avec un endettement consolidé de € 405 614 000.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Avec une trésorerie nette positive, le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2018.

VIEL & Cie ne fait pas l'usage de la comptabilité de couverture. Cf l'annexe aux comptes consolidés (Instruments financiers dérivés).

INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2018 En EUR	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	Non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	
Nombre de factures concernées	10					10
Encours au 31/12/2018 (en EUR)	103 358,35	5 758,95	3 662,41	0	5 264,15	14 685,51
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	5,2 %	0,29 %	0,18 %	0 %	0,26 %	0,74 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Au 31 décembre 2017 En EUR	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	Non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	
Nombre de factures concernées	15					2
Encours au 31/12/2017 (en EUR)	47 359	180	0	0	294	474
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES CLIENTS

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31/12/2018.

INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2018, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie détient 69,81 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 70,79% au 31 décembre 2017. Le pourcentage de détention de Bourse Direct n'a pas évolué au cours de l'exercice (76,57%), ni celui de SwissLife Banque Privée (40%).

VIEL & Cie a procédé à l'acquisition de 3 118 titres du groupe Euroclear plc début 2018 et a cédé la totalité de sa participation dans LCH Group Holding Limited en décembre 2018.

INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTO-DÉTENUS

Au cours de l'exercice 2018, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 2 936 575 de ses propres titres et en cédant 3 142 titres dans le cadre du contrat d'animation. Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie détient 7,13 % de son capital, soit 5 381 931 actions.

Les différents mouvements enregistrés en 2018 sont les suivants :

	Situation au 31/12/2017		Augmentations : rachats			Diminutions : cessions / annulations			Situation au 31/12/2018			
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	5,60	900 000	5 040	4,84	2 922 723	14 159	5,24	2 000 000	10 482	4,78	1 822 723	8 717
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,93	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
Immobilisations financières	4,13	4 448 498	18 378	4,84	2 922 723	14 159	5,24	2 000 000	10 482	4,11	5 371 221	22 055
Contrat de liquidité	-	-	-	4,34	13 852	60	4,58	3 142	14	4,27	10 710	46
VMP	-	-	-	4,34	13 852	60	4,58	3 142	14	4,27	10 710	46
TOTAL		4 448 498	18 378		2 936 575	14 219		2 003 142	10 497		5 381 931	22 101

INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- un dividende a été distribué en juin 2018 au titre du résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 20 centimes par titre, soit un montant total de 15 505 138,20 euros ;
- un dividende a été distribué en juin 2017 au titre du résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 17 centimes par titre, soit d'un montant total de 13 115 832,13 euros ;
- un dividende a été distribué en juin 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 15 centimes par titre, soit d'un montant total de 12 089 878 euros.

INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée et le pôle immobilier.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 57,08 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du

capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier ayant été déclarées à la Société au cours du dernier exercice clos. Mesdames Dominique Velter et Catherine Nini, mandataires sociaux de VIEL & Cie ont exercé des options de souscription d'actions (150 000 actions chacune au prix de 3,42 € par action) en date du 2 janvier 2018 dans le cadre d'un plan d'option de souscription d'actions.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al.7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2018 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2018	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	13-juin-17	Août 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	13-juin-17	Août 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	14-juin-18	Déc.-19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	14-juin-18	AGO 2019	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	13-juin-17	Août 2019	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	14-juin-18	Août 2020	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	14-juin-18	Déc.-19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	14-juin-18	AGO 2021	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Réduction de capital (annulation d'actions)	14-juin-18	AGO 2019	€ 1 550 514	400 000	€ 1 150 514

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS

Votre Conseil d'administration vous soumet le texte des résolutions portant sur :

1/ COMPTES DE L'EXERCICE 2018, AFFECTATION DU RÉSULTAT ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à 10 871 584,46 €. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le rapport annuel.

Nous vous demandons, dans les **première et troisième résolutions**, d'approuver les comptes sociaux et leur affectation pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le résultat consolidé du Groupe pour l'exercice 2018 s'élève à 43 388 milliers d'euros.

Nous vous demandons, dans la **deuxième résolution**, d'approuver lesdits comptes consolidés.

Nous vous proposons, dans la **quatrième résolution**, de ratifier les conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de commerce telles que mentionnées dans le rapport de vos Commissaires aux comptes.

2/ APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Patrick Combes, en raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 14 juin 2018.

Aucune rémunération n'est versée au Président-Directeur général en dehors des jetons de présence.

Nous vous proposons, dans la **cinquième résolution**, d'en prendre acte.

L'Assemblée générale des actionnaires doit également approuver les éléments qui seront attribuables au Président-Directeur Général et aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice à venir, à savoir les jetons de présence octroyés par l'Assemblée générale.

Nous vous proposons, dans la **sixième résolution** d'approuver lesdits éléments au titre de l'exercice à venir.

3/ AUTORISATION DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Les sociétés admises aux négociations sur un marché réglementé sont autorisées à racheter leurs propres actions soit pour améliorer la gestion financière de leurs fonds propres, soit favoriser la liquidité des titres, soit attribuer des actions à leurs salariés ou dirigeants ou les annuler.

Le nombre maximal de titres que la société serait amenée à détenir ne pourrait en aucun cas être supérieur à 10 % de son capital social.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 7,50 euros.

La durée du programme de rachat viendrait à expiration au terme d'un délai de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration est autorisé à acheter ou vendre, par tous moyens, notamment sur le marché, de gré à gré ou par blocs de titres, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et, à tout moment, y compris en période d'offre publique, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social au jour de l'autorisation.

Un descriptif du programme serait établi et diffusé préalablement à la mise en place, le cas échéant, de ce programme par le Conseil d'administration, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2018.

Nous vous demandons, dans la **septième résolution**, de renouveler cette autorisation au Conseil d'administration.

4/ AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration dispose d'autorisations financières qui lui ont été conférées par votre Assemblée et qui viennent à échéance.

Le tableau récapitulatif de la page 31 dresse le bilan de l'utilisation faite par le Conseil d'administration de ces autorisations.

Il vous est proposé de renouveler les délégations venant à échéance en faveur du Conseil d'administration.

Dans la **huitième résolution**, nous vous proposons de renouveler l'autorisation du Conseil d'administration de réduire le capital social dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres détenues, le cas échéant.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation en annulant 2 000 000 d'actions propres autodétenues en 2018.

Afin que la Société Viel & Cie bénéficie de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires à son développement et au financement de ses investissements, le Conseil d'administration doit disposer d'une délégation globale de compétence en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital. Son montant maximum ne pourra excéder 5 000 000 €.

Nous vous proposons, dans la **neuvième résolution**, d'accorder au Conseil d'administration cette délégation de compétence.

Dans la **dixième résolution**, il est proposé de renouveler les délégations globales au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son Président, des compétences nécessaires à l'effet d'émettre des actions et toutes les valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, notamment en cas d'offres publiques d'échange initiée par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Conformément aux dispositions légales, nous vous proposons de fixer comme suit les limites des montants des émissions proposées :

- 10 millions d'euros, pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou indirectement, par émission d'actions ou valeurs mobilières, auquel s'ajoutera éventuellement le montant des actions ou valeurs mobilières à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à une quotité du capital social, conformément à la loi ;
- 50 millions d'euros ou encore de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou encore en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, pour les valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société.

Cette délégation serait valable jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dans la **onzième résolution**, il est proposé de renouveler les délégations globales du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, des compétences nécessaires à l'effet d'émettre des actions et toutes les valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, notamment en cas d'offres publiques.

Cette délégation globale est avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Conformément aux dispositions légales, il est proposé de fixer comme suit les limites des montants des émissions proposées :

- 10 millions d'euros, pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou indirectement, par émission d'actions ou valeurs mobilières à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à une quotité du capital social, conformément à la loi ;
- 50 millions d'euros ou encore de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou encore en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, pour les titres de créances sur la Société.

Tous ces plafonds sont fixés compte non tenu des conséquences sur le montant nominal de l'augmentation de capital de chaque émission consistant en des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social – y compris de bons de souscription émis de valeurs mobilières, en cas de réalisation, pendant leur durée de validité, d'opérations emportant de tels ajustements.

Il est précisé que les montants nominaux d'augmentation de capital et d'émission de titres d'emprunt sont cumulatifs.

Cette délégation serait valable jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dans la **douzième résolution**, il est proposé de renouveler les délégations globales du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, des pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et toutes les valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dans le cadre d'une offre publique.

Cette délégation globale est avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Conformément aux dispositions légales, il est proposé de fixer comme suit les limites des montants des émissions proposées :

- 10 millions d'euros, pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou indirectement, par émission d'actions ou valeurs mobilières à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à une quotité du capital social, conformément à la loi ;
- 20 millions d'euros ou encore de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou encore en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, pour les titres de créances sur la Société.

Tous ces plafonds sont fixés compte non tenu des conséquences sur le montant nominal de l'augmentation de capital de chaque émission consistant en des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social – y compris de bons de souscription émis de valeurs mobilières, en cas de réalisation, pendant leur durée de validité, d'opérations emportant de tels ajustements.

Il est précisé que les montants nominaux d'augmentation de capital et d'émission de titres d'emprunt sont cumulatifs.

Cette délégation serait valable jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dans la **treizième résolution**, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la possibilité d'émettre des « bons d'offre » en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre des dispositions légales.

Le montant maximal des bons à émettre ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social et le montant maximal des actions qui peuvent ainsi être émises ne pourra dépasser 10 millions d'euros de valeur nominale.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 18 mois.

La loi prévoit que l'Assemblée générale se prononce sur une augmentation de capital réservée aux salariés. Les salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise peuvent acquérir, dans le cadre d'une prise de participation directe par souscription à une augmentation de capital réservée, 1 % du montant du capital social.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions définies à l'article L. 3332-19 du Code du travail. La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions légales applicables.

Toutefois et compte tenu du contexte actuel, nous vous informons que nous ne sommes pas favorables à l'adoption d'une telle résolution. En effet, nous ne prévoyons pas la mise en place à court terme d'un système d'actionnariat des salariés de notre société dans le cadre d'une telle résolution.

Nous vous proposons, dans la **quatorzième résolution**, de ne pas renouveler cette délégation.

La **quinzième résolution** délègue au Conseil d'administration la possibilité d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des bons de souscription d'actions dans la limite d'un montant maximal de 30 millions d'euros et pour une durée de vingt-six mois.

La **seizième résolution** autorise le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée Générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

La **dix-septième résolution** fixe un plafond maximum pour l'ensemble des délégations octroyées par l'Assemblée générale à 20 millions d'euros pour les augmentations de capital et à 75 millions d'euros pour les titres d'emprunt.

5/ POUVOIRS

La **dix-huitième résolution** attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

CORPORATE GOVERNANCE

VIEL & Cie is a public limited company with a Board of Directors [“société anonyme à Conseil d’Administration”]. The Company adheres to the Corporate Governance Code published by MiddleNext. VIEL & Cie has drawn up Rules of Procedure for the Board of Directors in accordance with the recommendations of the MiddleNext Code; they are available on the Company’s website.

The Board of Directors took account of the recommendations of the amended MiddleNext Code when it prepared its Rules of Procedure. The Board of Directors also familiarised itself with the “points de vigilance” listed in the MiddleNext Code.

BOARD OF DIRECTORS AND MANAGEMENT BODIES

BOARD OF DIRECTORS

The Board of Directors, chaired by Patrick Combes, was composed of seven members at 31 December 2018. All except Patrick Combes, Chairman and CEO, and Catherine Nini, Chief Financial Officer, are non-executive and independent directors. The criterion applied to the independence of a director is based on the general rule that, irrespective of his or her seniority on the Board, a Director is independent if he or she has no direct or indirect relationship of any kind with the Company, its Group or its Management, which could impair his or her freedom of opinion, regardless of the term of office. None of these Directors had previously belonged to any governing bodies of VIEL & Cie or any of its subsidiaries, nor had they had a business relationship with VIEL & Cie or any of its subsidiaries at 31 December 2018. During the reporting period, one Director of VIEL & Cie was also a Director of Compagnie Financière Tradition SA, in which VIEL & Cie controlled 69.81% of the capital at 30 December 2018, and one Director was also a member of the Supervisory Board of Bourse Direct, in which VIEL & Cie has a 76.57% holding, Viel et Compagnie-Finance (majority shareholder of VIEL & Cie), and four British operating subsidiaries of Compagnie Financière Tradition SA.

CORPORATE GOVERNANCE

The Board of Directors issued rules of procedure based on the principles of the MiddleNext Corporate Governance Code, adapted to the Company’s structure, business, and shareholder base.

EXCLUDED PROVISIONS OF THE MIDDLENEXT CODE OF CORPORATE GOVERNANCE

The Board of Directors’ Rules of Procedure incorporate all the recommendations of the MiddleNext Code of Corporate Governance.

COMPOSITION OF THE BOARD OF DIRECTORS AND PREPARATION AND ORGANISATION OF WORK

VIEL & Cie refers to the Group’s legal department for legal matters and the preparation of its Boards and Committees.

In accordance with the recommendation of the MiddleNext Code, all members of the Board of Directors receive the information they need to fulfil their mission and can obtain all the documents they deem necessary. The members of the Board frequently communicate with the management of subsidiaries outside Board meetings and thus obtain accurate information on the Company’s activity.

The dates of Board meetings are set for the coming year after discussion with each Director to ensure their availability. A notice of the meeting together with the agenda is then sent by email several days before the appointed date. In the case of unplanned meetings, the meeting may be convened by telephone with confirmation by email.

Meetings are prepared by everyone in advance and each Director may request an item to be placed on the agenda. The Board sets an annual programme of items to be included on the agenda of its meetings, while retaining the flexibility it needs to deal with other specific points as and when they arise.

BOARD OF DIRECTORS' POWERS AND PROCEDURES

The Board of Directors verifies and monitors the accounts prepared by the Company and the consolidated accounts, if any.

The Board deliberates on any matters which by law or under the Articles of Association fall within its sphere of competence.

The Board is a collegial body that collectively represents all shareholders and acts in the Company's corporate interest.

It defines company strategy, appoints the executive officers responsible for managing the company within the framework of this strategy, oversees the management and ensures the quality of information provided to shareholders and the markets through the accounts and financial communications.

The Board of Directors is invested with the powers and duties prescribed by law, the Articles of Association, and

the Board of Directors' Rules of Procedure which were first adopted in 2003 and subsequently amended from time to time. It takes decisions in all areas that are not reserved to the General Meeting or other governing body. It is responsible for management at the highest level and general oversight of executive management and the persons responsible for representing the Company. The Directors have wide-ranging experience and their individual expertise is brought to bear in the administration of the Board's business.

The Board of Directors' rules of procedure provide for the creation of one or more Board committees. An Audit Committee and Remuneration Committee were set up under this power. The Board meets about four times a year – at the closing of the half-year and annual accounts and as required by Company business. Its meetings last an average of two hours.

The Board of Directors was composed of the following members at year-end:

Surname, first name Position*	Independent Director	Age	Date of first appointment	Period of office	Audit Committee
Patrick Combes Chairman	NO	66	9 October 1979	Re-appointed on 11 June 2015 until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.	
Christian Baillet Deputy Chairman	YES	68	25 January 1994	Re-appointed on 13 June 2017 until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2022.	Chairman
Jean Marie Descarpenteries Director	YES	83	25 January 1994	Re-appointed on 13 June 2017 until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2022.	Member
Jeanne Dubarry de la Salle Director	YES	39	13 June 2017	General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2022.	
Dominique Langlois Director	YES	72	25 January 1994	Re-appointed on 13 June 2017 until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2022.	
Catherine Nini Director	NO	49	17 June 2011	General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2022.	
Dominique Velter Director	NO	54	13 June 2017	General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2022.	

* On the Board of Directors.

The Board is chaired by Patrick Combes.

The Chairman represents the Board of Directors. He organises and directs the work of the Board and reports on its business to the General Meeting. He ensures that the governing bodies of the Company function efficiently and, in particular, that the directors are able to carry out their duties.

Christian Baillet, Jean-Marie Descarpenteries, Dominique Langlois and Jeanne Dubarry are independent Directors as defined in the MiddleNext Code and the Rules of Procedure which refer to it. The independent Directors therefore make up 57% of the Board of Directors, which complies with the MiddleNext Code.

The following criteria are used to appraise independence. A Director:

- must not be an employee or executive officer of the Company or of any company in the group, or have held any such position within the past five years,
- must not have any significant business relationship with the Company or its group (customer, supplier, competitor, service provider, creditor, banker, etc.), or have had any such relationship within the past two years,
- must not be a major shareholder of the Company or hold a significant percentage of the voting rights,

- must not have any close relationship or close family ties with an executive officer or a major shareholder of the Company,
- must not have been an independent auditor of the Company within the past six years.

The term of office of a Director is 6 financial years. This period complies with the recommendation of the MiddleNext Code, the Rules of Procedure and the Articles of Association. It is also the statutory term.

No Director was elected by the employees.

No non-voting Director was appointed.

No Directors are tied to the Company under an employment contract, and the Rules of Procedure incorporate the recommendation of the MiddleNext Code on the subject. There is no monetary compensation or benefit payable in the event of any Director leaving office; the same applies to members of the Executive Board. The executive officers of the company do not have a supplemental pension scheme. The Rules of Procedure adopt the MiddleNext Code recommendations on these matters. The Board of Directors has a suitable balance and is made up of experienced Directors committed to the interests of the Company and those of all its shareholders.

When a Director is appointed or re-appointed, their biographical details, experience and skills are set out in the Annual Report and communicated to the General Meeting; they are also published on the Company's website. The appointment of each Director requires an individual resolution in accordance with the recommendation of the MiddleNext Code.

The Board of Directors is also balanced in respect of the age of its members, who are between 39 and 83 years old, with an average age of 61.5 years.

The Board is composed of people from diverse educational backgrounds, with expertise in the interdealer broking sector, the banking field, and industry.

All members of the Board of Directors are French citizens, but most have international professional experience.

The Board discussed the question of the independence of the Directors given that some of them have held office for a long time. They consider that the duration of their term of office does not affect their independence and pointed out that new Directors, one of whom is an independent Director, were appointed by the General Meeting of 13 June 2017.

BOARD OF DIRECTORS' PROCEDURES

The Board of Directors met three times during the reporting period, with an attendance rate of 100%.

This frequency meets the MiddleNext Code recommendation. Members of the Board of Directors must abide by the provisions of the Rules of Procedure regarding ethics, as recommended in the MiddleNext Code. In this respect, every member of the Board must "ensure that he has familiarised himself with the general or specific obligations of his remit, including the legal and regulatory obligations, in particular under the Commercial Code, the Monetary and Financial Code, the Regulations of 3 November 2014, the Articles of Association, and the "points de vigilance" and Recommendations of the MiddleNext Code of Corporate Governance".

Board members observe the following professional ethics:

- the search for exemplary conduct which implies, at all times, consistency between words and deeds, the key to credibility and trust;
- all members of the Board, upon accepting their appointment, familiarise themselves with the duties inherent in their office and notably those concerning the legal regulations on holding several directorships;
- when taking up office, they must sign the Board's Rules of Procedure;
- while in office, Directors must inform the Board of any potential conflict of interest situations (customers, suppliers, competitors, consultancies, etc.) or existing conflicts of interest (other appointments) that may concern them;
- in the event of a conflict of interest, and depending on its nature, a Director must abstain from voting, refrain from taking part in debates, and in extreme cases, resign;
- Board members must be diligent and attend the meetings of the Board and those of the Committees of which they are a member;
- all Board members must ensure that they have obtained all the necessary information in sufficient time on the subjects to be discussed at the meetings;
- Board members must observe complete confidentiality with regard to third parties;

- wherever possible, Board members must attend the meetings of the General Meeting.

Board members must devote the time and attention required for their duties. They must be diligent and attend all meetings of the Board and the Committees of which they are a member, subject to their availability.

Board members owe a duty of loyalty to the Company and must refrain from any form of competition. They may not be a director, member of the supervisory board, member of the senior management, or partner of a competitor or maintain any significant business relationship with a competitor company. The Board reviews known conflicts of interest at least once a year and all members are required to regularly and voluntarily update their disclosures.

The Board of Directors has set up an Audit Committee, described below, as recommended by the MiddleNext Code.

REMUNERATION OF COMPANY OFFICERS

The Chairman-CEO received fixed remuneration of €321,437 for the 2018 financial year, paid by VIEL et Compagnie-Finance, majority shareholder of VIEL & Cie, as well as director's fees of €12,000 paid in 2018 by VIEL & Cie and €7,622.45 paid in 2018 by VIEL et Compagnie-Finance.

The Chairman-CEO did not benefit under any share option schemes or from any free shares at 31 December 2018.

Remuneration paid to officers of the Company is shown below:

PATRICK COMBES

Position and remuneration: Chairman and Chief Executive Officer. Fixed remuneration of €321,437 paid by VIEL et Compagnie-Finance, VIEL & Cie's majority shareholder.

Other offices: Chairman and CEO of Viel et Compagnie-Finance, Chairman of the Board of Directors of Compagnie Financière Tradition (Switzerland) and Financière Vermeer NV (Netherlands), member of the Supervisory Board of SwissLife Banque Privée (France), Director of Paris Europlace (France), Chairman of the SAS La Compagnie Vendôme (France), Manager of SCIs VIEL Foch and Vaullongue (France), Manager of ImmoViel (France), member of the Steering Committee of Europlace (France), member of the International Strategy Committee of Columbia Business School, New York (USA).

Emoluments: €12,000 paid in 2018 by VIEL & Cie and €7,622 paid in 2018 by VIEL et Compagnie-Finance.

CHRISTIAN BAILLET

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chairman of the Board of Directors of QUILVEST (Luxembourg), President of QUILVEST SWITZERLAND (Switzerland), Deputy Chairman of the Supervisory Board of Bourse Direct (France), Director of Quilvest Europe SA (Luxembourg), Quilvest Wealth Management (Luxembourg), Viel et Compagnie-Finance (France), Tradition (UK) Ltd (UK), Tradition Financial Services Ltd (UK), TFS Derivatives Ltd (UK), Trad-X (UK) Ltd (UK), Belhyperion (Belgium), EEM (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg) and BBB Foods (Mexico), GPI Invest (Luxembourg), SwissLife Banque Privée, JustWorld (USA).

Emoluments: €12,000 paid in 2018 by VIEL & Cie, €7,622 paid in 2018 by VIEL et Compagnie-Finance.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chairman of the Supervisory Board of Solution 30 SE (Luxembourg) and Metal Value SAS (France), Honorary Chairman of FNEGE (France), Director of Compagnie Financière Tradition (Switzerland) and Metal Value Ltd (UK), member of the Strategic Committee of Anéo (France), Managing Director of Fondation Philippe Descarpentries (Belgium).

Emoluments: €12 000 paid in 2018 by VIEL & Cie, and €43,240 as emoluments for his role on the Audit Committee paid by controlled companies.

JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

Position and remuneration: Director.

Other offices: -

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie.

DOMINIQUE LANGLOIS

Position and remuneration: Director.

Other offices: Director of GTI and TFI.

Emoluments: €12,000 paid in 2018 by VIEL & Cie.

CATHERINE NINI

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chair of the Executive Board and CEO of Bourse Direct (France), Managing Director of Viel et Compagnie-Finance (France), member of the Supervisory Board of SwissLife Banque Privée, Director of E-VIEL, SwissLife Gestion Privée, SwissLife Gestion Privée, Permanent Representative of Bourse Direct on

the Board of Directors of EASDAQ (Belgium) and of VIE & Cie on the Board of Directors of Arpège (France), CFO of VIEL & Cie, and member of the Exchange Council of the Boerse Berlin (Germany).

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie.

DOMINIQUE VELTER

Position and remuneration: Director.

Other offices: Chair and CEO of E-VIEL, Managing Director of Viel et Compagnie-Finance, Representative of Viel & Cie on the Board of Directors of EASDAQ, Member of the Supervisory Board of Bourse Direct, Strategic Marketing Director of Compagnie Financière Tradition (Switzerland).

Emoluments: €12,000 paid by VIEL & Cie.

BALANCED GENDER REPRESENTATION ON THE BOARD

The Board of Directors of VIEL & Cie is composed of 7 members - 3 women (43%) and 4 men (57%) - so there is a relative gender balance.

The Chairs of the Board of Directors and the Audit Committee are men. Of the four independent Directors, there are three men and one woman.

The Audit Committee is composed of two men.

REGULATIONS ON THE APPOINTMENT AND REPLACEMENT OF DIRECTORS AND ON AMENDMENTS TO THE COMPANY'S ARTICLES OF ASSOCIATION

Regulations on the appointment and replacement of directors and on amendments to the Company's articles of association mirror statutory provisions and are set out in the Articles of Association.

Members of the Board of Directors may be natural persons or legal entities; they are appointed by the Annual General Meeting, which may remove them any time.

The members of the Board of Directors are appointed for six years. Their remit expires at the conclusion of the Annual General Meeting of Shareholders called to approve the accounts of the financial year in which their term of office ends. They are eligible for re-election.

The Extraordinary General Meeting is competent to make any amendments to the Articles of Association authorised by the Commercial Code. It may not however increase the liabilities of shareholders unless approved by a unanimous vote.

AGREEMENTS PROVIDING FOR COMPENSATION TO BE PAID TO DIRECTORS OR COMPANY EMPLOYEES IF THEY RESIGN, ARE DISMISSED WITHOUT CAUSE, OR THEIR EMPLOYMENT TERMINATES BECAUSE OF A TAKEOVER BID

There is no agreement providing for compensation to be paid to Directors or Company employees if they resign or are dismissed without cause or if their employment terminates because of a takeover.

AGREEMENTS BETWEEN AN EXECUTIVE OFFICER OF THE COMPANY OR A SHAREHOLDER HOLDING MORE THAN 10% OF THE VOTING RIGHTS AND ANOTHER COMPANY IN WHICH THE FORMER HOLDS MORE THAN HALF OF THE CAPITAL, EXCEPT FOR AGREEMENTS ON CURRENT OPERATIONS ENTERED INTO UNDER NORMAL CONDITIONS

No agreements of this nature had been signed.

AUDIT COMMITTEE

VIEL & Cie has an Audit Committee comprised of two non-executive and independent members; it meets twice a year. The members have the experience, knowledge of the sector of activity, and required expertise in matters of accounting standards, finance, and auditing to carry out their remit. The role of the Audit Committee is to assist the Board of Directors in its task of overseeing the financial reporting process, the internal review of financial controls, the internal auditing process, and Company procedures aimed at ensuring compliance with the law, the regulations and the code of best practice. Without prejudicing the powers and duties of the Board of Directors, the Audit Committee has the following responsibilities in particular:

- 1° it monitors the preparation of financial information and, where applicable, makes recommendations to ensure the integrity of such information;
- 2° it monitors the effectiveness of the internal control and risk management systems, and the internal audit where applicable, with regard to the preparation and processing of accounting and financial information, without compromising its independence;
- 3° it issues a recommendation to the Board on the independent auditors whose appointment is submitted for approval by the General Meeting. This recommendation is prepared in accordance with the regulations. It also issues a recommendation to the

Board when the appointment of the independent auditors is due for renewal on the conditions defined in the regulations, and it ensures the independence of the independent auditors;

4° it monitors fulfilment of the mission of the independent auditors, and takes account of the findings and conclusions of the Haut Conseil du Commissariat aux Comptes following the audits carried out in accordance with the regulations;

5° it ensures that the independent auditors respect the conditions of independence in accordance with the terms and conditions laid down the regulations;

6° it approves services provided, other than those for auditing the accounts, having regard to the applicable regulations;

7° it reports regularly to the Board on the performance of its missions. It also reports on the results of the certification of the accounts, the way in which this mission contributed to the integrity of the financial information and the role it played in this process. It informs the Board without delay of any difficulty encountered.

The Audit Committee also reviews the performance, efficiency and fees of the external auditors, and ensures that they maintain their independence. Lastly, it examines the effectiveness of the cooperation of all the financial and risk management departments with the external auditors.

The Audit Committee met twice in 2018, with an attendance rate of 100%.

It regularly invites the senior financial managers to its meetings to obtain financial information.

The independent auditors attended two meetings dealing with the analysis of the annual and half-year accounts, where they presented the results of their auditing work, and one meeting dealing with regulatory subjects.

REMUNERATION COMMITTEE

The Remuneration Committee, chaired by Christian Baillet, is comprised of two members. It advises the Board of Directors on compensation plans and strategies and, more specifically, on compensation terms for members of the Executive Board, share option schemes and other incentive schemes.

FREE SHARE SCHEME

The Company did not grant a free share scheme for Group employees in 2018.

Details of the existing schemes are as follows:

Details of the scheme (euros)	2017 award scheme	
Date of General Meeting	14 June 16	14 June 16
Date of first awards under the scheme	04 Sep 17	04 Sep 17
Total number of free shares awarded	440,000	138,000
Start date of award of free shares	04 Sep 17	04 Sep 17
Award period	04 Sept 20	04 Sept 22
Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	04 Sept 27	04 Sept 27
Award conditional on person remaining with the Company	Yes	Yes
Share price performance conditions	€6.50	€6.00
Number of free shares outstanding at 1 January	440,000	138,000
Number of free shares cancelled during the year	-	-
Number of free shares outstanding at 31 December	440,000	138,000
Number of persons concerned	3	4
Number of executive officers concerned	1	1

SHARE BUY-BACK PROGRAMME

In its seventh resolution, the combined Annual and Extraordinary General Meeting of 14 June 2018 approved a share buy-back programme.

On 26 July 2018, the Company announced the implementation of a share buy-back programme, including the terms and objectives:

Objectives of the buy-back programme

Shares purchased in connection with or pursuant to the foregoing authority may be acquired for the purpose of:

- allotting shares in connection with a capital increase reserved for Group employees under employee share option schemes;
- remittance in payment or exchange or as hedging obligations for debt securities, in connection with external growth operations;
- cancelling all or part of these shares through a reduction in share capital with a view to optimising earnings per share, subject to the adoption of a specific resolution to this effect by the Extraordinary General Meeting of Shareholders;

- facilitating trading liquidity and price stability of the issuer's securities or avoiding price inconsistencies that are not justified by market trends, by means of a liquidity contract.

The shares may be purchased, sold or exchanged at any time and by any means, including through the use of options and/or in the form of block sales, provided however that such transactions do not increase share price volatility, and excluding the purchase of call options, including during a takeover bid, within the limits of securities regulations.

• **The maximum amount allocated to share buy-back programmes**

The General Meeting set the maximum number and the characteristics of the securities which the issuer intends to acquire as well as a maximum purchase price of €7.50. The resolution adopted by the General Meeting provides that VIEL & Cie may acquire its own shares, up to a limit of 10% of the number of shares comprising the share capital. The maximum amount of the transaction therefore shall not exceed €22,193,032.50.

• **Duration of the buy-back programme**

The programme duration is 18 months from 14 June 2018.

On 26 July 2018, the Company announced a share buy-back as part of its share buy-back programme. It acquired a total of 2,936,575 of its own shares, 2,500,000 of which were acquired in a block trade, over-the-counter, at a price of €4.80 per share. The seller was an institutional investor. During 2018, the Company acquired a total of 2,922,723 of its shares under buy-back programmes, for the purpose of cancellation.

The Company entered into a liquidity agreement in October 2018 under which it bought 13,852 shares and sold 10,710 shares.

In its eighth resolution, the combined Annual and Extraordinary General Meeting of 14 June 2018 authorised the Board of Directors to reduce the share capital by an amount not exceeding 10% of the share capital, by cancelling treasury shares held under the above authority.

The Board of Directors used this authority on 1 October 2018 and cancelled 2,000,000 treasury shares (i.e. 2.58% of the share capital before reduction), out of a total of 7,306,498 treasury shares held at 30 September 2018.

INTERNAL CONTROL AND RISK MANAGEMENT PROCEDURES RELATING TO ACCOUNTING AND FINANCIAL INFORMATION

The financial regulations governing the activity of VIEL & Cie subsidiaries define the internal control environment applicable to all regulated companies.

The regulations applicable within the Group lay down the principles regarding control systems for operations and internal procedures, accounting and information processing, risk and performance measurement, oversight and risk management, and internal control documentation and information.

The Board of Directors thus reviews the Group's activity and results and the internal control system, particularly compliance control, based on the information it receives.

The purpose of the internal control system is primarily to provide reasonable assurance regarding:

- the implementation and optimisation of operations,
- the reliability of financial information,
- compliance with the laws and regulations in force.

One of the objectives of the Group's internal control system is to prevent and control risks arising from the Company's activity and the risk of errors or fraud at every stage of the Company's activity. As with any control system, however, it cannot guarantee that such risks will be totally eliminated. As a result, the accounting and internal control systems do not provide Management with the certainty that the objectives set are being achieved, due to the inherent limitations of any system's operation.

VIEL & Cie financial statements are prepared by the accounting team, under the responsibility of the Executive Board and the Chief Financial Officer. A manual of accounting procedures describes the overall organisation of the accounting department, the tools used, the account closing procedures and the applicable accounting plans.

REVIEW OF REGULATED AGREEMENTS

The following agreements were ongoing in 2018:

- On 29 April 2016, the Board of Directors authorised the signing of a commercial sublease agreement, effective 2 May 2016 for a term of 6 years.

This lease, between Société Viel et Compagnie-Finance and our Company concerns rental of the premises at 9 Place Vendôme, Paris (1^{er}), representing a surface area of 373 m². The rent is indexed annually on 2 May to the Tertiary Activities Rent Index (TARI).

The Directors concerned by this agreement are Messrs. Patrick Combes and Christian Baillet and Ms Catherine Nini. The rent and service charges (excluding tax) for 2018 billed by Société Viel et Compagnie-Finance amounted to €331,286.

- On 28 August 2013, the Board of Directors authorised a cash current account ("compte courant de trésorerie") to be set up between Bourse Direct and our Company. This account earns interest at EONIA plus a 0.25% margin. The Directors concerned are Ms Catherine Nini and Mr Christian Baillet. An addendum was signed on 9 March 2017 between the two parties, providing for annual interest at the 3-month EURIBOR rate plus a 0.75% margin. This addendum was ratified by the Board of Directors on 20 March 2018. At 31 December 2018, our Company's current account advance was zero euros.

PRINCIPAL RISK FACTORS IDENTIFIED IN THE GROUP

The risks identified mainly concern VIEL & Cie's operating subsidiaries in connection with their activities. The principal risks are disclosed below to the extent that they may impact the value of the investments concerned in VIEL & Cie's portfolio. Each operating subsidiary has full management autonomy, but provides regular financial reporting to VIEL & Cie.

These subsidiaries are principally exposed to the following risks:

- credit and counterparty risk
- liquidity risk
- market risk
- currency risk
- interest rate risk
- partnership risks
- operational risk related to controlled interests.

The Board of Directors assesses risks existing within the Group and exercises oversight of the executive management. It is assisted in these tasks by the Audit Committee, whose role is to oversee the internal control system for financial reporting, risk management, and compliance with local laws and regulations. The Internal Audit department conducts timely reviews of risk management and internal control procedures, and reports its findings to the Audit Committee of the various operating segments.

In order to effectively monitor operational risks, the Group's subsidiaries have developed a uniform risk map based on Basle II classifications. A software tool (One-SumX) is used by the Group to identify these operational risks for each subsidiary and to coordinate information regarding the nature of these risks. This approach is in line with the Group's policy of controlling operational risks.

CREDIT AND COUNTERPARTY RISK

As a holding company, VIEL & Cie is not exposed to credit risk.

Credit risk is primarily the risk of financial loss for the operating subsidiaries in the event that a customer or a counterparty to a financial instrument does not fulfil its obligations. This risk mainly concerns the item "Trade and other receivables".

VIEL & Cie's operating subsidiaries are interdealer brokers in the financial and non-financial markets, serving mainly institutional clients for Compagnie Financière Tradition, and retail customers for Gaitame (subsidiary of Compagnie Financière Tradition) and Bourse Direct.

Interdealer broking: Compagnie Financière Tradition

This broking business consists of facilitating contact between two counterparties to a trade, and receiving a commission for services rendered. Compagnie Financière Tradition's exposure to credit risk in connection with these activities is therefore very limited. The quality of counterparties is evaluated locally by the subsidiaries in accordance with Group guidelines, and commission receivables are closely monitored. Impairments are recognised where necessary on certain receivables.

Some of the Group's operating companies act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities for the account of third parties. These trades are managed through clearing houses on a cash settlement basis against delivery of the securities. Since October 2014, the period between the transaction date and the settlement date has generally been two days, during which time these companies are exposed to counterparty risk.

This risk is contained within the limits set by Compagnie Financière Tradition's Credit Committee, which bases its decisions on the creditworthiness of the counterparty, taking into account ratings published by recognised bodies (External Credit Assessment Institutions (ECAI)), and available financial information (stock market prices, credit default swaps, yields in the secondary bond markets, etc.). Where no external rating is available, Compagnie Financière Tradition calculates an internal rating using internal methods. In addition to the counterparty's rating, other factors considered when determining the limit are the type of instruments traded and their liquidity.

Compagnie Financière Tradition's Risk Management department, or the risk management departments of the operational zones, independently establish credit limits and monitor adherence. The limits are reviewed regularly, at a set frequency or following events that could affect the creditworthiness of the counterparty or the environment in which it operates (country, type of sector, etc.). Exposure is concentrated in regulated financial institutions, the majority of which have investment grade ratings.

The clearing itself is handled by specialised teams. The Tradition Group's indirect subsidiary, Tradition London Clearing Ltd, is a dedicated clearing company and the lynchpin of the Group's matched principal operations for Europe and Asia. Tradition London Clearing Ltd is responsible for following up trades introduced by the Tradition Group's operating entities until their final settlement in the clearing houses. Tradition Asiel Securities Inc., one of the Tradition Group's US subsidiaries, performs all clearing operations in the United States. This company is a member of the FICC (Fixed Income Clearing Corporation), a central settlement counterparty for U.S. government securities. Membership in the FICC considerably reduces the risk of a counterparty default, since it guarantees settlement of all trades entering its net.

Online trading: Bourse Direct

Bourse Direct caters mainly to retail investors, whose transactions are covered by cash deposited in their securities account; automatic control systems are in place to prevent trades where there is insufficient cover.

Bourse Direct also serves institutional customers. All counterparties in this segment must be approved by the Credit Committee. Most counterparties are major financial institutions with excellent credit ratings. An essential part of the approval process is the separation of operating functions from risk assessment and authorisation. Bourse Direct's management regularly monitors compliance with decisions, and reviews the effectiveness of control procedures for counterparties and clearing operations.

LIQUIDITY RISK

VIEL & Cie must have sufficient funds available to enable it to finance ongoing operations and maintain its investment capability at all times. Exposure to liquidity risk is managed at the holding company level through ongoing monitoring of the duration of funding, the availability of credit facilities, and the diversification of funding sources. The Group also operates a conservative investment policy for surplus cash by placing cash balances in risk-free instruments, liquidity funds and

money market deposits. Cash flow agreements are entered into between VIEL & Cie and certain subsidiaries in order to optimise treasury management within the Group.

Liquidity risk arises when subsidiaries encounter difficulties in honouring their financial commitments. For risk management purposes this risk is divided into two types.

Transactional liquidity risk concerns the ability to meet cash flows related to matched principal trades or the requirements of market counterparties – for instance, the need to fund securities in the course of settlement or to place margin or collateral with clearing houses or banks which provide clearing services to the Group's consolidated companies.

These liquidity demands are hard to anticipate but are normally short term, overnight or even intra-day, in nature. Usually these liquidity demands are met from overdrafts with the clearing entity. In order to manage these risks the subsidiaries engaged in matched principal trading hold cash or cash equivalents sufficient to meet potential funding requirements using a statistical approach based on historical data, which is stress tested to establish an appropriate level of contingency funding.

Balance sheet liquidity risk arises from a Group entity's inability to meet its net working capital needs over a period of time due to trading difficulties or significant investment in the business. In order to manage this risk all the Tradition Group's trading entities prepare rolling twelve month cash forecasts as part of the monthly financial reporting process, in order to identify any potential liquidity issues.

At the very least, all entities retain sufficient cash or cash equivalents to meet expected net cash outflows for the next three months. Checks are carried out twice a year to determine surplus funds in relation to local requirements. Moreover, regulations specific to investment companies require some Group companies to invest customers' cash in liquid, risk-free products that are not subject to counterparty risk and are immediately accessible.

MARKET RISK

VIEL & Cie is exposed to market risk in respect of the value of its assets and unfavourable changes in the costs of its debt. Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices, and affect the Group's net profit or the value of its financial instruments. Market risk includes currency risk and interest rate risk.

The Group's sensitivity to market risks is disclosed in the notes to the consolidated financial statements.

Moreover, the Company invested in forward instruments maturing in 2019, valued at mark-to-market. An off-balance sheet commitment of €25.6m was recognised at 31 December 2018.

CURRENCY RISK

Because of its international standing, the Group is exposed to currency risk. This risk arises when subsidiaries conduct transactions in a currency other than their functional currency. Transactions are conducted mainly in US dollars (USD), sterling (GBP), euros (EUR), Swiss francs (CHF) and yen (JPY).

Currency risk is analysed globally and its management is the responsibility of the Executive Board. Group policy for hedging this risk is not part of a long-term hedging policy, but is dealt with on a timely basis depending on economic trends and conditions.

INTEREST RATE RISKS

The Group's exposure to interest rate risk arises mainly from the structure of its financial debt. However, since almost all the variable rate long-term financial debt is hedged through interest rate swaps, this risk is very marginal. Financial debt commitments within the Group must be approved by the Executive Board.

PARTNERSHIP RISKS

In line with its investment strategy, the Group has for many years focused on taking majority equity positions in its investments. When VIEL & Cie co-invested in partnership with another company, it entered into a shareholders' pact in order to protect its interests in that investment.

OPERATIONAL RISK RELATED TO CONTROLLED INTERESTS

Operational risk covers all risks arising from transaction processing, and ranges from the correct execution of customer

orders through to order confirmation and administrative processing. It also includes breakdowns in the IT system that interfere with order execution.

Another source of operational risk is the major role that key employees can play within the organisation. There is also the risk of competitors headhunting from our operational teams. Finally, the development and improvement of IT tools is a major challenge.

RESEARCH AND DEVELOPMENT ACTIVITY

Bourse Direct, a subsidiary of VIEL & Cie, produces research through a team specialised in new technologies for online trading. It benefits from a research and development tax credit in connection with this work.

FINANCIAL STRUCTURE AND USE OF FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group's operating subsidiaries closely monitor their treasury activities to ensure that they have sufficient cash to meet operational needs, as well as the Group's strategic business plans.

At 31 December 2018, VIEL & Cie had debts of €159,924,000 with maturities of 1 to 5 years, and an available cash balance of €95,652,000 on an individual basis. Available consolidated cash stood at €413,144,000, with consolidated debt of €405,614,000.

Bank borrowings are subject to early repayment clauses; the Group must respect certain contractual ratios, mainly relating to its net cash/debt position, or the level of net financial expense. The Group had positive net cash at 31 December 2018, and was therefore well within these ratios.

VIEL & Cie does not use hedge accounting. See notes to the consolidated financial statements (Derivative financial instruments).

INFORMATION ON SUPPLIERS

At 31 December 2018 Euros	Past due invoices at the balance sheet date					Total (1 day and over)
	0	1 to 30 days	31 to 60 days	61 to 90 days	More than 91 days	
Number of invoices concerned	10					10
Outstanding at 31.12.2018 (in euros)	103,358.35	5,758.95	3,662.41	0	5,264.15	14,685.51
Percentage of the total amount of purchases in the year (excl. tax)	5.2%	0.29%	0.18%	0%	0.26%	0.74%
Number of invoices excluded relating to disputed debts	0					0

At 31 December 2017 Euros	Past due invoices at the balance sheet date					Total (1 day and over)
	0	1 to 30 days	31 to 60 days	61 to 90 days	More than 91 days	
Number of invoices concerned	15					2
Outstanding at 31.12.2017 (in euros)	47,359	180	0	0	294	474
Percentage of the total amount of purchases in the year (excl. tax)	3.9%	0%	0%	0%	0%	0%
Number of invoices excluded relating to disputed debts	0					

The above due dates are based on payment terms stated in invoices, or the end of the calendar month in which invoices were received.

Past due debts are mostly less than 30 days.

Invoices must be approved by the competent services prior to any payment.

INFORMATION ON CUSTOMER PAYMENTS

No customer receivables were outstanding at 31 December 2018.

NON-TAX DEDUCTIBLE EXPENSES

VIEL & Cie recognised non-tax deductible expenses of €80,801 for the 2018 financial year. These expenses consisted entirely of the non-tax deductible portion of directors' fees.

INFORMATION ON SUBSIDIARIES AND EQUITY INVESTMENTS

At 31 December 2018, VIEL & Cie held 69.81% of the capital of Compagnie Financière Tradition, against 70.79% at 31 December 2017. The percentage of its equity holding in Bourse Direct remained unchanged from the previous year (76.57%) as did its holding in SwissLife Banque Privée (40%).

VIEL & Cie acquired 3,118 shares of the Euroclear plc group early in 2018 and disposed of its entire holding in LCH Group Holding Limited in December 2018.

INFORMATION ON TREASURY SHARES

VIEL & Cie used the authority to purchase its own shares in 2018 by buying 2,936,575 of its own shares and selling 3,142 shares under a market-making contract. VIEL & Cie held 7.13% of its capital or 5,381,931 shares at 31 December 2018.

The movements recorded in 2018 were as follows:

	Situation at 31.12.2017			Increases: purchases			Reductions: sales / cancellations			Situation at 31.12.2018		
	Unit value	Number of shares	Value €000	Unit value	Number of shares	Value €000	Unit value	Number of shares	Value €000	Unit value	Number of shares	Value €000
Shares bought for cancellation	5.60	900,000	5,040	4.84	2,922,723	14,159	5.24	2,000,000	10,482	4.78	1,822,723	8,717
Shares bought for purpose of acquisition-led growth	3.93	3,548,498	13,338	-	-	-	-	-	-	3.76	3,548,498	13,338
Long-term investments	4.13	4,448,498	18,378	4.84	2,922,723	14,159	5.24	2,000,000	10,482	4.11	5,371,221	22,055
Liquidity contract	-	-	-	4.34	13,852	60	4.58	3,142	14	4.27	10,710	46
Marketable securities	-	-	-	4.34	13,852	60	4.58	3,142	14	4.27	10,710	46
TOTAL		4,448,498	18,378		2,936,575	14,219		2,003,142	10,497		5,381,931	22,101

INFORMATION ON DIVIDENDS

The dividend history over the past three financial years (before deducting the portion attributable to treasury shares) is as follows:

- a dividend of €0.20 per share was paid in June 2018 for the 2017 financial year, for a total payment of €15,505,138.20;
- a dividend of €0.17 per share was paid in June 2017 for the 2016 financial year, for a total payment of €13,115,832.13;
- a dividend of €0.15 per share was paid in June 2016 for the 2015 financial year, for a total payment of €12,089,878.

INFORMATION ON THE PRESENTATION OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

VIEL & Cie, in its role of investor, maintains an internal information reporting system based on a business segment approach, applied to each of the Group's core businesses that have similar overall risk profiles.

In order that the presentation of financial information is consistent with the internal reporting system, segment information is presented according to the Group's four business sectors - interdealer broking through its holding in Compagnie Financière Tradition, online broking with Bourse Direct, private banking through SwissLife Banque Privée, and real estate.

EMPLOYEE SHARE OWNERSHIP

The Company did not set up any employee share ownership scheme.

ELEMENTS THAT MAY HAVE A BEARING ON A TAKEOVER BID

The Company's capital structure is presented in this report. The Company's majority shareholder holds a 57.08% interest, which is likely to hamper any attempted takeover of the Company without this shareholder's approval.

There are no restrictions on voting rights and share transfers under the Articles of Association, and the Company is not aware of any shareholders' agreement.

Known direct or indirect interests in the Company's capital are disclosed in this report (see information below).

The Company is not aware of any holders of securities conferring special control rights. There are no control mechanisms provided for in any employee share ownership scheme.

Regulations governing the appointment and replacement of directors, as well as amendments to the Company's Articles of Association, mirror statutory provisions and are set out in the Articles of Association.

The powers of the Board of Directors mirror the statutory provisions. Moreover, the Board has been authorised by the General Meeting to purchase shares of the Company up to a limit of 10% of the capital and to cancel shares up to a limit of 10% of the share capital. It has also been delegated the powers mentioned elsewhere in this report.

Shareholders are being asked to delegate to the Board of Directors the financial authorities described in this report, including issuance of poison pills ["bons d'offre"].

There are no significant material agreements entered into by the Company which would be amended or terminated in the event of a change in control of the Company.

There are no agreements providing for compensation to be paid to Directors or Company employees if they resign, are dismissed, or their employment terminates because of a takeover bid.

TRANSACTIONS IN COMPANY SHARES BY DIRECTORS AND EXECUTIVE OFFICERS

Pursuant to Article 223-26 of the AMF General Regulations, no transactions mentioned in Section L. 621-18-2 of the Monetary and Financial Code were disclosed to the Company in the past financial year. Ms Dominique Velter and Ms Catherine Nini, both officers of the Company, exercised share options (150,000 shares each, at a price of €3.42 per share) on 2 January 2018 under a share option scheme.

DELEGATIONS GRANTED TO THE BOARD OF DIRECTORS

As required by Section L. 225-100(7) of the Commercial Code, a summary of delegated powers currently in effect, granted to the Board of Directors by the General Meeting, and the use made of such powers during the 2018 financial year is shown below:

Type of powers	EGM	Expiration date	Authorised amount	Used in 2018	Remaining authorisations
Capital increase (general delegation with pre-emptive rights maintained)	13 June 17	August 2019	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights)	13 June 17	August 2019	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights - Sec. L. 411-2.II CMF)	14 June 18	Dec. 2019	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase by capitalising reserves	14 June 18	AGM 2019	€5,000,000	-	€5,000,000
Capital increase by issuing warrants (pre-emptive rights maintained)	13 June 17	Aug. 2019	€30,000,000	-	€30,000,000
Capital increase by granting free, existing or yet to be issued shares	14 June 18	Aug. 2020	€1,550,514	-	€1,550,514
Capital increase by issuing warrants (in case of public offering)	14 June 18	Dec. 2019	€10,000,000	-	€10,000,000
Capital increase (allotment of share options)	14 June 18	AGM 2021	€1,550,514	-	€1,550,514
Capital reduction (cancellation of shares)	14 June 18	AGM 2019	€1,550,514	400,000	€1,150,514

Delegations of authority to increase capital have an overall ceiling of €20,000,000.

BOARD OF DIRECTORS' REPORT ON RESOLUTIONS

Your Board of Directors are submitting the following resolutions for shareholder approval:

1/ ACCOUNTS FOR THE 2018 FINANCIAL YEAR, APPROPRIATION OF NET INCOME, AND REGULATED AGREEMENTS

Net profit for the year was €10,871,584.46.

Detailed disclosures on the Company accounts are contained in the annual report.

In the **first** and **third resolutions**, we ask you to approve the Company accounts and their appropriation for the financial year ended 31 December 2018.

The Group's consolidated net profit for 2018 was €43,388,000.

In the **second resolution** we ask you to approve the consolidated accounts.

In the **fourth resolution** we propose that you ratify the agreements referred to in Article L. 225-86 of the Commercial Code as mentioned in the report of your auditors.

2/ APPROVAL OF THE REMUNERATION COMPONENTS PAID TO THE CHAIRMAN-CHIEF EXECUTIVE OFFICER

The principles and criteria for determining, apportioning and allocating the fixed, variable and exceptional components of the total compensation and advantages of any kind for Mr Patrick Combes in respect of his office of Chairman-CEO of the Company for the financial year ended 31 December 2018 were adopted at the General Meeting of 14 June 2018.

No remuneration, other than directors' fees, was paid to the Chairman-CEO.

In the **fifth resolution**, we propose that you formally record this.

The General Meeting of Shareholders must also approve the components to be paid to the Chairman-CEO and the members of the Board of Directors in respect of the upcoming financial year, namely Directors' fees or attendance fees granted by the General Meeting.

In the **sixth resolution**, we propose that you approve such components for the coming financial year.

3/ AUTHORITY FOR A SHARE BUY-BACK

Companies listed on a regulated market are authorised to buy back their own shares to improve the financial management of their equity, to promote the liquidity of securities, to allot shares to their employees or management, or to cancel them.

The maximum number of shares that the Board may hold may not under any circumstances exceed 10% of the Company's share capital.

The maximum purchase price per share would be set at €7.50.

The term of the buy-back programme would expire after eighteen months.

The Board of Directors has authority to purchase or sell by any means, particularly in the market, over-the-counter or in block trades, including through the use of financial derivatives, at any time, including during a public offering, an aggregate number of shares representing up to 10% of the share capital on the day the authority is granted.

Where appropriate, a description of the programme would be prepared and distributed prior to the implementation of this programme by the Board of Directors, in accordance with the regulations in effect.

The Board of Directors used this authority in 2018.

In the **seventh resolution**, we ask you to renew this authority for the Board.

4/ FINANCIAL AUTHORITIES

The Board of Directors has been granted financial authorities by your General Meeting which are now expiring.

The table on page 47 shows the use the Board of Directors has made of these authorities.

The Board proposes that the expiring delegations be renewed in favour of the Board of Directors.

In the **eighth resolution** we propose that you renew the Board of Directors' authority to reduce the share capital by an amount not exceeding 10% of the Company's share capital, by cancelling treasury shares as and when necessary.

The Board of Directors used this authority by cancelling 2,000,000 treasury shares in 2018.

In order for Viel & Cie to deploy, at such time and on such terms as may be deemed expedient, the flexibility and reactivity required to raise capital for its development and to fund its investments, the Board of Directors must have a general delegation of authority for the purpose of deciding on and implementing one or more increases in capital. The maximum amount may not exceed 5,000,000 euros.

In the **ninth resolution**, we propose that you confer such authority on the Board of Directors.

In the **tenth resolution**, the proposal is to renew the global delegations for the Board of Directors, with right to sub-delegate to its Chairman, the necessary powers to issue shares and any other securities conferring on the holder an immediate and/or future right to acquire equity in the Company, or conferring the right to the allotment of debt securities, notably under a public exchange offer made by the Company, while maintaining shareholders' pre-emptive rights..

In accordance with statutory provisions, the Company proposes that the following limits be set on such issues:

- 10 million euros, for capital increases that may be carried out directly or indirectly through the issuance of securities, to which will be added the amount of any shares or securities required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's share capital;
- 50 million euros or the equivalent value if issued in a foreign currency or in units of account set by reference to a basket of currencies, for the Company's debt securities.

This delegation would be valid until the general meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.

In the **eleventh resolution**, the proposal is to renew the global delegations for the Board of Directors, with authority to sub-delegate to its Chairman, granting the necessary powers to issue shares and any other securities conferring on the holder an immediate and/or future right to acquire equity in the Company, or conferring the right to an allotment of debt securities, particularly in the case of a public offering.

This global delegation includes disapplication of shareholders' pre-emptive rights.

As required by law, the Company proposes that the following ceilings be set on such issues:

- 10 million euros, for capital increases that may be carried out directly or indirectly through the issuance of securities, to which will be added the amount of any shares or securities required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's capital.
- 50 million euros or the equivalent amount if issued in a foreign currency or in units of account set by reference to a basket of currencies, for the Company's debt securities.

These limits are set without taking into account the consequences on the nominal amount of the capital increase of each issue of securities conferring a future right to share capital (including stand-alone equity warrants), should such adjustments be made during their term of validity.

The nominal amounts of the capital increases and the debt security issues are cumulative.

This delegation would be valid until the general meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.

In the **twelfth resolution**, the proposal is to renew the global delegations for the Board of Directors, with right to sub-delegate to its Chairman, conferring the necessary powers to issue shares and any other securities conferring on the holder an immediate and/or future right to acquire equity in the Company, or conferring the right to an allotment of debt securities, in connection with a public offering.

This global delegation includes disapplication of shareholder's pre-emptive rights.

As required by law, the Company proposes that the following ceilings be set on such issues:

- 10 million euros, for capital increases that may be carried out directly or indirectly through the issuance of securities, to which will be added the amount of any shares or securities required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to a share of the Company's capital.
- 20 million euros or the equivalent value if issued in a foreign currency or in units of account set by reference to a basket of currencies, for the Company's debt securities.

These limits are set without taking into account the consequences on the nominal amount of the capital increase of each issue of securities conferring a future right to share capital (including stand-alone equity warrants), should such adjustments be made during their term of validity.

The nominal amounts of the capital increases and the debt security issues are cumulative.

This delegation would be valid until the general meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.

In the event of a takeover bid for Viel & Cie, the Board of Directors must take any and all measures likely to bring about the defeat of the bid, subject to the powers expressly granted to general meetings within the limit of the Company's interests. In particular, the Company could issue poison pills (flip-ins) to shareholders free of charge enabling them to subscribe shares on preferential terms, the effect of which would be to increase the cost of the operation.

In the **thirteenth resolution**, we propose that you confer such delegation of authority on the Board of Directors.

The law provides that the General Meeting shall decide on a capital increase reserved for employees. Employees in a company savings plan may acquire, through subscription to shares issued in connection with a capital increase reserved for employees, 1% of the share capital.

The subscription price of the shares issued in connection with and pursuant to this delegation will be determined in accordance with the terms of Section L. 3332-19 of the Labour Code. This delegation entails the express waiver by shareholders of their pre-emption right in favour of employees of the Company and its affiliated companies, in accordance with the applicable legal provisions.

However, considering the present environment, we do not recommend adoption of such a resolution, since we are not planning to set up a share option scheme for Company employees in the near term under such a resolution.

In the **fourteenth resolution**, we propose that you do not renew this delegation.

The **fifteenth resolution** delegates to the Board of Directors the ability to issue share warrants, while retaining shareholders' pre-emptive rights, in an amount not exceeding 30 million euros, for a period of twenty-six months

The **sixteenth resolution** authorises the Board of Directors to use the various delegations of authorities granted by the General Meeting in the event of a takeover bid for the Company in accordance with the principle of reciprocity.

The **seventeenth resolution** sets a ceiling for all delegations conferred by the General Meeting at 20 million euros for increases in capital and 75 million euros for debt securities.

5/ POWERS

The **eighteenth resolution** grants general powers for formalities.

RÉSULTATS 2018

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2018 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.

En milliers d'euros	2018.12 Cours variable	2017.12 Cours variable	Var Cours variable	Var Cours constant
Chiffre d'affaires	798 470	756 571	5,5 %	8,9 %
Autres produits d'exploitation	3 101	4 659	-33,4 %	-31,7 %
Produits d'exploitation	801 571	761 231	5,3 %	8,6 %
Charges de personnel	-557 537	-527 920	5,6 %	9,0 %
Autres charges d'exploitation	-179 752	-162 579	10,6 %	13,6 %
Amortissements	-14 979	-14 168	5,7 %	8,8 %
Perte de valeur des actifs	-	-119	-100,0 %	-100,0 %
Charges d'exploitation	-752 268	-704 786	6,7 %	10,0 %
Résultat d'exploitation	49 303	56 444	-12,7 %	-8,7 %
Résultat financier net	6 016	-6 616	190,9 %	196,8 %
QP de résultat des sociétés associées	17 432	8 885	96,2 %	101,8 %
Résultat avant impôts	72 751	58 714	23,9 %	29,2 %
Impôt sur le bénéfice	-13 929	-15 053	-7,5 %	-2,6 %
Résultat net de l'exercice	58 822	43 661	34,7 %	40,1 %
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société mère	43 388	30 763	41,0 %	46,4 %
Intérêts minoritaires	15 434	12 898	19,7 %	25,2 %

* Variations calculées sur la base des montants en K€.

VIEL & Cie réalise un chiffre d'affaires consolidé de 798,5 millions d'euros, en hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente à cours de change variables.

A cours de change constants le groupe enregistre un chiffre d'affaires en hausse de 8,9 %.

La répartition par secteur d'activité et zone géographique du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Intermédiation professionnelle		Bourse en ligne		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Europe, Moyen-Orient et Afrique	336,7	304,6	33,4	34,6	370,1	339,2
Amériques	236,3	229,6	-	-	236,3	229,6
Asie - Pacifique	192,0	187,8	-	-	192,0	187,8
Total	765,0	722,0	33,4	34,6	798,4	756,6

En 2018, le chiffre d'affaires n'a été impacté par aucune variation de périmètre.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 3,1 millions d'euros et sont constitués de produits divers provenant des filiales opérationnelles.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 752,3 millions d'euros en 2018 sont en hausse de 6,7 % à cours de change variables et sont principalement constituées de charges de personnel, de frais de télécommunication et d'information financière, et de frais de représentations et de marketing des filiales opérationnelles de VIEL & Cie. Les charges comportent des éléments non-récurrents pour un montant de l'ordre de 20,0 millions d'euros en 2018 (honoraires juridiques aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, règlement de litiges).

Le résultat d'exploitation consolidé de VIEL & Cie s'élève à 49,3 millions d'euros en 2018, contre 56,4 millions d'euros en 2017 soit une baisse de 12,7 % à cours de change variables et de 8,7 % à cours constants.

VIEL & Cie enregistre un résultat avant impôts d'un montant de 72,8 millions d'euros contre 58,7 millions d'euros en 2017.

La quote-part de résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élève à 17,4 millions d'euros en 2018 (8,9 millions d'euros en 2017) en raison notamment d'une plus forte contribution de deux sociétés affiliées en Asie.

Le résultat financier net s'inscrit en forte hausse et s'établit à 6,0 millions d'euros de produits contre une perte de 6,6 millions d'euros en 2017. Cette amélioration du résultat financier s'explique principalement par des plus-values réalisées ou latentes, enregistrées sur différentes lignes de titres de participation.

La charge d'impôt consolidée constatée en 2018 s'établit à 13,9 millions d'euros, contre 15,1 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 7,5 %.

Résultat net consolidé de 58,8 millions d'euros en 2018.

VIEL & Cie enregistre ainsi un **résultat net consolidé** de 58,8 millions d'euros contre 43,6 millions d'euros en 2017, en hausse de 40,1 % à cours de change constants. Les **intérêts minoritaires** s'établissent à 15,4 millions d'euros en hausse de 19,7 % par rapport à 2017.

Le résultat net - part du groupe s'inscrit à 43,4 millions d'euros en 2018 contre 30,8 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 41,0 % par rapport à l'exercice précédent. A cours de change constants, ce résultat s'établit en hausse de 46,4 %.

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 476,8 millions d'euros contre 454,8 millions d'euros en 2017, dont 365,2 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 22,3 millions d'euros.

VIEL & Cie constate par ailleurs un résultat individuel de 10,9 millions d'euros.

VIEL & Cie, constate un résultat net de 10,9 millions d'euros en 2018 contre 10,5 millions d'euros en 2017. Ce résultat provient principalement de produits financiers constitués de dividendes perçus de filiales, mais également de plus-values sur cession d'actifs.

Ce résultat de l'année 2018 porte les capitaux propres individuels de VIEL & Cie à 100,9 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2018

L'activité d'intermédiation professionnelle du Groupe s'est globalement améliorée durant l'année avec une croissance par rapport à l'exercice 2017 bénéficiant notamment d'un environnement de marché positif. En outre, l'activité d'intermédiation professionnelle a bénéficié des efforts de recrutement de courtiers spécialisés afin de renforcer la présence du Groupe dans certaines régions et classes d'actifs. Bourse Direct a poursuivi sa politique de développement avec un recrutement actif de plus de 18 000 nouveaux comptes sur l'année. Cependant le contexte de marché est resté globalement peu volatil et caractérisé par de faibles volumes de capitaux échangés. La société enregistre près de 3,2 millions d'ordres exécutés en 2018 et se positionne comme un acteur majeur du secteur de la bourse en ligne en France. Cette année encore, Bourse Direct a été primée pour la qualité de son service client et est restée très active dans le domaine de la formation afin d'accompagner son offre d'une démarche pédagogique.

PERSPECTIVES 2019

En 2019, VIEL & Cie accompagnera ses filiales dans leurs stratégies de développement.

Le Groupe Compagnie Financière Tradition demeurera attentif aux opportunités de croissances organique et externe afin de compléter encore davantage son portefeuille de produits dans une industrie en phase avancée de consolidation autour des trois acteurs globaux dont Compagnie Financière Tradition.

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas et de faible volatilité des marchés qui pénalisent ses résultats, Bourse Direct accélèrera encore en 2019 son rythme de recrutement de nouveaux clients, et s'assurera d'une amélioration constante de la qualité de son service clients et d'une évolution de sa plateforme internet. Bourse Direct poursuivra la diversification de son offre vers des produits d'épargne.

Swisslife Banque Privée poursuivra sa stratégie de croissance en 2018.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

En 2019, VIEL & Cie n'a connu aucun événement significatif depuis la clôture de l'exercice 2018.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

La liste des sociétés contrôlées par le Groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

ACTIONNAIRES	TITRES	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance	43 110 678	57,08 %	73,27 %
Amiral Gestion	7 592 689	10,05 %	6,76 %
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,18 %	3,49 %
Quaero Capital	3 912 598	5,18 %	3,48 %
Patrick Combes	3 906 352	5,17 %	5,99 %
Eximium	2 627 763	3,48 %	2,34 %
PUBLIC	5 079 745	6,73 %	4,66 %
Titres autodétenus	5 381 931	7,13 %	-
	75 525 691	100,00 %	100,00 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le montant du capital est de 15 015 138 euros divisé en 75 525 691 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DONT ELLE A CONNAISSANCE

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 57,08 % de son capital social et 73,27 % de ses droits de vote.

Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Tous les titres comportent les mêmes droits.

LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la Société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, 1201 Genève, Suisse) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à l'AMF avoir franchi le 19 janvier 2018 à la hausse le seuil de 5 % en droit de vote de la société, par acquisition de titres sur le marché. Quaero Capital a déclaré détenir 3 912 598 actions VIEL & Cie, soit 5,07 % du capital social et 3,31 % des droits de vote, avant annulation des titres autodétenus.

M. Michel Baulé a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2018, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Eximium (9 place Jules Nadi - 26100 Romans) le seuil de 5 % en droit de vote de la société, par cession de titres sur le marché. Il a déclaré détenir indirectement 2 627 763 actions VIEL & Cie, soit 3,39 % du capital social et 2,17 % des droits de vote, avant annulation des titres autodétenus.

LES RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS OU LES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Modalité particulière de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la Société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la Société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.

2018 RESULTS

The consolidated financial statements at 31 December 2018 were prepared in accordance with International Financial Reporting Standards and International Accounting Standards (IFRS/IAS), and follow the recommendations issued by the International Financial Interpretation Committee as adopted by the International Accounting Standards Board (IASB) and the European Union.

€m	2018.12	2017.12	Change	Change
	Variable currencies	Variable currencies	Variable currencies	constant currencies
Revenue	798,470	756,571	5.5%	8.9%
Other operating income	3,101	4,659	-33.4%	-31.7%
Operating income	801,571	761,231	5.3%	8.6%
Staff costs	-557,537	-527,920	5.6%	9.0%
Other operating expenses	-179,752	-162,579	10.6%	13.6%
Depreciation and amortisation	-14,979	-14,168	5.7%	8.8%
Impairment losses	-	-119	-100.0%	-100.0%
Operating expenses	-752,268	-704,786	6.7%	10.0%
Operating profit	49,303	56,444	-12.7%	-8.7%
Net financial result	6,016	-6,616	190.9%	196.8%
Share of profits of associates	17,432	8,885	96.2%	101.8%
Profit before tax	72,751	58,714	23.9%	29.2%
Income tax	-13,929	-15,053	-7.5%	-2.6%
Net profit for the year	58,822	43,661	34.7%	40.1%
Attributable to:				
Shareholders of the parent	43,388	30,763	41.0%	46.4%
Minority interests	15,434	12,898	19.7%	25.2%

* Variations calculated on amounts in €K.

Consolidated revenue was €798.5m, up 5.5% on the previous year at variable exchange rates.

In constant currencies, Group revenue was up 8.9% on the year.

The **segment and geographic breakdown** of consolidated revenue is disclosed below:

Revenue was not impacted by any changes in the scope of consolidation in 2018.

€m	IDB business		Online trading		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Europe	336.7	304.6	33.4	34.6	370.1	339.2
Americas	236.3	229.6	-	-	236.3	229.6
Asia-Pacific	192.0	187.8	-	-	192.0	187.8
Total	765.0	722.0	33.4	34.6	798.4	756.6

Other operating income amounted to €3.1m and comprised miscellaneous income from operating subsidiaries.

Operating expenses were €752.3m in 2018, up 6.7% on the year in variable currencies. They consisted mainly of staff costs, charges for telecoms and financial information, and business and marketing expenses in the Group's operating subsidiaries. Expenses included exceptional items in the order of €20.0m for legal fees in the United States and United Kingdom, for dispute resolution.

Consolidated operating profit was €49.3m against €56.4m in 2017, a decline of 12.7% at variable exchange rates or 8.7% in constant currencies.

VIEL & Cie reported profit before tax of €72.8m against €58.7m in 2017.

The share of the operating profit of equity accounted companies amounted to €17.4m in 2018 (2017: €8.9m), mainly as a result of a more substantial contribution from two associates in Asia.

The **net financial result** rose sharply, with financial income of €6.0m compared with a loss of €6.6m in 2017. This improvement in the financial result was mainly due to realised or unrealised gains booked on equity investments.

The consolidated tax expense recognised in 2018 was €13.9m against €15.1m in 2017, a decrease of 7.5%.

Consolidated net profit of €58.8m in 2018.

Consolidated net profit increased 40.1% in constant currencies to reach €58.8m against €43.6m in 2017. Minority interests were 19.7% higher on the year, at €15.4m.

Group share of net profit was €43.4m in 2018, a rise of 41.0% compared with €30.8m in the previous year. In constant currencies, this result was up 46.4%.

Consolidated equity stood at €476.8m against €454.8m in 2017, €365.2m of which was Group share after deduction of the gross value of directly held treasury shares totalling €22.3m.

VIEL & Cie Company profit of €10.9m.

VIEL & Cie net profit was €10.9m in 2018, against €10.5m in the previous year. It was mainly generated by financial income consisting of dividends received from subsidiaries, as well as gains on the disposal of assets.

These results brought VIEL & Cie company shareholders' equity to €100.9m at 31 December 2018, against €113.8m in the prior year.

IMPORTANT EVENTS IN 2018

The Group's interdealer broking (IDB) activity improved overall during the year, with business growing compared with 2017, benefiting in particular from a positive market environment. IDB activity also benefited from efforts to recruit specialised brokers to reinforce the Group's presence in a number of regions and asset classes. Bourse Direct pursued its growth policy with the active recruitment of more than 18,000 new accounts over the year. However, the market environment was one of continued low volatility and weak trading volumes. The Company registered close to 3.2 million trades in 2018, consolidating its leadership in the online trading sector in France. Bourse Direct again received awards for its customer service during the year, and remained committed to offering a broad range of educational opportunities for investors to accompany its offering.

OUTLOOK FOR 2019

In 2019, VIEL & Cie will maintain its focus on developing the business activities of its operating subsidiaries.

The Compagnie Financière Tradition Group will remain focused on organic and external growth opportunities in order to further enhance its product portfolio, against a backdrop of advanced consolidation in the industry around three global players, including Compagnie Financière Tradition.

In a very low interest rate environment with low market volatility which is putting pressure on results, Bourse Direct will redouble its efforts to attract new customers in 2019, and will constantly strive to enhance the quality of its investor service and maintain the edge in its internet platform. It will continue to diversify its portfolio into savings products.

Swisslife Banque Privée will pursue its growth strategy in 2018.

EVENTS AFTER THE BALANCE SHEET DATE

VIEL & Cie had nothing of significance to report in 2019 after the close of the 2018 financial year.

COMPANIES CONTROLLED BY THE GROUP

A list of companies controlled by the Group, and the equity interest held in each of them can be found under "Basis of consolidation" in the financial statements.

CAPITAL STRUCTURE

As required by law and the Articles of Association, we disclose below the identity of shareholders (natural persons or legal entities) whose holdings exceed thresholds of one twentieth, one tenth, three twentieths, one fifth, one quarter, one third, one half or two thirds, eighteen twentieths or nineteen twentieths of the company's capital or voting rights, together with the number of shares each one holds.

SHAREHOLDERS	SHARES	% of capital	% voting rights
Viel et Compagnie-Finance	43,110,678	57.08%	73.27%
Amiral Gestion	7,592,689	10.05%	6.76%
Sycomore Asset Management	3,913,935	5.18%	3.49%
Quaero Capital	3,912,598	5.18%	3.48%
Patrick Combes	3,906,352	5.17%	5.99%
Eximium	2,627,763	3.48%	2.34%
PUBLIC	5,079,745	6.73%	4.66%
Treasury shares	5,381,931	7.13%	-
	75,525,691	100.00%	100.00%

CAPITAL STRUCTURE AND VOTING RIGHTS AT 31 DECEMBER 2018

The share capital amounted to €15,015,138 composed of 75,525,691 shares with a nominal value of €0.20.

KNOWN DIRECT OR INDIRECT HOLDINGS IN THE COMPANY'S CAPITAL

VIEL & Cie SA, whose registered office is at 9 place Vendôme - 75001 Paris, registered in the Paris Register of Commerce and Companies under number 622 035 749, is listed on Euronext Paris, and is controlled by Viel et Compagnie-Finance SE which holds 57.08% of its share capital and 73.27% of its voting rights. Viel et Compagnie-Finance SE, whose registered office is at 23 place Vendôme - 75001 Paris is registered in the Paris Register of Commerce and Companies under number 328 760 145.

LIST OF HOLDERS OF SECURITIES CONFERRING SPECIAL CONTROL RIGHTS AND DESCRIPTION OF SUCH RIGHTS

All securities carry the same rights.

PROVISION FOR CONTROL MECHANISMS IN AN EMPLOYEE SHARE OWNERSHIP SCHEME

There is presently no employee share ownership scheme.

KNOWN SHAREHOLDER AGREEMENTS

There are no shareholder agreements known to the Company.

THRESHOLDS CROSSED DURING THE YEAR

Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, 1201 Geneva, Switzerland) acting on behalf of funds it manages, informed the AMF that on 19 January 2018 it exceeded the threshold of 5% of the Company's voting rights, through the purchase of securities on the market. Quaero Capital reported that it held 3,912,598 VIEL & Cie shares, or 5.07% of the share capital and 3.31% of the voting rights before cancellation of treasury shares.

Mr Michel Baulé informed the AMF that on 30 July 2018 he had indirectly, via Eximium, a simplified joint stock company (9 place Jules Nadi - 26100 Romans), fallen below the threshold of 5% of the Company's voting rights, by selling securities on the market. He reported indirectly holding 2,627,763 VIEL & Cie shares, or 3.39% of the share capital and 2.17% of the voting rights before cancellation of treasury shares.

RESTRICTIONS UNDER THE ARTICLES ON THE EXERCISE OF VOTING RIGHTS AND TRANSFER OF SHARES OR CONTRACTUAL CLAUSES KNOWN TO THE COMPANY PURSUANT TO SECTION L. 233-11

All shares are freely transferrable and tradable subject to statutory or regulatory provisions in force.

Share transfers are carried out by transfer from one account to another as provided by law and the regulations.

In addition to the statutory thresholds, any natural person or legal entity which becomes the holder, in any way whatsoever, within the meaning of Section L. 233-7 of the Commercial Code, of the equivalent of 0.5% of the voting rights or any multiple of that percentage, must notify the Company in writing of the total number of shares held, within five trading days of exceeding one of these thresholds.

The above disclosure must also be made within the same time period if the shareholding falls below the stated threshold.

In the event of failure to comply with the above disclosure obligations, and at the request of one or more shareholders holding at least five percent (5%) of the capital, the shares exceeding the fraction which should have been disclosed shall immediately lose the right to vote for a period of two years following the date of compliance with the disclosure requirement.

The Company is not aware of any agreements referred to in Section L. 233-11 (agreements providing for preferential terms for the transfer or acquisition of shares admitted to trading on a regulated market amounting to at least 0.5% of the Company's capital or voting rights).

AGREEMENTS ENTERED INTO BY THE COMPANY WHICH WOULD BE AMENDED OR TERMINATED IN THE EVENT OF A CHANGE OF CONTROL

The Company has not entered into any material agreements of any significance which would be amended or terminated in the event of a change in control of the Company.

Special terms for shareholder attendance at the General Meeting

Shareholder attendance at General Meetings is governed by law and the Articles of Association (Articles 31 to 33), which are available on the Company's website. The relevant provisions of the Articles of Association mirror the statutory and regulatory texts.

COMPTES CONSOLIDÉS



CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

59 |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
REPORT OF THE INDEPENDENT AUDITORS

67 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

68 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

69 |

BILAN CONSOLIDÉ
CONSOLIDATED BALANCE SHEET

71 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

72 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

73 |

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

REPORT OF THE STATUTORY AUDITOR

À l'Assemblée Générale de la société VIEL & Cie,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Viel & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

To the Annual General Meeting of Viel & Cie,

OPINION

In compliance with the engagement entrusted to us by your Annual General Meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Viel & Cie for the year ended December 31, 2018.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group as at December 31, 2018 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union.

The audit opinion expressed above is consistent with our report to the Audit Committee.

BASIS FOR OPINION

AUDIT FRAMEWORK

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements section of our report.

INDEPENDENCE

We conducted our audit engagement in compliance with independence rules applicable to us, for the period from January 1, 2018 to the date of our report and specifically we did not provide any prohibited non-audit services referred to in Article 5(1) of Regulation (EU) No 537/2014 or in the French Code of Ethics (Code de déontologie) for statutory auditors.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 8237 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés de votre groupe, les écarts d'acquisition au 31 décembre 2018 s'élèvent à M€ 106,1.

Les écarts d'acquisition inclus dans les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 80,6 au 31 décembre 2018.

Les écarts acquisitions inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises s'élèvent à M€ 25,4 au 31 décembre 2018.

Votre groupe teste les écarts d'acquisition pour identifier d'éventuels indices de dépréciation à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés.

Nous avons considéré ce domaine comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'évaluation des écarts d'acquisition implique des jugements complexes et subjectifs de la direction sur les différentes hypothèses utilisées pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

JUSTIFICATION OF ASSESSMENTS - KEY AUDIT MATTERS

In accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial Code (Code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the key audit matters relating to risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period, as well as how we addressed those risks.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

RISK REGARDING THE VALUATION OF GOODWILL

Risk Identified

As disclosed in Note 8 to the consolidated financial statements, goodwill amounts to 106.1 €M as at December 31, 2018.

Goodwill included in intangible assets amounts to M€ 80.6 as at December 31, 2018.

Goodwill included in investments in affiliates and joint ventures amounts to M€ 25.4 as at December 31, 2018.

Your Group tests goodwill for impairment at each balance sheet date. The value in use of goodwill is estimated using discounted cash flow projections on the cash-generating units (CGUs) to which goodwill has been allocated.

We considered this area as a key audit matter because the valuation of goodwill involves complex and subjective judgements made by management on the different assumptions used for discounting future cash flows.

Notre réponse

Nous avons apprécié la méthodologie des tests de dépréciation effectués au regard des normes comptables sur les éléments suivants :

- nous avons comparé les budgets et les hypothèses de croissance des périodes passées avec les résultats réels afin d'évaluer la pertinence de l'estimation réalisée par la direction ;
- nous avons analysé la projection des flux de trésorerie préparée par la direction et évalué la cohérence des hypothèses sous-jacentes, notamment au regard des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des sociétés, telles qu'approuvées par l'organe compétent et au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- nous avons analysé la méthode de calcul utilisée et vérifié les calculs arithmétiques.

RISQUE PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES LITIGES

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales de votre groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux.

Des provisions sont comptabilisées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'un procès peut être estimée de manière fiable. Les provisions pour litiges au 31 décembre 2018 s'élèvent à M€12,4.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit, du fait d'un processus d'évaluation complexe et fondé sur des hypothèses d'issue attendue de procédures qui peuvent durer plusieurs années.

Notre réponse

Nos procédures d'audit incluent les éléments suivants :

- nous avons obtenu un résumé des principales procédures en cours et mené des entretiens avec le directeur juridique de votre groupe afin d'obtenir une compréhension des principales affaires en cours ;

Our Response

We assessed the impairment testing methodology and the compliance with the accounting standards on the underlying elements:

- we compared the previous periods' budgets and growth assumptions with the current results to assess the appropriateness of the estimation performed by the management;
- we analyzed the cash flow projection prepared by management and assessed the consistency of the underlying assumptions, notably with regards to the cash flow and the entities' operations projections, as approved by the relevant body and in relation to the economic environment at the dates of accounts closing and establishment;
- we analyzed the calculation method used and validated the arithmetic calculations.

RISK REGARDING THE VALUATION OF LITIGATION

Risk identified

As disclosed in Note 21 to the consolidated financial statements, in the course of their business activities, some subsidiaries of the Group may be involved in litigation with former employees following the termination of their employment contract or with competitors over the hiring of new employees. Subsidiaries may be also subject to administrative procedures brought by local regulators.

Provisions are recognized for ongoing litigation when the probable outcome of a court case can be reliably estimated. Provisions for litigation amount to M€ 12.4 as at December 31, 2018.

We considered this area as a key audit matter due to a complex assessment process based on assumptions on the expected outcome of cases that could last for several years.

Our Response

Our audit procedures included the following elements:

- we obtained a summary of the main legal cases in progress and held interviews with the Group's legal director in order to obtain an understanding of the main ongoing cases;

- nous avons supervisé les travaux des auditeurs locaux relatifs aux analyses juridiques préparées par la direction, pris connaissance des correspondances avec les conseils externes, et procédé à l'appréciation du montant des provisions associées ;
 - nous avons examiné les réponses aux demandes de confirmation des conseils externes ;
 - nous avons évalué le bien-fondé des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.
- we supervised the work of component auditors related to the legal analyses prepared by management, read the correspondence with external legal counsels and performed an assessment of the amount of related provisions.
 - we examined the external counsels' responses to the confirmation requests.
 - we assessed the appropriateness of the information provided in the Notes to the consolidated financial statements.

RISQUE PORTANT SUR LES OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES À LA CLÔTURE

Risque identifié

Certaines sociétés de votre groupe agissent en tant que principales dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers.

La période comprise entre la date de transaction et la date de dénouement est généralement de deux jours durant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Le risque décrit plus haut est considéré comme étant un point clé de l'audit compte tenu du volume d'opérations négociées et donc potentiellement non dénouées à la clôture.

Comme indiqué dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances liées à l'activité en « principal » s'élèvent à M€ 282,8 au 31 décembre 2018.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :

- analyser l'adéquation des soldes des balances avec les contreparties vendeuses et acheteuses ;
- évaluer le risque de contrepartie sur les opérations non dénouées à la fin de l'exercice et observer, le cas échéant, le recouvrement ultérieur de ces opérations ou leur couverture par des dépréciations.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

RISK RELATED TO UNSETTLED DEALS AT YEAR-END

Risk identified

Some of the Group's subsidiaries act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities on behalf of third parties.

The period between the trade date and the settlement date is generally two days during which the subsidiaries are exposed to counterparty risk.

The risk described above is considered a key audit matter due to the volume of transactions negotiated and as a result, potentially unsettled at year-end.

As disclosed in Note 12 to the consolidated financial statements, the receivables related to "matched principal" activities amount to M€ 282.8 as at December 31, 2018.

Our response

Our audit procedures included the following elements:

- analyzing the adequacy of account balances with selling and buying counterparties;
- evaluating the counterparty risk on unsettled deals at year-end and observing, if appropriate, subsequent collection on those deals or coverage by impairment losses.

SPECIFIC VERIFICATIONS

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by laws and regulations of the information given in the Group's management report of the Board of Directors.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel & Cie S.A. par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

We have no matters to report as to their fair presentation and their consistency with the consolidated financial statements.

We attest that the consolidated non-financial statement required by the article L. 225-102-1 of the French Commercial Code (Code du Commerce) is included in the Group's information given in the management report, it being specified that, in accordance with article L. 823-10 of this Code, we have verified neither the fair presentation nor the consistency with the consolidated financial statements of the information contained therein.

REPORT ON OTHER LEGAL AND REGULATORY REQUIREMENTS

APPOINTMENT OF THE STATUTORY AUDITORS

We were appointed as statutory auditors of Viel & Cie by your Annual General Meeting held on May 21, 2003 for FIDORG AUDIT and on September 10, 1982 for ERNST & YOUNG Audit.

As at December 31, 2018, FIDORG AUDIT, was in the sixteenth year and ERNST & YOUNG Audit in the twenty-seventh year of total uninterrupted engagement.

RESPONSIBILITIES OF MANAGEMENT AND THOSE CHARGED WITH GOVERNANCE FOR THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHÉ D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

The Audit Committee is responsible for monitoring the financial reporting process and the effectiveness of internal control and risk management systems and where applicable, its internal audit, regarding the accounting and financial reporting procedures.

The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

STATUTORY AUDITORS' RESPONSIBILITIES FOR THE AUDIT OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

OBJECTIVES AND AUDIT APPROACH

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (Code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control;
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements;
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein;
- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;
- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion expressed on these consolidated financial statements.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

REPORT TO THE AUDIT COMMITTEE

We submit a report to the Audit Committee which includes in particular a description of the scope of the audit and the audit program implemented, as well as the results of our audit. We also report significant deficiencies, if any, in internal control regarding the accounting and financial reporting procedures that we have identified.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

Christophe Chareton

ERNST & YOUNG Audit

Bernard Heller

Our report to the Audit Committee includes the risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and which are therefore the key audit matters that we are required to describe in this report.

We also provide the Audit Committee with the declaration provided for in Article 6 of Regulation (EU) No. 537/2014, confirming our independence within the meaning of the rules applicable in France such as they are set in particular by Articles L.822-10 to L.822-14 of the French Commercial Code (Code de commerce) and in the French Code of Ethics (Code de déontologie) for statutory auditors. Where appropriate, we discuss with the Audit Committee the risks that may reasonably be thought to bear on our independence, and the related safeguards.

Paris and Paris-La Défense, April 30, 2019

The Statutory Auditors

French original signed by

FIDORG AUDIT

Christophe Chareton

ERNST & YOUNG Audit

Bernard Heller

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	Note	2018	2017	€000
Chiffre d'affaires	1	798 470	756 571	Revenue
Autres produits d'exploitation	2	3 101	4 660	Other operating income
Produits d'exploitation		801 571	761 231	Operating income
Charges de personnel		-557 537	-527 920	Staff costs
Autres charges d'exploitation	3	-179 752	-162 579	Other operating expenses
Amortissements		-14 979	-14 169	Depreciation and amortisation
Gains/ (Pertes) de valeur des actifs		-	-119	Valuation gains/(losses)
Charges d'exploitation		-752 268	-704 787	Operating expenses
Résultat d'exploitation		49 303	56 444	Operating profit
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	9	17 432	8 885	Share of operating profit of equity accounted companies considered as the extension of the Group's operating activity
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe		66 735	65 329	Operating profit after share of profit of equity accounted companies considered as the extension of the Group's operating activity
Produits financiers	4	17 872	6 083	Financial income
Charges financières	4	-11 856	-12 700	Financial expense
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	9	-	-	Share of profit of other equity accounted companies
Résultat avant impôts		72 751	58 712	Profit before tax
Impôts sur les bénéfices	5	-13 929	-15 053	Income tax
Résultat net		58 822	43 659	Net profit
Intérêts minoritaires		15 434	12 898	Minority interests
Résultat net part du Groupe		43 388	30 761	Net profit Group share
Résultat par action (en euros) :				Earnings per share (in euros):
Résultat de base par action	6	0,62	0,42	Basic earnings per share
Résultat dilué par action	6	0,61	0,42	Diluted earnings per share

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

en milliers d'euros	Note	2018	2017	€000
Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat		58 822	43 659	Profit for the period recognised in the income statement
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat				Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		389	-	Financial assets measured at fair value through other comprehensive income
Écarts actuariels des régimes à prestations définies		-1 101	2 925	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	16	-712	2 925	Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat				Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie				Fair value adjustments on cash flow hedges
- constatés dans la réserve de couverture		-	-	-recognised in hedging reserve
- transférés au compte de résultat		-	-	- transferred to income statement
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente				Fair value adjustment on available-for-sale financial assets
- constatés dans la réserve de réévaluation		-	-732	-recognised in revaluation reserve
- transférés au compte de résultat		-	369	- transferred to income statement
Écarts de conversion		7 430	-26 343	Currency translation
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat		120	-	Transfer of exchange differences to income statement
Écarts de réévaluation		1 335	-	Revaluation differences
Autres éléments du résultat global des sociétés associées		-789	1 204	Other comprehensive income of associates
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	16	8 096	-25 502	Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		7 384	-22 578	Other comprehensive income, net of tax
Résultat global		66 206	21 081	Comprehensive income
Part du Groupe		48 806	13 958	Group share
Intérêts minoritaires		17 400	7 123	Minority interests

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

The tax impact on each of the other items of comprehensive income is disclosed in Note 5.

BILAN CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

ACTIF en milliers d'euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	ASSETS €000
Immobilisations corporelles	7	27 667	19 443	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	8	118 944	120 550	Intangible assets
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	9	177 150	161 865	Investments in associates and joint ventures
Actifs financiers disponibles à la vente	14 a	-	13 475	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 b	3 998	-	Financial assets measured at fair value through other comprehensive income
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	25 791	-	Financial assets at fair value through profit or loss
Autres actifs financiers	10	9 822	18 073	Other financial assets
Impôts différés actifs		25 513	23 081	Deferred tax assets
Immeubles de placement	7	4 279	2 753	Investment property
Trésorerie non disponible	11	30 400	29 398	Unavailable cash
Total actif non courant		423 564	388 638	Total non-current assets
Autres actifs courants		15 533	15 392	Other current assets
Instruments financiers dérivés actifs	25	93	456	Derivative financial instruments
Impôts à recevoir	24	6 769	6 021	Tax receivable
Clients et autres créances	12	1 317 633	1 131 216	Trade and other receivables
Actifs financiers disponibles à la vente	14	-	9 231	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 b	-	-	Financial assets measured at fair value through other comprehensive income
Actifs financiers évalués au coût amorti		5 195	-	Financial assets at amortised cost
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	27	112	Financial assets at fair value through profit or loss
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	382 744	428 901	Cash and cash equivalents
Total actif courant		1 727 993	1 591 329	Total current assets
TOTAL ACTIF		2 151 558	1 979 967	TOTAL ASSETS

BILAN CONSOLIDÉ

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF en milliers d'euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	EQUITY AND LIABILITIES €000
Capital	16	15 105	15 430	Share capital
Prime d'émission		30 767	29 559	Share premium
Actions propres	16	-22 253	-18 378	Treasury shares
Ecart de conversion		-26 790	-31 407	Currency translation
Réserves consolidées	16	368 343	355 061	Consolidated reserves
Total des capitaux propres - Part du Groupe		365 172	350 265	Total equity - Group share
Intérêts minoritaires	17	111 671	104 505	Minority interests
Total des capitaux propres		476 843	454 770	Total equity
Dettes financières	20	355 667	363 237	Financial debts
Autres passifs financiers		-	-	Other financial liabilities
Provisions	21	30 224	25 588	Provisions
Produits différés		6 362	1 624	Deferred income
Impôts différés passifs		1 475	1 223	Deferred tax liabilities
Total passif non courant		393 728	391 672	Total non-current liabilities
Dettes financières	20	49 947	16 944	Financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	23	1 206 993	1 102 402	Trade and other payables
Provisions	21	9 610	4 431	Provisions
Impôts à payer	24	12 899	9 585	Tax liabilities
Instruments financiers dérivés passifs	25	411	61	Derivative financial instruments
Produits différés		1 126	102	Deferred income
Total passif courant		1 280 987	1 133 525	Total current liabilities
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2 151 558	1 979 967	TOTAL EQUITY AND LIABILITIES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

en milliers d'euros	Note	31.12.2018	31.12.2017	€000
Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles				Cash flows from operating activities
Résultat avant impôts		72 751	58 712	Profit before tax
Amortissements	7, 8	14 979	14 169	Depreciation and amortisation
Perte de valeur des actifs	7, 8	-	119	Impairment losses
Résultat financier net		-4 525	7 835	Net financial result
Quote part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	-17 432	-8 885	Share of profits of associates and joint ventures
Augmentation / (diminution) des provisions	21	9 359	3 037	Increase/(decrease) in provisions
Variation des produits différés		5 550	-462	Movement in deferred income
Dépense relative aux paiements fondés sur des actions	19	672	459	Expense related to share-based payments
Plus / (moins) values sur cessions de sociétés	2	-263	238	(Gains)/losses on disposal of companies
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	2	13	-76	Gains/(losses) on disposal of fixed assets
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		-39 306	-2 386	(Increase)/decrease in receivables/payables related to matched principal and account holder activities
(Augmentation) / diminution du fonds de roulement		-33 229	-14 003	(Increase)/decrease in working capital
Provisions payées		-2 430	-1 616	Provisions paid
Intérêts payés		-8 005	-7 236	Interest paid
Intérêts perçus		1 319	1 489	Interest received
Impôts payés		-12 507	-13 232	Income tax paid
Flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles		-13 053	38 162	Net cash flows from operating activities
Flux de trésorerie afférents à l'activité d'investissement				Cash flows from investing activities
Acquisition d'actifs financiers		-10 083	-12 662	Acquisition of financial assets
Valeur de vente d'actifs financiers		11 688	967	Proceeds from disposal of financial assets
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-	-6 447	Acquisition of subsidiaries, net of cash acquired
Cession de filiales, net de la trésorerie cédée		420	592	Disposal of subsidiaries, net of cash disposed
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-14 660	-5 044	Acquisition of property and equipment
Valeur de vente d'immobilisations corporelles		53	118	Proceeds from disposal of property and equipment
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-5 175	-7 366	Purchase of intangible assets
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		-	-	Proceeds from disposal of intangible assets
Acquisition d'immeubles de placement		-	-	Acquisition of investment property
Valeur de vente d'immeubles de placement	7	-	-	Proceeds from disposal of investment property
Dividendes reçus		8 806	5 977	Dividends received
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		-295	374	(Increase)/decrease in unavailable cash
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-9 245	-23 491	Net cash flows from investing activities
Flux de trésorerie afférents à l'activité de financement				Cash flows from financing activities
Augmentation des dettes financières à court terme	20	-	15 600	Increase in short-term financial debts
Diminution des dettes financières à court terme	20	-	-26 000	Decrease in short-term financial debts
Augmentation des dettes financières à long terme	20	-	159 400	Increase in long-term financial debts
Diminution des dettes financières à long terme	20	-15 600	-78 000	Decrease in long-term financial debts
Variation des autres dettes à long terme		-	-	Movements in other long-term debts
Augmentation de capital et prime d'émission		1 283	-20	Increase in capital and share premium
Acquisition d'actions propres		-14 355	-5 040	Acquisition of treasury shares
Valeur de vente d'actions propres		-	-	Proceeds from disposal of treasury shares
Cession de participation dans une filiale		-	-	Disposal of interest in a subsidiary
Acquisition d'intérêts non contrôlants	17	-7 808	-8 830	Acquisition of non-controlling interests
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-9 798	-7 833	Dividends paid to minority interests
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-14 545	-12 513	Dividends paid to shareholders of the parent
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement		-60 823	36 764	Net cash flows from financing activities
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		3 961	-23 425	Impact of exchange rate movements on consolidated cash
Variation de la trésorerie		-79 160	28 010	Movements in cash
Trésorerie et équivalent au début de la période	15	427 557	399 547	Cash and cash equivalents at start of the period
Trésorerie et équivalent à la fin de la période	15	348 397	427 557	Cash and cash equivalents at end of the period

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN EQUITY

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions Number of shares	Capital social Share capital	Prime d'émission Share premium account	Actions propres Treasury shares	Écarts de conversion Currency translation	Réserves consolidées Consolidated reserves	Total part du Groupe Total Group share	Intérêts minoritaires Minority interests	Total capitaux propres Total equity	€000 except for number of shares
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2018		77 150 691	15 430	29 559	-18 378	-31 407	355 061	350 265	104 505	454 770	Equity at 1 January 2018
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	43 388	43 388	15 434	58 822	Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	4 617	801	5 418	1 966	7 384	Other comprehen- sive income
Résultat global de la période		-	-	-	-	4 617	44 189	48 806	17 400	66 206	Comprehensive income for the year
Augmentation de capital	16	375 000	75	1 208	-	-	-	1 283	-	1 283	Capital increase
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	-14 545	-14 545	-9 798	-24 343	Dividends paid
Variation d'actions propres		-2 000 000	-	-	-3 875	-	-10 080	-13 955	-	-13 955	Movement in treasury shares
Incidence des varia- tions de périmètre		-	-	-	-	-	-6 978	-6 978	-657	-7 635	Effect of changes in basis of consolidation
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	525	525	147	672	Equity element of share-based payment schemes
Autres variations		-	-400	-	-	-	171	-229	74	-155	Other movements
Capitaux propres au 31 Décembre 2018		75 525 691	15 105	30 767	-22 253	-26 790	368 343	365 172	111 671	476 843	Equity at 31 December 2018
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2017		80 599 189	16 120	29 559	-27 298	-11 616	353 722	360 487	106 225	466 712	Equity at 1 January 2017
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	30 761	30 761	12 898	43 659	Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	-19 881	3 078	-16 803	-5 775	-22 578	Other comprehen- sive income
Résultat global de la période		-	-	-	-	-19 881	33 839	13 958	7 123	21 081	Comprehensive income for the year
Augmentation de capital	16	100 000	20	-	-	-	-	20	-	20	Capital increase
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	-12 513	-12 513	-7 833	-20 346	Dividends paid
Variation d'actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	Movement in treasury shares
Incidence des varia- tions de périmètre		-	-	-	-	90	-7 753	-7 663	-1 362	-9 025	Effect of changes in basis of consolidation
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	295	295	165	459	Equity element of share-based payment schemes
Autres variations		-3 548 498	-710	-	8920	-	-12 530	-4 320	187	-4 132	Other movements
Capitaux propres au 31 Décembre 2017		77 150 691	15 430	29 559	-18 378	-31 407	355 061	350 265	104 505	454 770	Equity at 31 December 2017

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une société française anonyme, domiciliée à Paris au 9, Place Vendôme - 75001 Paris.

VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, et est incluse dans l'indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 57,08 % par Viel et Compagnie-Finance.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2018 par décision du 20 mars 2019.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles à l'adresse internet suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

GENERAL

VIEL & Cie is a French public limited company with its registered office at 9, Place Vendôme - 75001 Paris.

VIEL & Cie is an investment company which controls two listed financial brokers - Compagnie Financière Tradition, an interdealer broker with a presence in 29 countries, and Bourse Direct, a leading participant in the online trading sector in France - as well as an asset management and private banking business, through a 40% stake in SwissLife Banque Privée, accounted for using the equity method.

VIEL & Cie shares (codes : FR0000050049, VIL) are listed in Compartment B of Euronext Paris, and are included in the SBF 250.

The Company is 57.08% owned by VIEL et Compagnie-Finance.

The consolidated financial statements for the year ended 31 December 2018 were approved by the Board of Directors on 20 March 2019.

BASIS OF PREPARATION

The consolidated financial statements are presented in thousands of euros except where expressly stated otherwise; the euro is VIEL & Cie's functional currency and presentation currency. The consolidated financial statements have been prepared on a historical cost basis, with the exception of certain financial instruments remeasured at fair value.

They have also been prepared in accordance with International Financial Accounting and Reporting Standards (IFRS) as adopted by the European Union (available online at:

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en.

**MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes annuels consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et amendements applicables à partir de 2018 et homologués par l'Union Européenne et qui ont été sans impact significatif sur les comptes du Groupe lors de leur première application.

CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

The accounting policies applied in the preparation of the annual consolidated financial statements are identical to those in effect at 31 December 2017, except for standards and amendments applicable from 2018 and endorsed by the European Union which will have no material impact on the consolidated financial statements on first application.

Norme Standard	Nom Name	Entrée en vigueur Effective date
IFRS 2 (amendements) IFRS 2 (amendments)	- Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions - Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 4 (amendements) IFRS 4 (amendments)	- Appliquer IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance - Applying IFRS 9 Financial Instruments with IFRS 4 Insurance Contracts	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 9 IFRS 9	- Instruments financiers - Financial instruments	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018
IFRS 15 IFRS 15	- Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients - Revenue from Contracts with Customers	1 ^{er} janvier 2018 1 January 2018

IFRS 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'adoption de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a entraîné une modification de la présentation des instruments financiers au bilan sans impact sur leur évaluation. Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de l'exercice précédent. Des informations complémentaires ainsi que les méthodes comptables appliquées pour l'exercice 2017 sont présentées en note 34.

IFRS 9 - FINANCIAL INSTRUMENTS

The adoption of IFRS 9 at 1 January 2018 entailed a change in the way financial instruments are presented on the balance sheet, but has no impact on their measurement. The Group has chosen not to restate the comparative figures of the previous year. Additional information and accounting policies applied in 2017 are presented in Note 34.

**IFRS 15 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES
TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS**

IFRS 15 remplace IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires et les Interprétations y relatives et s'applique à tous les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, sauf si ces contrats sont dans le champ d'application d'autres normes. La nouvelle norme établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats conclus avec des clients. Selon cette norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange des biens ou services fournis aux clients.

**IFRS 15 - REVENUE FROM CONTRACTS
WITH CUSTOMERS**

IFRS 15 replaces IAS 11 Construction Contracts, IAS 18 Revenue and the related interpretations, and applies to all income arising in the course of ordinary activities with customers, except if the contracts fall within the scope of other Standards. The new Standard establishes a five-step model to account for revenue deriving from contracts with customers. Under this Standard, revenue from ordinary activities is recognised at an amount that corresponds to the consideration to which the Group expects to be entitled in exchange for goods or services transferred to customers.

Le Groupe a adopté IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018 en utilisant l'approche rétrospective modifiée, sans impact sur les capitaux propres à la date de transition. Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liées aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération, lorsque la filiale a rempli ses obligations de performances.

The Group adopted IFRS 15 on 1 January 2018 using the modified retrospective approach, which had no impact on equity at the transition date. Revenue consists of brokerage revenues and commissions from broking activities conducted by the Group's operating subsidiaries with third parties. For transactions in which we act as agents, revenue is presented net of rebates, discounts, and charges paid to correspondents, and is recognised at the time of the transaction, when the subsidiary has fulfilled its performance obligations.

Dans le cadre des activités en principal où le Groupe agit à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

L'adoption des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours de la période sont les suivantes :

PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Le montant total des écarts d'acquisition relatifs aux filiales est de 105 238 000 euros au 31 décembre 2018 (€ 103 345 000 au 31 décembre 2017). Des informations complémentaires sont données en note 8.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Le montant total des impôts différés actifs relatifs aux reports fiscaux déficitaires au 31 décembre 2018 est de 14 627 000 euros, contre 9 200 000 euros au 31 décembre 2017. Des informations complémentaires sont données en note 5.

With matched principal activities, where the Group acts as principal to simultaneously buy and sell securities for the account of third parties, commission revenues represent the difference between the buying and selling price of the securities, and are recognised at the delivery date.

The adoption of other provisions did not have any material impact on the Group's consolidated accounts.

KEY ACCOUNTING ESTIMATES AND JUDGMENTS

When preparing the consolidated financial statements, Management makes certain assumptions and estimates in applying its accounting policies.

As a result of the uncertainties inherent in the Group's activities, some items in the consolidated financial statements cannot be measured with precision and must therefore be estimated. Estimates involve judgments based on the latest reliable information available.

Key estimates and assumptions concerning the future, and other key sources of uncertainty regarding estimates at the balance sheet date, that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year, are discussed below:

GOODWILL IMPAIRMENT

The Group tests goodwill for impairment at each balance sheet date. The value in use of goodwill is estimated using discounted cash flow projections on the cash-generating units (CGUs) to which the goodwill has been allocated. Future cash flow projections and the discount rate to be used in calculating their present value are based on estimates made by Management. Total goodwill at 31 December 2018 was 105,238,000 (2017: €103,345,000). Additional information is disclosed in Note 8.

DEFERRED TAX ASSETS

Deferred tax assets are recognised for tax loss carry-forwards to the extent that it is probable that taxable profits will be available in the foreseeable future against which the temporary differences can be utilised. Management estimates the deferred tax assets to be recognised, on the basis of forecasts of future taxable profits. Total deferred tax assets relating to tax losses carried forward amounted to CHF 14,627,000 at 31 December 2018 (2017: CHF 9,200,000). Additional information is disclosed in Note 5.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les rendements attendus des actifs des régimes, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Les engagements nets des régimes à prestations définies sont de 11 189 000 euros au 31 décembre 2018, contre 8 584 000 euros au 31 décembre 2017.

Des informations complémentaires sont données en note 22.

PROVISIONS POUR LITIGES

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Celles-ci ne sont par conséquent pas actualisées car leur valeur actuelle ne représenterait pas une information fiable. Le montant total des provisions pour litiges au 31 décembre 2018 est de € 12 376 000 contre € 7 224 000 au 31 décembre 2017. Des informations complémentaires sont données en note 21.

**PRINCIPALES
MÉTHODES COMPTABLES****PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, co-entreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les taux de contrôle, taux d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart

EMPLOYEE BENEFITS

The Group's obligations under defined benefit schemes are measured each year on the basis of actuarial valuations. This type of valuation implies the use of actuarial assumptions the most important of which are the discount rate, expected return on plan assets, future salary and benefit increases, and the mortality rate. Because of the long-term perspective, these estimates involve a degree of uncertainty. Net defined benefit obligations were €11,189,000 at 31 December 2018 (2017: €8,584,000).

Additional information is disclosed in Note 22.

LITIGATION

Provisions are recognised for litigation in progress when the probable outcome of a court case or other litigation involving the Group can be estimated reliably. The timing of cash outflows relating to these provisions is uncertain, since it will depend on the outcome of the relevant cases. They have therefore not been discounted since their present value would not be a reliable estimate. Provisions for litigation at 31 December 2018 totalled €12,376,000 (2017: €7,224,000). Additional information is disclosed in Note 21.

**SIGNIFICANT
ACCOUNTING POLICIES****BASIS OF CONSOLIDATION**

The consolidated financial statements include VIEL & Cie, its subsidiaries, associates and joint ventures ("the Group").

A list of the main consolidated companies, together with the controlling interest, equity interest, and method of consolidation for each one, is shown in Note 32.

BUSINESS COMBINATIONS

Company acquisitions are accounted for using the purchase method. Acquisition cost is measured as the aggregate of the fair values, at the date of exchange, of assets given, liabilities incurred or assumed, and equity instruments issued by the Group, in exchange for control of the acquired company. Acquisition-related costs in combinations are expensed.

The assets, liabilities and contingent liabilities of the acquired company, which meet the recognition criteria, are recognised at fair value on the acquisition date. Goodwill is recognised

d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

FILIALES

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles VIEL & Cie exerce, directement ou indirectement, le contrôle sur la gestion des affaires. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

COENTREPRISES

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

as an asset and is initially measured at cost, which is the excess of the cost of the acquisition over the Group's interest in the net fair value of the identifiable assets, liabilities and contingent liabilities so recognised. If, after remeasurement, the Group's interest in the net fair value of the identifiable assets, liabilities and contingent liabilities exceeds the cost of the acquisition, the excess is immediately recognised in profit or loss.

After initial recognition, goodwill is measured at cost less any accumulated impairment losses.

Goodwill on subsidiaries is shown on the balance sheet under intangible assets in Note 8.

As part of the annual impairment testing, goodwill is allocated to cash-generating units. Its value in use is estimated using discounted cash flow projections.

Minority interests in the acquired company are initially measured on the basis of their proportion of the fair value of the net assets acquired.

CONSOLIDATION METHODS

SUBSIDIARIES

All companies in which VIEL & Cie directly or indirectly holds a controlling interest are fully consolidated in the financial statements. There is control when the Group is exposed, or has rights, to variable returns from its involvement with the company and when it has the ability to affect those returns through its power over the company. The financial statements of subsidiaries are incorporated in the consolidated financial statements from the date on which control is obtained until the date on which control ceases. Minority interests' share of the net assets of consolidated subsidiaries and in total comprehensive income for the year are presented separately in the consolidated balance sheet and income statement even if this results in the minority interests having a deficit balance.

JOINT VENTURES

A joint venture is a partnership which confers on the Group rights to the net assets of the company in which it exercises joint control with other shareholders. The Group's interests in joint ventures are consolidated using the equity method. Goodwill identified on joint ventures is included in the carrying amount of the investment.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20% des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement et soumis à un test de dépréciation semestriel en tant que part de l'investissement.

**ÉLIMINATION
DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES**

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions significatifs intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

**TRAITEMENT
DES DEVISES ÉTRANGÈRES**

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères, incluant les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'année écoulée.

Les différences de change résultant de la variation des cours de change d'un exercice sur l'autre, appliquées à la situation nette des filiales étrangères exprimée en monnaies étrangères,

ASSOCIATES

Associates in which VIEL & Cie has a significant but not controlling influence on the financial and operating policies are accounted for using the equity method. Significant influence is presumed when VIEL & Cie directly or indirectly holds over 20% of the voting rights in these companies. The consolidated financial statements include the Group's share of the net assets and the profit or loss of associates. Goodwill identified on associates is included in the carrying amount of the investment and is tested half-yearly for impairment as part of the investment.

**ELIMINATION
OF INTERCOMPANY
TRANSACTIONS**

When preparing the consolidated financial statements, significant balances, transactions and unrealised gains and losses between Group companies are eliminated. Unrealised gains and losses on transactions with associates and jointly controlled companies are eliminated to the extent of the Group's interest in these entities.

**FOREIGN CURRENCY
TRANSLATION**

The Group's presentation currency is the euro. Foreign currency transactions are translated into the functional currency of each entity of the Group using the exchange rate prevailing at the time of the transactions. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies at the balance sheet date are translated at the exchange rate prevailing at that date. Translation differences resulting from such transactions are recognised in the income statement. Non-monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies and recognised at their historic cost are translated at the exchange rate prevailing at the time of the transaction. Those recognised at fair value are translated at the exchange rate prevailing when fair value is determined.

On consolidation, assets and liabilities of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies, including goodwill and fair value adjustments, are translated into euros at the exchange rate prevailing at the reporting date. Income and expenses of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies are translated into euros at average rates of exchange during the year.

Translation differences resulting from exchange rate fluctuations between years, applied to the net position of foreign subsidiaries denominated in foreign currencies, and differences between

ainsi que la différence entre le cours moyen de l'année écoulée et le cours de clôture appliquée au résultat des filiales, sont directement imputées aux capitaux propres, sous la rubrique « Ecart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière est imputé dans les capitaux propres est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2018 et 2017 est présenté en note 31.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Cette rubrique comprend l'impôt exigible ainsi que l'impôt différé sur les bénéfices. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés est enregistré dans les capitaux propres consolidés.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

the average exchange rate during the year and the year-end exchange rate applied to the results of subsidiaries, are charged directly to equity, under "Currency translation". When a foreign subsidiary is disposed of, the cumulative amount of any exchange differences that relate to the subsidiary recognised in equity is recognised in profit or loss.

The main exchange rates used for the 2018 and 2017 financial years are disclosed in Note 31.

REVENUE

Revenue consists of brokerage revenues and commissions from broking activities conducted by the Group's operating subsidiaries with third parties. For transactions in which we act as agents, revenue is presented net of rebates, discounts, and charges paid to correspondents, and is recognised at the time of the transaction. With matched principal activities, where the Group's operating subsidiaries act as principal to simultaneously buy and sell securities for the account of third parties, commission earnings represent the difference between the buying and selling price of the securities and are recognised at the time of delivery.

NET FINANCIAL RESULT

Then net financial result includes interest from reinvestment of short-term cash flows, interest paid on short- and long-term financial debts, and interest in respect of account holder activities, as well as gains and losses on financial assets and liabilities. This item also includes exchange rate gains and losses on financial assets and liabilities. Interest income and expense is recognised in the income statement pro rata over the relevant period using the effective interest method.

INCOME TAX

This item comprises both current and deferred income tax. The tax effect of items directly reported in consolidated equity is recognised in consolidated equity.

Current tax is the income tax payable on taxable income for the period, using tax rates adopted, or more or less adopted at the balance sheet date, as well as tax adjustments for previous years.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres. Des impôts différés sont calculés et comptabilisés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- Agencements et installations : entre 5 et 10 ans,
- Matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans,
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Deferred tax is recognised on temporary differences between the carrying amount of a balance sheet asset or liability and its tax base. It is measured using the liability method on the basis of the tax rate expected to apply when the asset is realised or the liability is settled. Any change in tax rate is recognised in the income statement, except if it relates directly to equity components. Deferred tax is measured and recognised on all taxable temporary differences, except non-deductible goodwill. Deferred tax assets are recognised on all deductible temporary differences when it is probable that taxable profit will be available in the foreseeable future against which the deferred tax asset can be utilised. Where this is not the case, they are only carried in the amount of the deferred tax liabilities for the same taxable entity.

PROPERTY AND EQUIPMENT

Property and equipment are stated on the balance sheet at cost less accumulated depreciation and any impairment losses. Land is not depreciated. Depreciation is accounted for on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

- Fixtures and fittings: 5 to 10 years
- Computing and telephone equipment: 2 to 5 years
- Other property and equipment: 3 to 5 years

When elements of the same tangible asset have a different estimated useful life, they are recognised separately under property and equipment and depreciated over their respective estimated useful life.

Maintenance and repair expenses are charged to profit or loss in the year in which they are incurred. Expenses incurred for increasing future economic benefits related to property and equipment are capitalised and amortised.

The fair value of property and equipment recognised following a business combination, is determined on the basis of market data. The market value is the amount that could be obtained from the sale of an asset under normal competitive market conditions between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et comptabilisés au coût historique et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité probable (40 ans) ; cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est comptabilisé en tant que contrat de location-financement lorsqu'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple lorsque ce transfert n'a pas lieu.

Les immobilisations financées par des contrats de location-financement sont constatées au bilan à la valeur la plus basse entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des loyers minimums dus au début du contrat de location et amorties, en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles, sur la durée la plus courte de la durée du bail ou de leur durée de vie utile. Les engagements qui en découlent sont présentés dans les dettes financières.

Les engagements futurs résultant de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur la durée du contrat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels : entre 3 et 5 ans
- Relation clientèle : durée contractuelle
- Autres immobilisations incorporelles : entre 3 et 5 ans
- Fonds de commerce : indéfinie
- Ecarts d'acquisition : indéfinie

INVESTMENT PROPERTY

One of the Group's subsidiaries holds a portfolio of properties for investment purposes. These assets are presented under "Investment property" in the consolidated balance sheet in accordance with IAS 40. They are recorded at historical cost and depreciated on a straight-line basis over their estimated useful life (40 years); this depreciation is recognised in profit or loss.

LEASES

A lease is recognised as a finance lease if it transfers substantially all the risks and rewards incidental to ownership to the Group. It is classified as an operating lease if this transfer does not take place.

Fixed assets acquired under finance leases are recognised on the balance sheet at the lower of the fair value of the leased asset and the present value of the minimum rents payable at the start of the lease. They are depreciated over the shorter of the term of the lease or the useful life of the assets, in accordance with Group valuation principles for property and equipment. Related liabilities are presented under financial debts.

Future liabilities arising from operating leases are recognised as an expense in the income statement over the term of the lease.

INTANGIBLE ASSETS

Intangible assets are stated on the balance sheet at cost less accumulated amortisation and any impairment losses.

Amortisation is accounted for on a straight-line basis over the estimated useful life, except where this is indefinite. Intangible fixed assets with an indefinite estimated useful life are reviewed annually for impairment. The estimated useful life of assets is as follows:

- Software: 3 to 5 years
- Customer relationships: duration of the contract
- Other intangible assets: 3 to 5 years
- Business assets: indefinite
- Goodwill: indefinite

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée respectivement à chaque date de bilan et annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité (le groupe d'unités).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

ACTIFS FINANCIERS

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

IMPAIRMENT LOSSES ON NON-FINANCIAL ASSETS

Non-financial assets are reviewed at each balance sheet date to determine whether there is any indication of impairment. Should this be the case, the asset's recoverable amount is estimated. To determine this amount, the Group uses market data or, where this is unavailable or unreliable, discounted future cash flow techniques.

For goodwill and intangible assets with indefinite useful lives, the recoverable amount is estimated at each balance sheet date and annually respectively, regardless of whether there is any indication of impairment.

An impairment loss is recognised in the income statement when the carrying amount of an asset or the cash-generating unit (CGU) is greater than its recoverable amount. The recoverable amount of an asset is the higher of its net selling price and its value in use. The value in use is the present value of the future cash flows expected to be derived from an asset or CGU.

An impairment loss is recognised on a CGU, first, to reduce the carrying amount of any goodwill allocated to the CGU (or group of units), and then on the other assets in the unit (or group of units) pro rata to the carrying amount of each asset in the unit (or group of units).

Impairment losses recognised in a previous period on non-financial assets, other than goodwill, are reviewed annually and reversed where necessary.

FINANCIAL ASSETS

Regular purchases and sales of financial assets are initially recognised and subsequently derecognised on the trade date.

Receivables are initially measured at their transaction price if they do not contain a significant financial component. Other financial assets are initially measured at fair value; financial assets not measured at fair value through profit or loss are measured at fair value plus transaction costs directly attributable to the acquisition of the asset.

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ».

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de

All recognised financial assets are subsequently measured at amortised cost, at fair value through comprehensive income, or at fair value through profit or loss, on the basis of both:

- the entity's business model for managing financial assets;
- the contractual cash flow characteristics of the financial asset.

A financial asset is measured at amortised cost if the asset is held within a business model whose objective is to hold assets in order to collect contractual cash flows and the contractual terms of the financial asset gives rise, on specified dates, to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.

The amortised cost of a financial asset is the amount at which it is measured at initial recognition minus the principal repayments, plus or minus the cumulative amortisation using the effective interest method of any difference between that initial amount and the maturity amount, adjusted for any loss allowance.

The effective interest rate is the rate that discounts estimated future cash payments or receipts through the expected life of the financial asset to obtain the gross carrying amount of a financial asset.

Trade and other receivables are measured at amortised cost using the effective interest method minus impairment losses. These financial assets are presented in current assets, except those with maturities of more than twelve months after the reporting date, which are carried in non-current assets under "Other financial assets". In current assets, "Trade and other receivables" includes broking receivables, as well as receivables related to account holder and matched principal activities. Short-term bank deposits with maturities of more than three months from the acquisition date are measured at amortised cost and presented in the balance sheet under "Financial assets measured at amortised cost".

A financial asset is measured at fair value through other comprehensive income if the asset is held within a business model whose objective is achieved by both collecting contractual cash flows and selling financial assets, and if the contractual terms of the financial asset give rise on specified dates to cash

l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

Les autres instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net tout comme les instruments financiers dérivés sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours acheteur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

ACTIVITÉ DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.

A financial asset is measured at fair value through profit or loss, unless it is measured at amortised cost or at fair value through other comprehensive income.

The Group may make an irrevocable election at initial recognition, to present in other comprehensive income subsequent changes in the fair value of an investment in an equity instrument that is neither held for trading nor contingent consideration recognised by an acquirer in a business combination. Dividends received on these investments are recognised in profit or loss. On disposal of these equity instruments, the net cumulative changes in fair value up to the time of disposal are reclassified to available earnings under shareholders' equity.

Other equity instruments are measured at fair value through profit or loss, as are derivative financial instruments, except if the derivative instrument is designated as a hedging instrument.

FAIR VALUE

The fair value of financial assets traded on an active market is determined by reference to the bid price on the valuation date. If there is no observable active market, fair value is estimated using an appropriate valuation technique. Such techniques include the use of recent transactions, reference to the current fair value of another substantially identical instrument, discounted cash flow analysis and option pricing models.

ACCOUNT HOLDER ACTIVITIES

Some Group companies act as account holders, receiving deposits from their customers which in turn they deposit with clearing houses for the settlement of customer trades. Moreover, in connection with their online broking activities in forex trading, some Group companies receive deposits from customers, which in turn they deposit with their clearing banks. Receivables and payables in respect of these activities are carried on the balance sheet under "Trade and other receivables" or "Trade and other payables".

ACTIVITÉ EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement - livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en note 28.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues. Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat, sauf pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans ce cas, la correction de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur coût d'acquisition. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisées au compte de résultat.

MATCHED PRINCIPAL ACTIVITIES

Some Group companies act as principal in the simultaneous purchase and sale of securities for the account of third parties. Such trades are completed when both sides of the deal are settled, namely once payment is made and the securities are delivered (matched trades).

In order to reflect the substance of these transactions, they are recognised at the time of delivery. Counterparty receivables and payables arising on current transactions that have gone beyond the expected settlement date are carried gross on the balance sheet under "Trade and other receivables" or "Trade and other payables". Counterparty receivables and payables for matched principal transactions expected to be settled in the normal course of trading are disclosed in Note 28.

IMPAIRMENT OF FINANCIAL ASSETS

Impairment of a financial asset measured at amortised cost is calculated using the expected credit loss model. For broking receivables, the loss allowance is measured at the amount of the lifetime expected credit losses. The carrying amount of the asset is reduced through use of an allowance account.

Impairment losses are recognised in the income statement, except for debt instruments measured at fair value through other comprehensive income, for which the allowance is recognised in other comprehensive income.

DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

The Group uses derivative financial instruments on a specific and generally marginal basis, mainly to manage currency risks arising during the course of its activities. These instruments mostly consist of forward exchange contracts and currency options.

Financial instruments are initially recognised at their acquisition cost and are subsequently measured at fair value, either at the quoted market price for listed instruments or on the basis of generally accepted valuation models for unlisted instruments. Changes in the fair value of derivative financial instruments that do not qualify as hedging instruments are recognised in the income statement.

AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Ceux-ci sont valorisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur ces titres, réalisés et non réalisés, sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier. Ils sont ultérieurement évalués coûts amortis, à l'exception notamment des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. C'est le cas des instruments financiers dérivés.

OTHER CURRENT ASSETS

Other current assets mainly consist of prepayments related to the next financial year.

CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash consists of cash in hand and sight deposits held with banks; cash equivalents are short-term bank deposits and short-term money market investments with maturities of three months or less from the date of acquisition. Short-term money market investments are made up of short-term cash products such as government securities and money market funds. They are carried at fair value. All realised and unrealised profits and losses on these securities are recognised directly in the income statement. Bank overdrafts are included with short-term bank borrowings.

Bank overdrafts payable on demand are included in cash and cash equivalents for the purpose of the cash flow statement.

SHAREHOLDERS' EQUITY

All shares issued are bearer shares and are presented in equity.

Treasury shares are recognised on the balance sheet at their acquisition cost and deducted from consolidated shareholders' equity. In the case of subsequent disposals, gains or losses have no effect on profit or loss but are recognised as an addition to or reduction in share premium reserves.

FINANCIAL LIABILITIES

Financial liabilities are initially measured at fair value; financial liabilities not measured at fair value through profit or loss are measured at fair value minus transaction costs directly attributable to the issue of that liability. They are subsequently measured at amortised cost, except for financial liabilities measured at fair value through profit or loss. These liabilities are subsequently measured at fair value. This is the case for derivative financial instruments.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des passifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours vendeur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

PROVISIONS

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

FAIR VALUE

The fair value of financial liabilities traded on an active market is determined by reference to the selling price on the valuation date. If there is no observable active market, fair value is estimated using an appropriate valuation technique. Such techniques include the use of recent transactions, reference to the current fair value of another substantially identical instrument, discounted cash flow analysis and option pricing models.

PROVISIONS

A provision is recognised when the Group has a legal or constructive obligation as a result of past events and it is probable that an outflow of resources representing economic benefits will be required to settle the obligation, and the amount can be reliably estimated. Where the effect of the time value of money is material, the amount of the provision is the present value of expenditures expected to be required to settle the obligation, estimated using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and those risks specific to the liability.

DEFERRED INCOME

Deferred income comprises income received in advance relating to future financial years.

EMPLOYEE BENEFITS

The Group operates both defined benefit and defined contribution plans, depending on the countries in which it is established and local regulations on retirement benefit schemes.

Defined contribution plans are those in which employees and Group companies pay contributions to an entity authorised to manage pension funds. Payments by Group companies are recognised in the income statement in the period in which they are due.

The present value of the Group's defined benefit obligations is measured each year by qualified independent actuaries using the projected unit credit method. The actuarial assumptions used to determine obligations vary according to the country in which the plan operates.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Les autres engagements de retraites, tels que les indemnités de départ, font également l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et sont intégralement provisionnés.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction Générale ainsi qu'à des collaborateurs du Groupe, leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscriptions, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscriptions octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Actuarial gains and losses arise mainly from changes in long-term actuarial assumptions (discount rates, increased services costs, etc.) and the effects of differences between previous actuarial assumptions and what has actually occurred. All such gains and losses are recognised under other comprehensive income.

Benefit costs charged to profit or loss include current service cost and net interest on net liabilities of defined benefit schemes.

Other retirement liabilities, such as retirement allowances, are also determined by actuarial valuation using the projected unit credit method and are fully provisioned.

SHARE-BASED PAYMENTS

Share options are granted to members of the Executive Board and Group employees entitling them to receive shares at the end of the vesting period. The granting of options and conditions for employee participation are defined by the Board of Directors. When options are exercised, new shares are created by using conditional capital (Note 19).

The fair value of options granted is recognised as a staff cost with a corresponding increase in equity. Fair value is determined at the grant date and amortised over the vesting period. It is determined by an independent expert using the binomial option pricing model and takes account of the general vesting characteristics and conditions prevailing at that date.

At each balance sheet date, the Group revises its estimates of the number of share options that will be exercised in the near future. The impact of this revision is recognised in the income statement with a corresponding adjustment in equity.

At each exercise of share options, the value of the instruments is transferred from the share options reserve to the share premium account.

**ACTIFS ET PASSIFS
ÉVENTUELS**

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note annexe aux états financiers.

**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA DATE DE CLÔTURE**

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.

**NOUVELLES NORMES
ET INTERPRÉTATIONS**

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et amendements de normes qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

**NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS
ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE****CONTINGENT ASSETS
AND LIABILITIES**

Contingent assets and liabilities arising from past events whose existence will be confirmed only by the occurrence, or non-occurrence, of one or more uncertain future events not wholly within the Group's control, are disclosed in the notes to the financial statements.

**EVENTS AFTER
THE BALANCE SHEET DATE**

Events after the balance sheet date are events that occur between the balance sheet date and the approval date of the financial statements.

The value of assets and liabilities at the balance sheet date is adjusted to reflect events after the balance sheet date that help confirm situations that existed at the reporting date. Material post-balance sheet events that are indicative of conditions that arose after the balance sheet date are disclosed in the notes to the financial statements.

**NEW STANDARDS
AND INTERPRETATIONS**

The International Accounting Standards Board (IASB) published a number of standards and amendments which had not all been adopted by the European Union at 31 December 2018, and which will take effect within the Group after the balance sheet date: These were not early adopted for the consolidated financial statements at 31 December 2018.

**STANDARDS, INTERPRETATIONS AND AMENDMENTS
ADOPTED BY THE EUROPEAN UNION**

Norme Standard	Nom Name	Entrée en vigueur Effective date
IAS 28 (amendments) IAS 28 (amendments)	- Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises - Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
IFRS 9 (amendments) IFRS 9 (amendments)	- Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative - Prepayment Features with Negative Compensation	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
IFRS 16 IFRS 16	- Contrats de location - Leases	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
IFRIC 23 IFRIC 23	- Incertitude relative aux traitements fiscaux - Uncertainty over Income Tax Treatments	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

**NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS
NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE**

**STANDARDS, INTERPRETATIONS AND AMENDMENTS
NOT YET ADOPTED BY THE EUROPEAN UNION**

Norme Standard	Nom Name	Entrée en vigueur Effective date
Cadre conceptuel (amendments) Conceptual framework (amendments)	- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS - Amendments to References to the Conceptual Framework in IFRS Standards	1 ^{er} janvier 2020 1 January 2020
IAS 1 et IAS 8 (amendments) IAS 1 and IAS 8 (amendments)	- Définition de signification - Definition of Material	1 ^{er} janvier 2020 1 January 2020
IAS19 (amendments) IAS 19 (amendments)	- Modification, réduction ou liquidation de régime - Plan Amendment, Curtailment or Settlement	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019
IFRS 3 (amendments) IFRS 3 (amendments)	- Définition d'une entreprise - Definition of a Business	1 ^{er} janvier 2020 1 January 2020
IFRS 17 IFRS 17	- Contrats d'assurance - Insurance contracts	1 ^{er} janvier 2021 1 January 2021
Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS Annual Improvements to IFRSs (2015-2017 Cycle)	- Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS - Annual Improvements to IFRSs (2015-2017 Cycle)	1 ^{er} janvier 2019 1 January 2019

L'adoption de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 entraînera une augmentation du total des immobilisations corporelles et des dettes financières d'environ € 74 millions avec la reconnaissance au bilan de tous les contrats de location, sans impact significatif sur le résultat net du Groupe. Le Groupe envisage d'appliquer cette norme selon la méthode rétrospective simplifiée. Au 31 décembre 2018, le montant total des engagements relatifs aux contrats de location simple est présenté en note 26.

The adoption of IFRS 16 on 1 January 2019 will result in a total increase in property and equipment and financial debts of approximately €74 million as all finance leases will be recorded on-balance sheet, but it will have no significant impact on the Group's net profit. The Group intends to apply this Standard using the modified retrospective method. Total operating lease liabilities at 31 December 2018 are disclosed in Note 26.

Le Groupe prévoit que l'adoption des autres normes et amendements ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

The Group does not expect the initial application of the other Standards and Amendments mentioned above to have any significant impact on the consolidated financial statements.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

1. SEGMENT REPORTING

VIEL & Cie's internal organisational and management structure, and its system of internal financial reporting to the Executive Board and Board of Directors, are predominantly based on business activities, broken down for each of the Group's core businesses.

The three business segments identified for management reporting that have similar overall risk and profitability profiles are interdealer broking centred around Compagnie Financière Tradition, online broking with Bourse Direct, and private banking through SwissLife Banque Privée.

Au niveau secondaire, les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : Europe Moyen-Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination -localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.

Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

On the secondary level, the Group's activities are grouped into geographical areas: Europe, the Middle East and Africa, the Americas and the Asia-Pacific region. The Group's activities in Africa and Latin America have been grouped under Europe and the United States respectively, since their operations are supervised by the management of these regions and their individual weight is not significant (less than 2% of Group revenues).

The adopted geographical approach is based on the location of the Group's offices and operational teams, rather than the geographical location of its customers. This is because the profitability of broking activities is heavily reliant on local market characteristics, particularly in terms of competitive pressure as well as remuneration and other operating expenses. However, the distribution of consolidated revenues by destination – namely the geographical location of customers – does not differ substantially from revenue distribution by geographical location.

Segment assets are not included in management reports to the Executive Board, but they are nevertheless presented below.

Income, operating expenses, and segment assets and liabilities are allocated entirely to the business segments, except for a few profit or loss items, and assets and liabilities related exclusively to the Group's portfolio companies' operations which are presented separately as unallocated items. Moreover, some items considered exceptional, such as gains or losses on the disposal of subsidiaries or associates, depreciation of property and equipment, or restructuring charges, are not included in operating segment results.

The accounting policies applied in evaluating the segment operating results are identical to those applied in the consolidated financial statements.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

DISCLOSURE BY BUSINESS SEGMENT

En 2018 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2018 €000
Chiffre d'affaires	765 061	33 409	-	-	798 470	-	798 470	Revenue
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-714 964	-30 124	-	-30	-745 118	-	-745 118	Operating expenses ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation sectoriel	50 097	3 285	-	-30	53 351	-	53 351	Segment operating profit
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-4 048	-4 048	Unallocated income/ expenses ⁽²⁾
Résultat d'exploitation	50 097	3 285	-	-30	53 351	-4 048	49 303	Operating profit
Résultat des participations mise en équivalence	15 148	-	2 503	-	17 650	-218	17 432	Profit of equity accounted investments
Résultat financier	-4 408	-444	-	-56	-4 908	10 924	6 016	Financial result
Résultat avant impôts	60 836	2 841	2 503	-86	66 094	6 658	72 751	Profit before tax
Impôts sur les bénéfices	-13 252	-549	-	-	-13 801	-128	-13 929	Income tax
Résultat net	47 584	2 292	2 503	-86	52 293	6 530	58 822	Net profit

⁽¹⁾ Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements.

⁽²⁾ Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

⁽¹⁾ Expenses net of other operating income, including depreciation and amortisation.

⁽²⁾ Net income/expenses related to the Group's portfolio companies.

En 2017 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2017 €000
Chiffre d'affaires	721 963	34 608	-	-	756 571	-	756 571	Revenue
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-665 168	-30 452	-	-68	-695 688	-	-695 688	Operating expenses ⁽¹⁾
Résultat d'exploitation sectoriel	56 795	4 156	-	-68	60 883	-	60 883	Segment operating profit
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-4 439	-4 439	Unallocated income/ expenses ⁽²⁾
Résultat d'exploitation	56 795	4 156	-	-68	60 883	-4 439	56 444	Operating profit
Résultat des participations mise en équivalence	5 679	-	3 324	-	9 003	-118	8 885	Profit of equity accounted investments
Résultat financier	-5 452	-146	-	-40	-5 638	-979	-6 617	Financial result
Résultat avant impôts	57 022	4 010	3 324	-108	64 248	-5 536	58 712	Profit before tax
Impôts sur les bénéfices	-14 764	-860	-	195	-15 429	376	-15 053	Income tax
Résultat net	42 258	3 150	3 324	87	48 819	-5 160	43 659	Net profit

⁽¹⁾ Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements.

⁽²⁾ Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

⁽¹⁾ Expenses net of other operating income, including depreciation and amortisation.

⁽²⁾ Net income/expenses related to the Group's portfolio companies.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

ACTIFS SECTORIELS

SEGMENT ASSETS

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

An analysis of segment assets is as follows:

En 2018 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2018 €000
Actifs sectoriels	1 001 917	840 136	-	4 502	1 846 555	-	1 846 555	Segment assets
Participations dans sociétés associées	130 547	-	45 672	-	176 219	931	177 150	Investments in associates
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	127 853	127 853	Unallocated assets ⁽³⁾
Total actifs	1 132 464	840 136	45 672	4 502	2 022 774	128 784	2 151 558	Total assets

⁽³⁾ Actifs afférents aux holdings du Groupe.⁽³⁾ Assets relating to the Group's portfolio companies.

En 2017 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle IDB business	Bourse en ligne Online trading	Banque Privée Private banking	Immobilier et autres activités Property and other activities	Total Total	Contribution des holdings Contribution of portfolio companies	Total Total	In 2017 €000
Actifs sectoriels	826 674	860 395	-	2 865	1 689 934	-	1 689 934	Segment assets
Participations dans sociétés associées	115 865	-	44 849	-	160 714	1 151	161 865	Investments in associates
Actifs non alloués ⁽³⁾	-	-	-	-	-	128 168	128 168	Unallocated assets ⁽³⁾
Total actifs	942 539	860 395	44 849	2 865	1 850 648	129 319	1 979 967	Total assets

⁽³⁾ Actifs afférents aux holdings du Groupe.⁽³⁾ Assets relating to the Group's portfolio companies.

INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

DISCLOSURE BY GEOGRAPHICAL SEGMENT

En 2018 en milliers d'euros	Activités poursuivies Continuing operations			Total Total	In 2018 €000
	Europe, Moyen- Orient et Afrique Europe, Middle East and Africa	Amérique Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific		
Chiffre d'affaires	370 054	236 337	192 079	798 470	Revenue
Actifs non courants	117 631	21 151	7 830	146 611	Non-current assets

En 2017 en milliers d'euros	Activités poursuivies Continuing operations			Total Total	In 2017 €000
	Europe, Moyen- Orient et Afrique Europe, Middle East and Africa	Amérique Americas	Asie-Pacifique Asia-Pacific		
Chiffre d'affaires	339 251	229 557	187 763	756 571	Revenue
Actifs non courants	115 422	16 605	7 966	139 994	Non-current assets

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

The Europe region consists mostly of the Group's activities in London. In the US, we operate mainly out of New York, and in the Asia-Pacific region out of Tokyo.

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

Non-current assets consist solely of property and equipment, and intangible assets.

INFORMATION CONCERNANT LES CLIENTS IMPORTANTS

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2017 et 2018.

INFORMATION ON MAJOR CUSTOMERS

No customer represented more than 10% of revenue in the 2017 and 2018 financial years.

2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

2. OTHER OPERATING INCOME

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Plus- / (moins-)values sur cession d'actifs immobilisés	-13	76	Gains/(losses) on disposal of fixed assets
Autres produits d'exploitation	3 114	4 584	Other operating income
TOTAL	3 101	4 660	TOTAL

En 2017, la rubrique « Autres produits d'exploitation » inclut un montant de €1 690 000 d'indemnités reçues suite à la résolution d'un litige.

In 2017, "Other operating income" included compensation payments of €1,690,000 received following settlement of litigation.

**3. AUTRES CHARGES
D'EXPLOITATION****3. OTHER OPERATING
EXPENSES**

Cette rubrique se décompose comme suit :

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Charges de télécommunication et d'information financière	50 366	51 723	Telecommunications and financial information
Charges de voyages et de représentation	26 720	25 529	Travel and representation
Honoraires professionnels	25 571	20 624	Professional fees
Charges locatives et de maintenance	24 294	22 349	Rental and maintenance expenses
Autres charges d'exploitation	52 801	42 354	Other operating expenses
TOTAL	179 752	162 579	TOTAL

4. RÉSULTAT FINANCIER NET**4. NET FINANCIAL RESULT**

Cette rubrique se décompose comme suit :

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Produits d'intérêts	2 097	2 125	Interest income
Produits des titres de participation	1 228	411	Income from equity investments
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	6 278	686	Gains on financial assets at fair value
Plus-values sur cession de titres de participation	5 080	-	Gains on disposal of equity investments
Gains de change	3 130	2 675	Exchange gains
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée des capitaux propres	-	1	Changes in fair value of available-for-sale assets transferred from equity
Autres produits financiers	59	185	Other financial income
Produits financiers	17 872	6 083	Financial income
Charges d'intérêts	-8 223	-7 998	Interest expense
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	-1 122	-	Losses on financial assets at fair value
Pertes de change	-2 016	-4 318	Exchange losses
Variation nette de la juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée des capitaux propres	-	-369	Net change in fair value of available-for-sale assets transferred from equity
Autres charges financières	-495	-15	Other financial expense
Charges financières	-11 856	-12 700	Financial expense
Résultat financier net	6 016	-6 617	Net financial result

5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**5. INCOME TAX**

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

An analysis of tax expense for the year is shown below:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Charge d'impôts courants	17 080	12 490	Current tax expense
Charges / (Produits) d'impôts différés	-3 151	2 563	Deferred tax expense/(income)
Impôts sur le bénéfice	13 929	15 053	Income tax

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

An analysis of the difference between the effective tax rate and the standard tax rate is shown below:

	2018		2017		
	%	En milliers d'euros €000	%	En milliers d'euros €000	
Résultat avant impôts		72 751		58 712	Profit before tax
Ajustement de la quote-part des sociétés associées et coentreprises		-17 432		-8 885	Adjustment for the share of associates and joint ventures
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		55 319		49 827	Profit before tax and share of profit of associates and joint ventures
Taux d'imposition normatif	18,39 %	10 172	18,01 %	8 974	Standard tax rate
Effet fiscal des éléments suivants :					Tax effect of the following items:
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,63 %	-348	-0,32 %	-158	Use of unadjusted tax loss carry-forwards
Déficits de l'exercice non valorisés	3,04 %	1 683	7,44 %	3 709	Unadjusted tax losses for the year
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-1,17 %	-645	-0,98 %	-486	Tax expense for fully consolidated fiscally transparent companies charged to minority interests
Effet fiscal des produits non imposables	-0,07 %	-39	-1,00 %	-499	Tax effect of non-taxable income
Effet fiscal des charges non déductibles	5,57 %	3 082	6,64 %	3 308	Tax effect of expenses not deductible for tax purposes
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	-	-	-4,68 %	-2 334	Tax losses not previously recognised
Variation du taux d'impôt	0,04 %	21	5,31 %	2 644	Change in tax rate
Impôts concernant les exercices antérieurs	1,81 %	999	-0,38 %	-188	Tax relating to previous years
Divers	-1,80 %	-996	0,17 %	83	Other
Taux d'imposition effectif du Groupe	25,18 %	13 929	30,21 %	15 053	Group's effective tax rate

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

"Expenses not deductible for tax purposes" mainly comprises business expenses not allowable as deductions in certain countries.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de VIEL & Cie est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes.

Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

En 2017, la réforme fiscale américaine a engendré une charge fiscale complémentaire unique sur l'exercice de € 2 750 000 présentée dans la rubrique « Variation du taux d'impôt » ci-dessus.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

The average consolidated standard tax rate is measured as the weighted average of the rates in effect in the various tax jurisdictions in which the Group has subsidiaries.

This varies from year to year in line with the relative weight of each entity in the Group's pre-tax results and changes in tax rates of operating subsidiaries.

In 2017, the US tax reform generated a one-off additional tax expense of €2,750,000 for the year, presented above under "Change in tax rate".

Deferred tax was recognised in other comprehensive income, as follows:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Ecart actuariels des régimes à prestations définies	-98	245	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Couverture de flux de trésorerie	-	-	Cash flow hedges
Actifs financiers disponible à la vente	-56	110	Available-for-sale financial assets
Autres	6	33	Other
Total charges / (produits) d'impôts différés	-148	388	Total deferred tax expense/(income)

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

Tax was recognised directly in equity as follows:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-2 149	-	Current tax related to the exercise of share options
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	1 902	217	Deferred tax related to the granting of share options
Total charges / (produits) d'impôts	-248	217	Total tax expense/(income)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Les impôts différés ont évolué comme suit :

Movements in deferred tax were as follows:

en milliers d'euros	31.12. 2017	Enregistrés au compte de résultat Recognised in profit or loss	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global Recognised in other comprehensive income	Enregistrés dans les capitaux propres Recognised in equity	Reclasse- ments Reclassifi- cations	Écarts de conversion Currency translation	31.12. 2018	€000
Impôts différés actifs								Deferred tax assets
Immobilisations corporelles	1 520	-40	-	-	-	9	1 489	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	1 110	300	-	-	-	-552	858	Intangible assets
Provisions et charges à payer	13 447	2 278	100	-1 902	-	-3 399	10 525	Provisions and accruals
Reports fiscaux déficitaires	9 200	1 098	-	-	-	4 329	14 627	Tax loss carry-forwards
Autres	4 711	2 141	-	-	-	215	7 067	Other
Total	29 988	5 777	100	-1 902	-	602	34 566	Total
Impôts différés passifs								Deferred tax liabilities
Immobilisations corporelles	559	204	-	-	-	20	783	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	2 980	883	-	-	-	135	3 998	Intangible assets
Autres	4 591	446	-58	-	-	767	5 747	Other
Total	8 130	1 533	-58	-	-	922	10 528	Total
Total impôts différés nets	21 858	4 243	158	-1 902	-	-320	24 038	Total net deferred tax
Présenté au bilan comme suit :								Stated on the balance sheet as follows:
Impôts différés actifs	23 081						25 513	Deferred tax assets
Impôts différés passifs	1 223						1 475	Deferred tax liabilities
Net	21 858						24 038	Net

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

en milliers d'euros	31.12. 2016	Enregistrés au compte de résultat Recognised in profit or loss	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global Recognised in other comprehensive income	Enregistrés dans les capitaux propres Recognised in equity	Reclasse- ments Currency transla- tion	Écarts de conversion Currency translation	31.12. 2017	€000
Impôts différés actifs								Deferred tax assets
Immobilisations corporelles	1 611	-15	-	-	-	-76	1 520	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	940	283	-	-	-	-113	1 110	Intangible assets
Provisions et charges à payer	17 393	-1 617	-232	-217	-	-1 880	13 447	Provisions and accruals
Reports fiscaux déficitaires	15 640	-4 982	-	-	-	-1 458	9 200	Tax loss carry-forwards
Autres	3 758	1 416	-	-	-	-463	4 711	Other
Total	39 342	-4 915	-232	-217	-	-3 989	29 988	Total
Impôts différés passifs								Deferred tax liabilities
Immobilisations corporelles	5 053	-253	-	-	-3 703	-538	559	Property and equipment
Immobilisations incorporelles	796	-1 461	-	-	3 703	-57	2 980	Intangible assets
Autres	5 938	-767	104	-	-	-685	4 591	Other
Total	11 787	-2 481	104	-	-	-1 280	8 130	Total
Total impôts différés nets	27 555	-2 435	-337	-217	-	-2 709	21 858	Total net deferred tax
Présenté au bilan comme suit :								Stated on the balance sheet as follows:
Impôts différés actifs	28 693						23 081	Deferred tax assets
Impôts différés passifs	1 138						1 223	Deferred tax liabilities
Net	27 555						21 858	Net

Les pertes fiscales donnent lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif lorsque, sur la durée des prévisions d'activité, il est probable de les utiliser grâce à l'existence de profits futurs ; l'horizon de recouvrement peut ainsi varier mais il est en général inférieur à cinq ans.

Tax losses are recognised as deferred tax assets when it is probable that over the duration of the forecasted activities they will be applied against future taxable profits; the recovery period may therefore vary but is generally less than five years.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

The tax losses for which no deferred tax assets were recognised expire as follows:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
A moins d'un an			Less than 1 year
Entre un et cinq ans	5 245	9 104	Between 1 and 5 years
Supérieur à cinq ans	27 026	24 534	Over 5 years
Durée illimitée	44 999	35 082	Available indefinitely
Total	77 270	68 720	Total

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 671 000 (2017: € 2 666 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

Tax losses available indefinitely include an amount of €2,671,000 (2017: €2,666,000) which can only be used against capital gains.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de VIEL & Cie sont détaillés ci-après :

6. EARNINGS PER SHARE

Basic earnings per share is calculated by dividing the Group share of net profit by the weighted average number of shares outstanding during the year, less the average number of treasury shares held by the Group.

Diluted earnings per share is calculated by dividing the Group share of net profit, adjusted for items related to the exercise of dilutive instruments, by the weighted average number of shares outstanding during the year, including the weighted average number of shares which would be created in connection with the exercise of dilutive instruments, less treasury shares.

The elements used to calculate earnings per share are shown below:

Résultat de base	2018	2017	Basic earnings
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	43 388	30 761	Net profit - Group share (€000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	77 026 033	77 826 285	Weighted average number of shares outstanding
Nombre moyen d'actions autodétenues	6 788 468	4 448 498	Average number of treasury shares
Résultat de base par action (en euro)	0,62	0,42	Basic earnings per share (euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Résultat dilué	2018	2017	Diluted earnings
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	43 388	30 761	Net profit - Group share (€000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	77 026 033	77 826 285	Weighted average number of shares outstanding
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions et des attributions gratuites d'actions	579 027	440 627	Adjustment for dilutive effect of share options and free shares
Nombre moyen d'actions autodétenues	6 788 468	4 448 498	Average number of treasury shares
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	70 816 593	73 818 415	Weighted average number of shares included for diluted earnings per share
Résultat dilué par action (en euro)	0,61	0,42	Diluted earnings per share (euros)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

7. PROPERTY AND EQUIPMENT AND INVESTMENT PROPERTY

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PROPERTY AND EQUIPMENT

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	Terrains et construction Land and buildings	Agencements et installations Fixtures and fittings	Informatique et téléphonie IT and telephone equipment	Autres immos corporelles Other property and equipment	Total Total	At 31 December 2018 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2018	-	36 544	50 452	2 669	89 665	Gross value at 1 January 2018
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	Change in the basis of consolidation
Acquisitions de l'exercice	-	9 922	4 565	173	14 660	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-82	-1 530	-113	-1 725	Disposals - write-offs
Reclassements	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecart de conversion	-	810	713	57	1 580	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2018	-	47 194	54 200	2 786	104 180	Gross value at 31 December 2018
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2018	-	-27 461	-41 853	-908	-70 222	Accumulated depreciation and impairment losses at 1 January 2018
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	Change in the basis of consolidation
Amortissements de l'exercice	-	-2 911	-4 045	-9	-6 965	Depreciation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	82	1 502	81	1 665	Disposals - write-offs
Reclassements	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecart de conversion	-	-411	-566	-14	-991	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2018	-	-30 701	-44 962	-850	-76 513	Accumulated depreciation and impairment losses at 31 December 2018
Valeur nette au 31 décembre 2018	-	16 493	9 238	1 936	27 667	Net value at 31 December 2018
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	-	-	-	<i>Of which assets under finance leases</i>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Terrains et construction Land and buildings	Agencements et installations Fixtures and fittings	Informatique et téléphonie IT and telephone equipment	Autres immos corporelles Other property and equipment	Total Total	At 31 December 2017 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2017	-	38 118	52 634	2 432	93 184	Gross value at 1 January 2017
Variation de périmètre	-	868	299	176	1 343	Change in the basis of consolidation
Acquisitions de l'exercice	-	1 066	3 600	377	5 043	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-1 009	-2 806	-176	-3 991	Disposals - write-offs
Reclassements	-	1	-1	-	-	Reclassifications
Ecart de conversion	-	-2 500	-3 274	-140	-5 914	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2017	-	36 544	50 452	2 669	89 665	Gross value at 31 December 2017
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2017	-	-26 716	-42 935	-928	-70 579	Accumulated depreciation and impairment losses at 1 January 2017
Variation de périmètre	-	-840	-262	-138	-1 240	Change in the basis of consolidation
Amortissements de l'exercice	-	-2 737	-4 056	-34	-6 827	Depreciation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	1 008	2 802	138	3 948	Disposals - write-offs
Reclassements	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecart de conversion	-	1 824	2 598	54	4 476	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2017	-	-27 461	-41 853	-908	-70 222	Accumulated depreciation and impairment losses at 31 December 2017
Valeur nette au 31 décembre 2017	-	9 083	8 599	1 761	19 443	Net value at 31 December 2017
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	-	-	-	<i>Of which assets under finance leases</i>

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers pour un investissement initial total de € 6 289 000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours de l'exercice 2018 :

Au 31 décembre 2017	2 753	At 31 December 2017
Acquisitions	-	Acquisitions
Cessions	-	Disposals
Amortissements	-133	Depreciation
Reclassements	-	Reclassifications
Réévaluations d'immobilisation	1 483	Revaluation of fixed assets
Ecart de conversion	176	Currency translation
Au 31 décembre 2018	4 279	At 31 December 2018

Au 31 décembre 2018, l'amortissement cumulé de ces actifs est de € 1 053 000.

Les produits locatifs perçus en 2018 s'élèvent à € 223 000 contre € 254 000 de charges opérationnelles directes.

INVESTMENT PROPERTY

One of the Group's subsidiaries holds a portfolio of properties with a total initial investment of €6,289,000.

These assets are recorded at amortised cost in accordance with IAS 40; movements in this item during the year were as follows:

At 31 December 2018, accumulated depreciation of these assets was €1,053,000.

Rental income booked in 2018 amounted to €223,000 against direct operating expenses of €254,000.

8. IMMOBILISATIONS
INCORPORELLES

8. INTANGIBLE ASSETS

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	Fonds de commerce Business assets	Logiciels Software	Écarts d'acquisition Goodwill	Relation clientèle Customer relationships	Autres immos incorporelles Other intan- gible assets	Total Total	At 31 December 2018 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2018	13 961	83 633	80 066	54 274	3 966	235 900	Gross value at 1 January 2018
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	Change in the basis of consolidation
Acquisitions de l'exercice	-	4 901	-	-	274	5 175	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-36	-	-	-6	-42	Disposals - write-offs
Reclassements	-	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecarts de conversion	76	1 704	569	2 430	114	4 893	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2018	14 037	90 202	80 635	56 704	4 348	245 926	Gross value at 31 December 2018
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2018	-169	-57 903	-831	-54 274	-2 172	-115 349	Accumulated amortisation and impairment losses at 1 January 2018
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	Change in the basis of consolidation
Amortissements de l'exercice	-	-7 892	-	-	11	-7 881	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	36	-	-	-	36	Disposals - write-offs
Reclassements	-	-	-	-	-	-	Reclassifications
Ecarts de conversion	-7	-1 233	-32	-2 430	-84	-3 786	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2018	-176	-66 992	-863	-56 704	-2 245	-126 981	Accumulated amortisation and impairment losses at 31 December 2018
Valeur nette au 31 décembre 2018	13 861	23 210	79 772	-	2 103	118 944	Net value at 31 December 2018

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Fonds de commerce Business assets	Logiciels Software	Écarts d'acquisition Goodwill	Relation clientèle Customer relationships	Autres immos incorporelles Other intan- gible assets	Total Total	At 31 December 2017 €000
Valeur brute au 1^{er} janvier 2017	14 046	78 512	77 597	61 125	6 241	237 521	Gross value at 1 January 2017
Variation de périmètre	-	86	3 864	-	-	3 950	Change in the basis of consolidation
Acquisitions de l'exercice	-	7 324	-	-	42	7 366	Acquisitions during the year
Cessions - mises au rebut	-	-171	-	-	-	-171	Disposals - write-offs
Reclassements	-	3 498	-	-	-2 123	1 375	Reclassifications
Écarts de conversion	-85	-5 616	-1 395	-6 851	-194	-14 141	Currency translation
Valeur brute au 31 décembre 2017	13 961	83 633	80 066	54 274	3 966	235 900	Gross value at 31 December 2017
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1^{er} janvier 2017	-192	-52 826	-906	-61 125	-2 271	-117 320	Accumulated amortisation and impairment losses at 1 January 2017
Variation de périmètre	-	-82	-	-	-	-82	Change in the basis of consolidation
Amortissements de l'exercice	-	-7 188	-	-	-13	-7 201	Amortisation for the year
Perte de valeur de l'exercice	-	-119	-	-	-	-119	Impairment losses for the year
Cessions - mises au rebut	-	171	-	-	-	171	Disposals - write-offs
Reclassements	-	-1 375	-	-	-	-1 375	Reclassifications
Écarts de conversion	23	3 516	75	6 851	112	10 577	Currency translation
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2017	-169	-57 903	-831	-54 274	-2 172	-115 349	Accumulated amortisation and impairment losses at 31 December 2017
Valeur nette au 31 décembre 2017	13 792	25 730	79 235	-	1 794	120 550	Net value at 31 December 2017

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Les écarts d'acquisition se présentent comme suit au 31 décembre 2018 :

An analysis of goodwill at 31 December 2018 is shown below:

en milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017			€000
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
	Gross value	Amortisation	Net value	Gross value	Amortisation	Net value	
Bourse Direct	31 489	-	31 489	31 489	-	31 489	Bourse Direct
Carax	3 864	-	3 864	3 864	-	3 864	Carax
Compagnie Financière Tradition	25 968	-	25 968	25 968	-	25 968	Compagnie Financière Tradition
TFS	13 361	-	13 361	12 867	-	12 867	TFS
E-VIEL	3 833	-	3 833	3 833	-	3 833	E-VIEL
Autres	2 120	-863	1 257	2 045	-831	1 214	Other
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	80 635	-863	79 772	80 066	-831	79 235	Total included in intangible assets
Total inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises (cf. note 9)	25 466	-	25 466	24 110	-	24 110	Total included in investments in associates and joint ventures (Note 9)
Total des écarts d'acquisition	106 101	-863	105 238	104 176	-831	103 345	Total goodwill

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont définies par l'ensemble des activités des entités ayant généré ces écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition constatés au bilan de VIEL & Cie ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d'acquisition. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur de l'activité sous-jacente par rapport aux écarts d'acquisition constatés. Des taux d'actualisation de 5,4 % à 9,8 % (2017 : 3,7 % à 7,9 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations afin de refléter le risque présent sur chacun des marchés. Ces taux incluent également une prime de risque complémentaire en raison de la sensibilité de cette hypothèse dans l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Par ailleurs, des taux de croissance de 1,0 % à 2,0 % (2017 : 1,0 % à 2,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

IMPAIRMENT TESTS

Cash-generating units (CGU) are defined by the aggregate activities of entities that have generated this goodwill. Goodwill recognised on the balance sheet was tested for impairment. The recoverable value of activities relating to each item of goodwill was estimated using a discounted cash flow method. The normalised cash flow was discounted to determine the value of the underlying activity compared to the recognised goodwill, based on a 5-year business plan. The discount rates for measuring these valuations varied between 5.4% and 9.8% (2017: 3.7% and 7.9%), to reflect the risk in each of the markets. These rates also included an additional risk premium because of the sensitivity of this assumption when discounting future cash flows.

Growth rates of 1.0% to 2.0% (2017: 1.0% to 2.0%) were used to estimate cash flow projections beyond the period covered by operating forecasts. These rates were based on past experience in line with the market in which these companies operate.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

The different assumptions used for discounting future cash flows of the main CGUs were as follows:

en %	Taux d'actualisation Discount rate		Taux de croissance Growth rate		in %
	2018	2017	2018	2017	
Pôle Intermédiation professionnelle			Interdealer broking		
Compagnie Financière Tradition et TFS	5,40 %	3,70 %	1,00 %	1,00 %	Compagnie Financière Tradition and TFS
Autres	5,5 % - 9,8 %	4,1 % - 7,3 %	1,00 %	1,00 %	Other
Pôle Bourse en ligne			Online trading		
Bourse Direct	9,69 %	7,94 %	2,00 %	2,00 %	Bourse Direct
E-VIEL	9,69 %	7,94 %	2,00 %	2,00 %	E-VIEL

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2018 et 2017.

The valuations obtained using this method were greater than the carrying amounts and therefore no goodwill impairment was recognised in 2018 and 2017.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

The sensitivity of the value in use obtained by this method with regard to changes in these two key assumptions is low. A 100 basis point increase in the discount rate would not result in a reduction in value in use that would require recognition of amortisation; the same applies to a 100 bp reduction in the long-term growth rate.

Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 1 % et 5 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

For the online trading business, this method includes other activity indicators such as the number of client accounts and client activity levels (order volumes). For the purpose of these valuations, the growth rate of activity and order volumes varies between 1% and 5% depending on maturity. The sensitivity of the value in use to changes in the latter assumptions is higher, but a 100 basis point decrease in the growth rate would not require recognition of amortisation.

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 32.

9. INVESTMENTS IN ASSOCIATES AND JOINT VENTURES

This item comprises the share of equity accounted associates and joint ventures held by VIEL & Cie or its operating subsidiaries. Details of these companies are disclosed in Note 32.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

La variation des participations dans les sociétés associées et les coentreprises se présente comme suit :

Changes in investments in associates and joint ventures are shown below:

en milliers d'euros	Sociétés associées Associates	Coentreprises Joint ventures	Total Total	€000
Au 1^{er} janvier 2018	64 769	97 095	161 865	At 1 January 2018
Résultat net de la période	5 583	11 851	17 432	Net profit for the year
Dividendes distribués	-3 843	-3 735	-7 578	Dividends paid
Acquisitions	-	-	-	Acquisitions
Cessions	-	-522	-522	Disposals
Autres éléments du résultat global	-789	-	-789	Other comprehensive income
Autres variations de capitaux propres	-	-	-	Other changes in equity
Variations de périmètre	-	158	158	Changes in basis of consolidation
Ecarts de conversion	291	6 293	6 584	Currency translation
Au 31 décembre 2018	66 011	111 141	177 150	At 31 December 2018

en milliers d'euros	Sociétés associées Associates	Coentreprises Joint ventures	Total Total	€000
Au 1^{er} janvier 2017	62 904	98 340	161 246	At 1 January 2017
Résultat net de la période	3 851	5 034	8 885	Net profit for the year
Dividendes distribués	-2 091	-3 475	-5 566	Dividends paid
Acquisitions	-	6 000	6 000	Acquisitions
Cessions	-	-684	-684	Disposals
Autres éléments du résultat global	1 204	-	1 204	Other comprehensive income
Autres variations de capitaux propres	-	-	-	Other changes in equity
Variations de périmètre	191	734	925	Changes in basis of consolidation
Ecarts de conversion	-1 290	-8 854	-10 144	Currency translation
Au 31 décembre 2017	64 769	97 095	161 865	At 31 December 2017

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

ASSOCIATES

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des sociétés associées se présentent comme suit :

Summarised financial information on associates, before elimination of intercompany balances and transactions, is as follows:

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Easdaq	Autres sociétés associées Other associates	Total Total	At 31 December 2018 €000
Lieu d'activité	Madrid Madrid	Shenzhen Shenzhen	Paris Paris	Londres London			Place of business
Pourcentage de détention	32,4 %	33,0 %	40,0 %	21,7 %			Percentage held
Actif non courant	17 132	1 976	35 847	288			Non-current assets
Actif courant	44 583	39 791	1 382 322	1 629			Current assets
Passif non courant	2 254	128	1 789	139			Non-current liabilities
Passif courant	25 941	17 513	1 311 876	1 017			Current liabilities
Actif net	33 520	24 127	104 504	761			Net assets
Quote-part du groupe dans :							Group share in:
- dans l'actif net	10 861	7 962	45 235	165	125		- net assets
- Ecart d'acquisition	-	-	437	766	460		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	10 861	7 962	45 672	931	585	66 011	Book value at 31 December
Chiffre d'affaires	24 916	43 034	51 455	4 026	-		Revenue
Résultat net de l'exercice	-3 984	13 480	6 257	-1 006	-104		Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	-2 435	-	-	-	-		Other comprehensive income
Résultat global de l'exercice	-6 419	13 480	6 257	-1 006	-104		Comprehensive income for the year
Quote-part du Groupe dans :							Group share in:
- le résultat net	-1 116	4 448	2 503	-218	-36	5 582	- net profit/(loss)
- les autres éléments du résultat global	-789	-	-	-	-	-789	- other comprehensive income
- le résultat global	-2 080	4 448	2 503	-218	-36	4 617	- comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	-	2 164	1 680	-	-	3 844	Dividends paid to Group

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Easdaq	Autres sociétés associées Other associates	Total Total	At 31 December 2017 €000
Lieu d'activité	Madrid Madrid	Shenzhen Shenzhen	Paris Paris	Londres London			Place of business
Pourcentage de détention	32,3 %	33,0 %	40,0 %	21,7 %			Percentage held
Actif non courant	19 019	1 900	36 878	185			Non-current assets
Actif courant	76 332	26 411	1 328 463	1 989			Current assets
Passif non courant	2 694	-	1 260	32			Non-current liabilities
Passif courant	54 193	11 019	1 261 635	368			Current liabilities
Actif net	38 464	17 292	102 446	1 774			Net assets
Quote-part du groupe dans :							Group share in:
- dans l'actif net	12 439	5 706	44 412	385	157		- net assets
- écarts d'acquisition	-	-	437	766	468		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	12 439	5 706	44 849	1 151	625	64 770	Book value at 31 December
Chiffre d'affaires	26 339	29 623	56 007	4 397			Revenue
Résultat net de l'exercice	-6 230	8 082	8 311	-545			Net profit for the year
Autres éléments du résultat global	3 722	-	-	-			Other comprehensive income
Résultat global de l'exercice	-2 508	8 082	8 311	-545			Comprehensive income for the year
Quote-part du Groupe dans :							Group share in:
- le résultat net	-2 015	2 667	3 324	-118	-7	3 851	- net profit/(loss)
- les autres éléments du résultat global	1 204	-	-	-	-	1 204	- other comprehensive income
- le résultat global	-811	2 667	3 324	-118	-7	5 055	- comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	70	2 021	-	-	-	2 091	Dividends paid to Group

COENTREPRISES

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change réalisée conjointement avec ICAP et Volbroker ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires. Par ailleurs, l'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au

JOINT VENTURES

The companies over which the Group exercised joint control with other partners essentially concerned the currency options business operated jointly with ICAP and Volbroker, and the forex trading business for retail investors in Japan operated by Gaitame.com Co., Ltd. Joint control over this company is exercised under a shareholders' agreement. The currency options business is conducted mainly out of London, New York and Singapore through several companies which are grouped

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

travers de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le tableau ci-dessous et qui intègrent entre 25,0 % et 55,0 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55 % du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit :

under the heading "Tradition-ICAP" in the table below and which comprise between 25.0% and 55.0% of the assets and net results of this activity. The Group holds a 27.5% interest in operating companies in London and New York through holding companies in which it holds 55% of the share capital but exercises joint control under a contractual agreement with the partner.

Summarised financial information regarding the main joint ventures, before eliminating intercompany balances and transactions, is as follows:

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	Gaitame. com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés Other companies	Total Total	At 31 December 2018 €000
Lieu d'activité	Tokyo Tokyo	Londres, New York, Singapour London, New York, Singapore			Place of business
Pourcentage de détention	49,99 %	25,0 % - 55 %			Percentage held
Actif non courant	37 055	494			Non-current assets
Actif courant	885 123	35 318			Current assets
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>109 331</i>	<i>18 448</i>			<i>Of which cash and cash equivalents</i>
Passif non courant	1 621	-			Non-current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	<i>1 270</i>	<i>-</i>			<i>Of which financial debts</i>
Passif courant	776 274	12 439			Current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	<i>517</i>	<i>-</i>			<i>Of which financial debts</i>
Actif net	144 283	23 374			Net assets
Quote-part du groupe dans :					Group share in:
- dans l'actif net	71 698	10 042	5 598		- net assets
- écarts d'acquisition	15 187	-	8 616		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	86 885	10 042	14 214	111 141	Book value at 31 December
Chiffres d'affaires	63 444	56 761			Revenue
Amortissements	-3 139	-35			Depreciation and amortisation
Produits d'intérêts	11	-			Interest income
Charges d'intérêts	-32	-18			Interest expense
Impôts sur le bénéfice	-7 984	-578			Income tax
Résultats net/global de l'exercice	18 442	6 158			Net profit/comprehensive income for the year
Quote- part du Groupe dans :					Group share in:
- le résultat net/global	9 219	2 037	594	11 851	- net profit/comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	2 288	681	766	3 735	Dividends paid to Group

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 23 803 000 (2017 : € 22 458 000).

Des enquêtes sont actuellement menées par les autorités et régulateur en relation avec une coentreprise dans laquelle le Groupe détient une participation minoritaire. Une provision a été enregistrée par cette société afin de couvrir un éventuel impact financier au 31 décembre 2018. L'impact net de cette provision sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère est non significatif. Cependant, sur la base des informations qui nous sont disponibles à ce jour, il n'est pas possible de déterminer l'issue de certaines de ces procédures et par conséquent, d'estimer le montant d'un éventuel impact financier au niveau du Groupe.

Goodwill included in the book value of joint ventures totalled €23,803,000 at 31 December 2018 (2017: €22,458,000).

A joint venture in which the Group holds a minority interest is currently being investigated by the authorities and the regulator. At 31 December 2018, this company recognised a provision to cover a possible financial impact. The net impact of the provision on net profit attributable to shareholders of the parent is insignificant. However, there is no way of knowing the outcome of some of these proceedings based on the information that we have at present, and it is therefore impossible to estimate any financial impact they may have on the Group.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Gaitame. com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés Other companies	Total Total	At 31 December 2017 €000
Lieu d'activité	Tokyo Tokyo	Londres, New York, Singapour London, New York, Singapore			Place of business
Pourcentage de détention	49,99 %	25,0% - 55 %			Percentage held
Actif non courant	30 079	803			Non-current assets
Actif courant	854 450	29 759			Current assets
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	84 961	16 713			<i>Of which cash and cash equivalents</i>
Passif non courant	326	840			Non-current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	-	-			<i>Of which financial debts</i>
Passif courant	763 243	10 902			Current liabilities
<i>Dont dettes financières</i>	-	-			<i>Of which financial debts</i>
Actif net	120 959	18 820			Net assets
Quote-part du groupe dans :					Group share in:
- dans l'actif net	60 068	8 549	6 021		- net assets
- écarts d'acquisition	14 157	-	8 301		- goodwill
Valeur comptable au 31 décembre	74 224	8 549	14 322	97 095	Book value at 31 December
Chiffres d'affaires	49 576	55 576			Revenue
Amortissements	-1 306	-84			Depreciation and amortisation
Produits d'intérêts	11	-			Interest income
Charges d'intérêts	-	-			Interest expense
Impôts sur le bénéfice	-4 048	220			Income tax
Résultats net/global de l'exercice	9 307	453			Net profit/comprehensive income for the year
Quote- part du Groupe dans :					Group share in:
- le résultat net/global	4 653	-453	834	5 034	- net profit/comprehensive income
Dividendes versés au Groupe	2 498	898	79	3 475	Dividends paid to Group

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS**10. OTHER FINANCIAL ASSETS**

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Prêts aux employés	7 849	5 831	Employee loans
Créances sur les parties liées (Cf. note 27)	-	-	Related party receivables (Note 27)
Autres actifs financiers	1 973	12 242	Other financial assets
TOTAL	9 822	18 073	TOTAL

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 2,50 % et ont une échéance moyenne de 25 mois.

Loans to employees earn interest at an average rate of 2.50% and have an average maturity of 25 months.

Cette rubrique inclut notamment les créances de VIEL & Cie et de ses filiales sur les anciens actionnaires ultimes de Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris et Banque Pallas Stern, Paris (cf. note 27).

This item consists mainly of receivables held by VIEL & Cie and its subsidiaries due from the former ultimate majority shareholders of Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris, and Banque Pallas Stern, Paris (Note 27).

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on other financial assets is disclosed in Note 30.

11. TRÉSORERIE NON DISPONIBLE**11. UNAVAILABLE CASH**

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	30 400	29 398	Call deposits and securities given as collateral in connection with broking activities
TOTAL	30 400	29 398	TOTAL

Outre ces dépôts de liquidités bloqués auprès de sociétés de compensation, tels qu'Euroclear ou le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

In addition to these call deposits held as collateral with clearing houses such as Euroclear and the Fixed Income Clearing Corporation (FICC), certain subsidiaries are subject to minimum equity restrictions set by their regulatory authorities, which limit the availability or free use of their cash holdings within the Group.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on unavailable cash is disclosed in Note 30.

12. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**12. TRADE AND OTHER RECEIVABLES**

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Créances liées aux activités teneurs de comptes	792 599	770 607	Receivables related to account holder activities
Créances liées aux activités en principal	282 837	180 778	Receivables related to matched principal activities
Clients et comptes rattachés	162 155	124 893	Trade debtors
Créances sur les employés	55 699	32 099	Employee receivables
Créances sur les parties liées	4 240	4 916	Related party receivables
Autres créances à court terme	20 102	17 923	Other short-term receivables
TOTAL	1 317 633	1 131 216	TOTAL

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

"Employee receivables" includes bonuses paid in advance, subject to the employee remaining with the Group throughout the duration of the contract. The expense relating to these bonuses is recognised in the income statement on a straight-line basis over the life of the contract.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on trade and other receivables is disclosed in Note 30.

13. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET**13. FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE THROUGH PROFIT OR LOSS**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

An analysis of financial assets held for trading is shown below:

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Actions	25 791	-	Equities
Autres	-	-	Other
Total	25 791	-	Total

Ces actions cotées étaient précédemment présentées dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. note 14 a)).

These listed shares were previously reported under "Available-for-sale financial assets" (Note 14 a)).

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Actions	19	25	Equities
Dépôts bancaires à court terme	8	87	Short-term bank deposits
Total	27	112	Total

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at fair value is disclosed in Note 30.

14. A) ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

14. A) AVAILABLE-FOR-SALE FINANCIAL ASSETS

Non courant en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Non-current €000
Actions	-	13 475	Equities
Total	-	13 475	Total

Courant en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Current €000
Actions	-	4 143	Equities
Dépôts bancaires à court terme	-	5 088	Short-term bank deposits
Total	-	9 231	Total

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition.

This item consists of short-term bank deposits with maturities of more than three months from the acquisition date.

Suite à l'adoption de la norme IFRS9 - Instrument financiers, les actifs financiers précédemment inclus dans la catégorie « disponible à la vente » ont été reclassés au bilan. Une description des reclassifications effectués est présentée en note 34.

Following the adoption of IFRS9 – Financial Instruments, financial assets previously included in the “available-for-sale” category were reclassified on the balance sheet. A description of the reclassifications is disclosed in Note 34.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at fair value is disclosed in Note 30.

**14. B) ACTIFS FINANCIERS
ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR
PAR LE BIAIS DES AUTRES
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL****14. B) FINANCIAL ASSETS
MEASURED AT FAIR
VALUE THROUGH OTHER
COMPREHENSIVE INCOME**

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :

This item consists mainly of the following investments:

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Actions	3 985	-	Equities
Autres	13	-	Other
Total	3 998	-	Total

Ces actions non cotées étaient précédemment présentées dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. note 14 a)). Ces titres de participation ne sont pas détenus à des fins de transactions. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

These unlisted shares were previously reported under "Available-for-sale financial assets" (Note 14 a)). These equity investments are not held for trading. The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets measured at fair value through other comprehensive income is disclosed in Note 30.

**14. C) ACTIFS FINANCIERS
ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI****14. C) FINANCIAL ASSETS
AT AMORTISED COST**

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Dépôts bancaires à court terme	5 195	-	Short-term bank deposits
Total	5 195	-	Total

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. Ces dépôts bancaires étaient précédemment présentés dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. note 14 a)). L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

This item consists of short-term bank deposits with maturities of more than three months from the acquisition date. These bank deposits were previously reported under "Available-for-sale financial assets" (Note 14 a)). The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on financial assets at amortised cost is disclosed in Note 30.

**15. TRÉSORERIE
ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE****15. CASH AND
CASH EQUIVALENTS**

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Caisse et dépôts bancaires à vue	296 769	269 444	Cash and call deposits with banks
Dépôts bancaires à court terme	68 937	148 898	Short-term bank deposits
Placements monétaires à court terme	17 038	10 559	Short-term money market investments
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	382 744	428 901	Cash and cash equivalents on the balance sheet
Trésorerie non disponible	30 400	29 398	Unavailable cash
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	413 144	458 299	Cash and cash equivalents - assets
Découverts bancaires	-34 347	-1 344	Bank overdrafts
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	348 397	427 557	Cash and cash equivalents in cash flow statement

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

Cash and deposits held on call with banks earn variable interest based on daily bank rates. Short-term bank deposits have maturities of between one day and three months depending on the Group's liquidity requirements, and earn interest at the bank rate prevailing during the respective periods.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

The Group's exposure to credit risk, foreign currency risk and interest rate risk on cash and cash equivalents is disclosed in Note 30.

**16. CAPITAL-ACTIONS,
ACTIONS PROPRES
ET RÉSERVES CONSOLIDÉES****16. SHARE CAPITAL,
TREASURY SHARES
AND CONSOLIDATED RESERVES****COMPOSITION DU CAPITAL****COMPOSITION OF CAPITAL**

Au 31 décembre 2018 le capital social de VIEL & Cie est composé de 75 525 691 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 15 105 138. Au cours de l'exercice, 2 000 000 actions propres ont été annulées et 375 000 actions ont été créées.

Share capital at 31 December 2018 was €15,105,138, consisting of 75,525,691 shares with a nominal value of €0.2. During the year, 2,000,00 treasury shares were cancelled and 375,000 new shares were created.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Au 31 décembre 2018, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

• Viel et Compagnie-Finance :	57,08 %
• Amiral Gestion :	10,05 %
• Sycomore AM :	5,18 %
• Quaero Capital :	5,18 %
• Eximium :	3,48 %
• Public :	11,90 %
• Actions propres :	7,13 %

MAJOR SHAREHOLDERS

The distribution of capital at 31 December 2018 was as follows:

• Viel et Compagnie-Finance:	57.08%
• Amiral Gestion:	10.05%
• Sycomore AM:	5.18%
• Quaero Capital:	5.18%
• Eximium:	3.48%
• Public:	11.90%
• Treasury shares:	7.13%

CAPITAL AUTORISÉ**Autorisations financières**

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2018 est présenté ci-dessous :

AUTHORISED CAPITAL**Delegated financial authorities**

As required by Section L. 225-100(7) of the Commercial Code, a summary of delegated authorities currently in effect, granted to the Board of Directors by the General Meeting, and the use made of such authorities during the 2018 financial year is shown below:

Type de délégation Type of powers	AGE EGM	Échéance Expiration dates	Montant autorisé Authorised amount	Utilisation en 2018 Used in 2018	Autorisations résiduelles Remaining authorities
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS) Capital increase (general delegation with pre-emptive rights maintained)	13-juin-17 13 June 2017	Août 2019 Aug. 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS) Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights)	13-juin-17 13 June 2017	Août 2019 Aug. 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF) Capital increase (general delegation with disapplication of pre-emptive rights - Sec. L. 411-2.II CMF)	14-juin-18 14 June 2018	Déc.-19 Dec. 19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves Capital increase by capitalising reserves	14-juin-18 14 June 2018	AGO 2019 AGM 2019	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS) Capital increase by issuing warrants (pre-emptive rights maintained)	13-juin-17 13 June 2017	Août 2019 Aug. 2019	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer Capital increase by granting free, existing or yet to be issued shares	14-juin-18 14 June 2018	Août 2020 Aug. 2020	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique) Capital increase by issuing warrants (in case of public offering)	14-juin-18 14 June 2018	Déc.-19 Dec. 19	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions) Capital increase (allotment of share options)	14-juin-18 14 June 2018	AGO 2021 AGM 2021	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Réduction de capital (annulation d'actions) Capital reduction (cancellation of shares)	14-juin-18 14 June 2018	AGO 2019 AGM 2019	€ 1 550 514	400 000	€ 1 150 514

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à €20 000 000.

Delegations of authority to increase capital have an overall ceiling of €20,000,000.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

ACTIONS PROPRES

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2018, 5 381 931 de ses propres titres, soit 7,13 % de son capital, pour un montant total brut de € 22 100 585 (4 448 498 titres pour un montant brut de € 18 378 000 au 31 décembre 2017), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2018.

TREASURY SHARES

The Group held 5,381,931 treasury shares, or 7.13% of its capital, for a gross total of €22,100,585 at 31 December 2018 (2017: 4,448,498 shares for a gross total of €18,378,000). These shares are held under an authority from the General Meeting of Shareholders. The value of these shares was charged against consolidated equity.

RÉSERVES CONSOLIDÉES

Cette rubrique se décompose comme suit :

CONSOLIDATED RESERVES

An analysis of this item is shown below:

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan Available earnings	Réserve pour actions propres Reserve for treasury shares	Réserve pour option de souscription d'actions Reserve for share options	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Réserve de réévaluation des immeubles de placement Revaluation reserve for investment property	Écarts actuariels à prestations définies Actuarial gains and losses in defined benefit schemes	Réserve générale General reserve	Autres réserves Other reserves	Réserves consolidées Consolidated reserves	€000
Réserves consolidées au 1^{er} Janvier 2018	299 980	18 378	13 986	302	4 253	-	-6 655	1 613	23 205	355 061	Consolidated reserves at 1 January 2018
Résultat net de l'exercice	43 388	-	-	-	-	-	-	-	-	43 388	Net profit for the year
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-822	-	-	-822	Remeasurement of defined benefit schemes
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of recognition of hedging instruments
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	289	-	-	-	-	289	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets of associates and joint ventures
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	1 335	-	-	-	1 335	Effect of remeasurement of investment property
Résultat global de la période	43 388	-	-	-	289	1 335	-822	-	-	44 190	Comprehensive income for the year
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the general reserve
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the reserve for treasury shares
Exercice d'options de souscription d'actions	126	-	-	-	-	-	-	-	-	126	Exercise of share options
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	-	525	-	-	-	-	-	-	525	Effect of recognition of share options
Dividendes versés	-14 545	-	-	-	-	-	-	-	-	-14 545	Dividends paid
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-16 971	3 875	-	-1	-3 951	-	33	-	-	-17 015	Effect of changes in basis of consolidation/ Other variations
Réserves consolidées au 31 décembre 2018	311 978	22 253	14 511	300	591	1 335	-7 444	1 613	23 205	368 342	Consolidated reserves at 31 December 2018

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan Available earnings	Réserve pour actions propres Reserve for treasury shares	Réserve pour option de souscription d'actions Reserve for share options	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels à prestations définies Actuarial gains and losses in defined benefit schemes	Réserve générale General reserve	Autres réserves Other reserves	Réserves consolidées Consolidated reserves	€000
Réserves consolidées au 1^{er} Janvier 2017	293 322	27 298	13 474	303	3 570	-9 084	1 613	23 225	353 721	Consolidated reserves at 1 January 2017
Résultat net de l'exercice	30 761	-	-	-	-	-	-	-	30 761	Net profit for the year
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	2 187	-	-	2 187	Remeasurement of defined benefit schemes
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of recognition of hedging instruments
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	672	-	-	-	672	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Effect of remeasurement of available-for-sale financial assets of associates and joint ventures
Résultat global de la période	30 761	-	-	-	672	2 187	-	-	33 620	Comprehensive income for the year
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the general reserve
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Transfer to the reserve for treasury shares
Exercice d'options de souscription d'actions	-217	-	-	-	-	-	-	-	-217	Exercise of share options
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	-	512	-	-	-	-	-	512	Effect of recognition of share options
Dividendes versés	-12 513	-	-	-	-	-	-	-	-12 513	Dividends paid
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-11 373	-8 920	-	-1	10	242	-	-20	-20 062	Effect of changes in basis of consolidation/ Other variations
Réserves consolidées au 31 décembre 2017	299 980	18 378	13 986	302	4 253	-6 655	1 613	23 205	355 061	Consolidated reserves at 31 December 2017

La réserve générale et la réserve pour actions propres de VIEL & Cie ne sont pas disponibles pour une distribution. La réserve pour actions propres comprend le coût d'acquisition des actions de la société VIEL & Cie détenues par la société elle-même.

The general reserve and the reserve for treasury shares are not available for distribution. The reserve for treasury shares includes the acquisition cost of VIEL & Cie shares held by the Company.

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf. note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

The share options reserve is used to recognise the fair value of own equity instruments granted to Group employees (Note 19). At each exercise of share options, the value of the instruments is transferred from this reserve to the share premium account.

La réserve de couverture comprend la part effective des variations cumulées nettes de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie qui sont relatifs à des positions couvertes n'ayant pas encore impacté le compte de résultat.

The hedging reserve includes the effective portion of net cumulative changes in the fair value of hedging instruments used in cash flow hedges which relate to hedged positions that have not yet impacted the income statement.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'au moment de leur cession ou d'une constatation d'une perte de valeur.

The revaluation reserve comprises net cumulative variations in fair value of available-for-sale financial assets until they are sold or an impairment is recognised.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

The currency translation reserve comprises foreign exchange differences arising from the translation into euros of the financial statements of Group companies denominated in foreign currencies, as well as changes in fair value of instruments used in hedging net investments in foreign entities. It is shown separately in the Consolidated statement of changes in equity.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

OTHER COMPREHENSIVE INCOME

Cette rubrique se décompose comme suit :

An analysis of this item is shown below:

2018 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère Attributable to shareholders of the parent						Intérêts minoritaires Minority interests	Total Total	2018 €000
	Écarts de conversion Currency translation	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels des régimes à prestations définies Actuarial gains and losses of defined benefit schemes	Total part du Groupe Total Group share				
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				289	289	100	389	Financial assets measured at fair value through other comprehensive income	
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	-822	-822	-279	-1101	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes	
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	-533	-533	-179	-712	Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss	
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss	
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								Fair value adjustments on cash flow hedges	
- constatés dans la réserve de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-recognised in hedging reserve	
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	- transferred to income statement	
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente								Fair value adjustment on available-for-sale financial assets	
- constatés dans la réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-recognised in revaluation reserve	
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	- transferred to income statement	
Écarts de conversion	4 946	-	-	-	4 946	2 484	7 430	Currency translation	
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	259	-	-	-	259	-139	120	Transfer of exchange differences to income statement	
Écarts de réévaluation	-	-	1 335	-	1 335	-	1 335	Revaluation differences	
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-588	-	-	-	-588	-201	-789	Other comprehensive income of associates	
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	4 617	-	1 335	-	5 952	2 144	8 096	Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss	
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	4 617	-	1 335	-533	5 419	1 965	7 384	Other comprehensive income for the year, net of tax	

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

2017 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère Attributable to shareholders of the parent					Intérêts minoritaires Minority interests	Total Total	2017 €000
	Écarts de conversion Currency translation	Réserve de couverture Hedging reserve	Réserve de réévaluation Revaluation reserve	Écarts actuariels des régimes à prestations définies Actuarial gains and losses of defined benefit schemes	Total part du Groupe Total Group share			
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	2 187	2 187	738	2 925	Actuarial gains and losses of defined benefit schemes
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	2 187	2 187	738	2 925	Total other comprehensive income that cannot be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								Other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								Fair value adjustments on cash flow hedges
- constatés dans la réserve de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-recognised in hedging reserve
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	- transferred to income statement
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente								Fair value adjustment on available-for-sale financial assets
- constatés dans la réserve de réévaluation	-	-	-636	-	-636	-96	-732	-recognised in revaluation reserve
- transférés au compte de résultat	-	-	301		301	68	369	- transferred to income statement
Ecarts de conversion	-19 464	-	-	-	-19 464	-6 879	-26 343	Currency translation
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat	-56	-	-	-	-56	56	-	Transfer of exchange differences to income statement
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-360	-	1 227	-	867	337	1 204	Other comprehensive income of associates
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-19 880	-	892	-	-18 988	-6 514	-25 502	Total other comprehensive income that may be reclassified to profit or loss
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-19 880	-	892	2 187	-16 801	-5 776	-22 576	Other comprehensive income for the year, net of tax

17. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.

Conformément à la décision prise par l'IFRIC IC lors de sa réunion de septembre 2014, les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

17. MINORITY INTERESTS

The main companies in which the minority interests are considered significant are Bourse Direct, which represents the online trading business, and the Tradition subgroup, which comprises the interdealer broking business. Companies considered significant within the Tradition subgroup are presented in the notes to the consolidated financial statements of Compagnie Financière Tradition, a listed company.

In line with the decision of the IFRIC IC meeting in September 2014, summarised financial information of the Tradition subgroup is presented after elimination of intercompany transactions and balances within the subgroup

en milliers d'€	Au 31 décembre 2018 At 31 December 2018		Au 31 décembre 2017 At 31 December 2017		€000
	Groupe Tradition Suisse Tradition Group Switzerland	Bourse Direct France Bourse Direct France	Groupe Tradition Suisse Tradition Group Switzerland	Bourse Direct France Bourse Direct France	
Pourcentage de détention des intérêts minoritaires	25,57 %	23,13 %	25,26 %	23,15 %	Percentage holding of minority interests
Actif non courant	270 781	6 373	244 389	5 141	Non-current assets
Actif courant	842 219	789 633	405 930	811 351	Current assets
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>246 734</i>	<i>42 801</i>	<i>275 739</i>	<i>59 294</i>	<i>Of which cash and cash equivalents</i>
Passif non courant	241 092	1 295	223 978	15 256	Non-current liabilities
Passif courant	515 829	747 837	361 655	756 597	Current liabilities
Actif net	356 079	46 874	64 686	44 639	Net assets
Valeur comptable des intérêts minoritaires	15 522	10 638	13 958	-1 636	Carrying amount of minority interests
Chiffre d'affaires	765 060	33 409	721 963	34 608	Revenue
Résultat net	47 604	2 336	43 758	3 101	Net profit
Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe dans :	14 904	530	12 183	729	Share in Group's net profit attributable to minority interests in:
Flux de trésorerie nets opérationnels	-16 660	-14 062	31 855	9 012	Net operating cash flows
Flux de trésorerie nets d'investissement	-11 680	-2 761	-7 988	-2 331	Net investing cash flows
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-28 204	-15	-26 312	-347	Net financing cash flows (excl. dividends paid to minority interests)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-9 497	-	-7 928	-	Dividends paid to minority interests
Variation des cours de change	-4 601	-	996	-	Movement in exchange rates
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-70 641	-16 838	-9 378	6 334	Movement in cash and cash equivalents

18. DIVIDENDES

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après l'approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le Conseil d'administration :

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Dividende par action au titre de 2019 : € 0,25 (2018 : € 0,20)	18 881	15 505	Dividend per share for 2019: €0.25 (2018: €0.20)

Le dividende relatif à l'exercice 2018 d'un montant de 14 546 439 € (net de la part revenant aux titres auto détenus) a été payé le 27 juin 2018.

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION**

Au 31 décembre 2018, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

18. DIVIDENDS

Dividends are not recognised until after they have received shareholder approval. The Board of Directors is recommending the following dividend:

The dividend for 2018, totalling €14,546,439 (net of the portion attributable to treasury shares), was paid on 27 June 2018.

19. SHARE-BASED PAYMENTS**COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION**

An analysis of share options granted to employees of the Tradition Group at 31 December 2018 is shown below:

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Date d'attribution Grant date	Nombre d'actions de 2,50 francs suisses de nominal Number of shares of CHF 2.50 nominal value	Augmentation de capital potentielle en francs suisses Potential increase in capital in CHF	Date de début d'exercice ⁽¹⁾ Start of exercise period ⁽¹⁾	Date d'échéance Expiration date	Prix d'exercice en francs suisses Exercise price CHF	Condition d'exercice ⁽²⁾ Exercise terms ⁽²⁾
23.08.13	66 667	166 668	33 333 titres le 01.09.15 33 334 titres le 01.09.16 33 333 shares on 01.09.15 33 334 shares on 01.09.16	01.09.21	2,50	65,00
12.03.15	1 000	2 500		13.03.23	2,50	65,00
01.07.15	125 000	312 500	25 000 titres le 01.07.16 50 000 titres le 01.07.17 50 000 titres le 01.07.18 25 000 shares on 01.07.16 50 000 shares on 01.07.17 50 000 shares on 01.07.18	01.07.23	2,50	80,00
31.08.16	10 000	25 000		01.09.19	2,50	80,00
09.03.17	8 500	21 250		09.03.20	2,50	100,00
07.07.17	30 000	75 000		07.07.20	2,50	110,00
30.08.17	3 000	7 500		01.09.20	2,50	110,00
04.09.17	20 000	50 000		04.09.20	2,50	110,00
05.01.18	20 000	50 000		01.02.21	2,50	115,00
15.03.18	21 000	52 500		15.03.21	2,50	115,00
18.07.18	30 000	75 000		18.07.21	2,50	115,00
30.08.18	12 000	30 000		01.09.21	2,50	120,00
20.11.18	50 000	125 000		20.11.21	2,50	120,00
28.11.18	30 000	75 000	6 000 titres dès le 01.12.19 6 000 titres dès le 01.12.20 6 000 titres dès le 01.12.21 6 000 titres dès le 01.12.22 6 000 titres dès le 01.12.23 6 000 shares from 01.12.19 6 000 shares from 01.12.20 6 000 shares from 01.12.21 6 000 shares from 01.12.22 6 000 shares from 01.12.23	01.12.26	2,50	110,00
TOTAL	427 167	1 067 918				

⁽¹⁾ Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.

⁽²⁾ Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

⁽¹⁾ These options may only be exercised if the employee is still employed by the Group.

⁽²⁾ The share price must have been above these thresholds for 10 consecutive days in the 12 months preceding the exercise date.

En 2018, Compagnie Financière Tradition SA a consenti 163 000 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (61 500 options en 2017).

Compagnie Financière Tradition SA granted 163,000 share options to Group employees in 2018 (2017: 61,500 options).

La juste valeur des options octroyées est déterminée à la date d'attribution des options de souscription en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Fair value is determined at the grant date using the binomial option pricing model, taking into account the general vesting characteristics and conditions prevailing at that date.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

The following valuation parameters, based on historical observations, were used to determine the fair value of options granted:

	2018	2017	
Rendement de dividendes	5,0 %	5,0 %	Dividend yield
Volatilité attendue	16,0 %	19,0 %	Expected volatility
Taux d'intérêt sans risque	0,0 %	0,0 %	Risk-free interest rate
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	102,0	89,7	Share price on the grant date (in CHF)

En 2018, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 11,6 (2017 : CHF 11,4).

In 2018, the weighted average fair value of options at the grant date was CHF 11.60 (2017: 11.40).

Les options de souscription suivantes ont été exercées au cours des exercices 2018 et 2017 :

The following share options were exercised in 2018 and 2017:

Date d'exercice Exercise date	Date d'attribution du plan Grant date	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice en CHF Exercise price in CHF	Prix de l'action à la date d'exercice en CHF Share price on exercise date CHF
12.03.2018	23.08.13	25 000	2,5	101,5
13.03.2018	12.03.15	16 000	2,5	101,5
30.10.2018	31.07.15	10 000	2,5	104
07.11.2018	01.07.15	50 000	2,5	105
10.01.2017	02.09.10	5 000	2,5	77,4
13.01.2017	02.09.10	4 000	2,5	77,2
29.03.2017	02.09.10	9 000	2,5	95,8
20.09.2017	01.07.15	50 000	2,5	89
17.11.2017	21.05.08	15 000	2,5	94,6

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

An analysis of the number and weighted average exercise prices of employee share options is shown below:

en francs suisses	2018		2017		CHF
	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	Prix d'exercice moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre d'options Number of options	
En circulation au début de l'exercice	2,50	365 167	2,50	386 667	Outstanding at start of the year
Attribuées	2,50	163 000	2,50	61 500	Granted
Exercées	2,50	-101 000	2,50	-83 000	Exercised
Expirées			-	-	Lapsed
Annulées					Cancelled
En circulation à la fin de l'exercice	2,50	427 167	2,50	365 167	Outstanding at end of the year
Exerçables à la fin de l'exercice	2,50	192 667	2,50	166 667	Exercisable at end of the year

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2018, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 599 000 (CHF 764 000 en 2017).

The options exercised only entitle holders to delivery of the shares. The cost of share-based payments in 2018 was CHF 599,000 (2017: CHF 764,000).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

BOURSE DIRECT

Au 31 décembre 2018, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites nouvelles sont les suivantes :

BOURSE DIRECT

New free share award schemes at 31 December 2018 are shown below:

Nature du plan Type of plan	Plan d'attribution 2017 2017 share award scheme
Date de l'Assemblée générale Date of General Meeting	11-mai-16 / 11 May 16
Date des premières attributions au titre du plan Date of first awards under the plan	21-juil-17 / 21 July 17
Nombre total d'actions gratuites attribuées Total number of free shares awarded	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites Start date of award of free shares	21-juil-17 / 21 July 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes) Award period (one-third allocation over three years)	21-juil-19 / 21 July 19 21-juil-20 / 21 July 19 21-juil-21 / 21 July 21
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	21-juil-27 / 21 July 27
Conditions d'attribution de présence dans la Société Conditional on employee remaining with the Company	oui / Yes
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution) Share price performance conditions (at least 10 consecutive trading sessions before the award)	2,20 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier Number of free shares outstanding at 1 January	750 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice Number of free shares cancelled during the year	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre Number of free shares outstanding at 31 December	750 000
Nombre de collaborateurs concernés Number of employees concerned	13

Il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

There were no share option schemes in effect.

VIEL & CIE**VIEL & CIE****Plans d'options de souscription d'actions****Share option schemes**

Au 31 décembre 2018, les options de souscription suivantes ont été exercées :

The following share options had been exercised at 31 December 2018:

Date d'attribution Grant date	Nombre d'actions de 0,2 € de nominal Number of shares of €0.2 nominal value	Augmentation de capital potentielle en € Potential increase in capital in euros	Date de début d'exercice Start of exercise period	Date d'échéance Expiration date	Prix d'exercice en € Exercise price in euros
Plan du 03/01/2006 Scheme of 03/01/2006	375 000	75 000	03.01.08	02.01.18	3,42
TOTAL	375 000	75 000			

Il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

No new share option schemes were granted by VIEL & Cie.

Plans d'attributions d'actions gratuites

Free share schemes

Au 31 décembre 2018, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

New free share schemes at 31 December 2018 are shown below:

Nature du plan (en euros) Type of scheme (euros)	Plan d'attribution 2017 2017 share award scheme	
	Date de l'Assemblée générale Date of General Meeting	14-juin-16 14 June 16
Date des premières attributions au titre du plan Date of first grants under the plan	04-sept-17 04 Sept 17	04-sept-17 04 Sept 17
Nombre total d'actions gratuites attribuées Total number of free shares allotted	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites Start date of award of free shares	04-sept-17 04 Sept 17	04-sept-17 04 Sept 17
Période d'attribution Award period	04-sept-20 04 Sept 20	04-sept-22 04 Sept 22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance Vesting period in the event of non-fulfilment of the performance condition	04-sept-27 04- Sept 27	04-sept-27 04 Sept 27
Conditions d'attribution de présence dans la Société Award conditional on person remaining with the Company	Oui / Yes	Oui / Yes
Conditions de performance de cours Share price performance conditions	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier Number of free shares outstanding at 1 January	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice Number of free shares cancelled during the year	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre Number of free shares outstanding at 31 December	440 000	138 000
Nombre de personnes concernées Number of persons concerned	3	4

20. DETTES FINANCIÈRES

20. FINANCIAL DEBTS

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Découverts bancaires	34 347	1 344	Bank overdrafts
Emprunts bancaires	-	-	Bank borrowings
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	15 600	15 600	Short-term portion of long-term bank borrowings
Emprunts obligataires	-	-	Bonds
A court terme	49 947	16 944	Short-term
Emprunts à long terme	143 800	159 400	Long-term borrowings
Emprunts obligataires	211 867	203 837	Bonds
A long terme	355 667	363 237	Long-term
TOTAL	405 614	380 181	TOTAL

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2018 :

In 2018, movements in financial debts from financing activities shown in the cash flow statement were as follows:

en milliers d'euros	Éléments financiers Financial items	Éléments non financiers Non-financial items		31.12.18	€000
		Autres variations Other movements	Écarts de conversion Currency translation		
Long terme					
Emprunts bancaires	159 400	-15 600		143 800	Bank borrowings
Emprunts obligataires	203 838	192	7 837	211 867	Bonds
Court terme					
Position court terme des emprunts bancaires	15 600			15 600	Short-term bank loans
Total	378 838	-15 408	-	7 837	371 267

en milliers d'euros	Éléments financiers Financial items	Éléments non financiers Non-financial items		31.12.17	€000
		Autres variations Other movements	Écarts de conversion Currency translation		
Long terme					
Emprunts bancaires	78 000	81 400		159 400	Bank borrowings
Emprunts obligataires	221 909	201	-18 272	203 838	Bonds
Court terme					
Position court terme des emprunts bancaires	26 000	-10 400		15 600	Short-term bank loans
Total	325 909	71 000	201	-18 272	378 838

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

An analysis of bond issues is shown below:

Émetteur	Année d'émission et d'échéance Year of issue and maturity	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF Outstanding face value CHF 000	Coupon Coupon	Taux d'intérêt effectif Effective interest rate	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.18 Carrying amount CHF 000 31.12.18	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.17 Carrying amount CHF 000 31.12.17	Issuer
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,63%	1,7%	109 645	109 552	Compagnie Financière Tradition SA
Compagnie Financière Tradition SA	2015-2020	CHF 129 300	2,00%	2,1%	129 108	128 979	Compagnie Financière Tradition SA
TOTAL					238 753	238 531	TOTAL
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					-	-	<i>Of which amount redeemable within 12 months</i>

Au 31 décembre 2018, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de CHF 102 953 000 (CHF 102 927 000 au 31 décembre 2017). Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2018 et 2017.

Compagnie Financière Tradition had available credit facilities at 31 December 2018 of CHF 102,953,000 (2017: CHF 102,927,000), which were unused at 31 December 2018 and 2017.

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 159 400 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (€ 175 000 000 au 31 décembre 2017).

Long-term bank borrowings included an amount of €159,400,000 repayable in annual instalments, maturing in October 2022 (€175,000,000 at 31 December 2017).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe. Au 31 décembre 2018, le Groupe respecte l'intégralité de ces conditions.

Long-term debts are subject to an early repayment clause in the event of non-compliance with the various management ratios. These ratios mainly concern the Group's debt level to consolidated equity, or the Group's level of net financial expenses to operating profit. All these conditions had been met at 31 December 2018.

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 91 359 000, contre € 87 957 000 au 31 décembre 2017.

VIEL & Cie and its subsidiaries had unused credit facilities of €91,359,000 at year-end against €87,957,000 at 31 December 2017.

VIEL & Cie a opté pour l'étalement des frais d'émission de ses emprunts sur leur durée d'amortissement.

The Group elected to spread the issuing charges related to its borrowings over their payback period.

**21. PROVISIONS
ET PASSIFS ÉVENTUELS****21. PROVISIONS AND
CONTINGENT LIABILITIES**

Les provisions se décomposent comme suit :

An analysis of provisions is shown below:

en milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites Pensions and post-employment benefits	Provisions pour litiges Litigation	Provisions pour impôts Taxes	Autres provisions Other provisions	TOTAL TOTAL	€000
Montant au 31 décembre 2016	19 261	7 440	2 288	6 816	35 805	At 31 December 2016
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					2 565	<i>Of which amount that should be settled within 12 months</i>
Variation de périmètre	-	423	-	-	423	Change in the basis of consolidation
Dotation	1 006	1 443	149	261	2 859	Recognised
Utilisation	-1 149	-468	-2 387	-	-4 004	Used
Dissolution	-439	-1 175	-	-	-1 614	Reversed
Réévaluation des régimes à prestations définies	-3 202	-	-	-	-3 202	Remeasurement of defined benefit schemes
Reclassements	1 583	214	-	-	1 797	Reclassifications
Ecarts de conversion	-1 392	-653	-	-	-2 045	Currency translation
Montant au 31 décembre 2017	15 668	7 224	50	7 077	30 019	At 31 December 2017
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					4 431	<i>Of which amount that should be settled within 12 months</i>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	Change in the basis of consolidation
Dotation	2 786	6 680	-	-	9 466	Recognised
Utilisation	-498	-1 882	-49	-	-2 430	Used
Dissolution	-7	-29	-1	-70	-107	Reversed
Réévaluation des régimes à prestations définies	1 144	-	-	-	1 144	Remeasurement of defined benefit schemes
Reclassements	504	-	-	-	504	Reclassifications
Ecarts de conversion	854	383	-	-	1 237	Currency translation
Montant au 31 décembre 2018	20 452	12 376	-	7 007	39 834	At 31 December 2018
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					9 610	<i>Of which amount that should be settled within 12 months</i>

PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. L'impact des régimes à prestations définies est présenté en note 22.

PROVISIONS POUR LITIGES

Dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales du Groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux. En 2017, un montant de € 1 443 000 a été provisionné à cet effet.

L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question qui peuvent durer de nombreuses années.

En février 2010, une filiale du Groupe a recruté un nouveau collaborateur qui travaillait auparavant pour un concurrent. Par la suite, ce concurrent a engagé une procédure d'arbitrage auprès de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) contre ce collaborateur et la filiale à New York, en invoquant en particulier une violation de contrat et l'ingérence de la filiale dans le contrat du collaborateur. Le collaborateur a déposé une demande reconventionnelle contre ce concurrent, invoquant notamment une discrimination illégale.

En décembre 2016, la commission de la FINRA a conclu à la responsabilité du collaborateur et de la filiale et s'est prononcée en faveur du concurrent. En janvier 2017, la filiale a formé un recours en annulation de la sentence arbitrale auprès de la Cour suprême de l'État de New York; le concurrent a demandé la confirmation de la sentence arbitrale. En juillet 2017, la Cour suprême a rejeté le recours de la filiale qui a fait appel de cette décision. En février 2019, la Cour suprême de l'Etat de New York a rejeté l'appel déposé par la filiale du Groupe. Le montant du règlement est inclus dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2018.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

PENSIONS AND POST-EMPLOYMENT BENEFITS

Provisions for pensions and post-employment benefits recognised in the balance sheet cover the Group's obligations under defined contribution plans and other long-term employee benefits. The impact of defined benefit schemes is disclosed in Note 22.

LITIGATION

In the course of their business activities, the Group's subsidiaries may become involved in litigation with former employees over termination of their employment contracts, or with competitors over the hiring of new employees. Subsidiaries may be subject to administrative procedures brought by local regulators. A provision of €1,443,000 was set aside for this purpose in 2017.

The timing of cash outflows relating to these provisions is uncertain, since it will depend on the outcome of the relevant cases which can last several years.

In February 2010, one of the Group's subsidiaries recruited a new employee who previously worked for a competitor. The competitor subsequently filed arbitration proceedings with the Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) against the employee and the New York subsidiary citing, in particular, breach of contract and tortious interference with contract. The employee filed a counterclaim against the competitors claiming, in particular, unlawful discrimination.

In December 2016, the FINRA Panel found the employee and the subsidiary liable and entered an award in favour of the competitor. In January 2017, the subsidiary filed a petition in the Supreme Court of the State of New York to vacate the arbitration award; the respondent asked that the arbitral award be upheld. In July 2017, the Supreme Court denied the petition of the subsidiary appealing the decision. In February 2019, the New York State Supreme Court dismissed the appeal filed by the Group's subsidiary. The amount of the settlement is included under short-term provisions at 31 December 2018.

PROVISIONS FOR TAXES

The Group is regularly subject to tax inspections. Potential risks are assessed and, if necessary, provisioned.

Les provisions qui avaient été constituées au cours des exercices antérieurs par des filiales du Groupe pour un montant total de CHF 2 457 000 au 31 décembre 2016, et relatives à des contrôles fiscaux réalisés en 2003 et 2006, ont été utilisées en 2017 suite à la clôture de ces dossiers, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

AUTRES PROVISIONS

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquelles elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

22. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime.

Provisions totalling CHF 2,457,000 at 31 December 2016 which had been set aside by Group subsidiaries in previous years in connection with tax inspections in 2003 and 2006, were used in 2017 after the cases were closed; there was no impact on the Group's cash flow.

OTHER PROVISIONS

Provisions were set aside in previous years to cover the various risks facing VIEL & Cie and its consolidated subsidiaries. These provisions cover all estimated potential risks.

22. EMPLOYEE BENEFITS

The retirement and post-employment benefits of most VIEL & Cie employees and its operating subsidiaries are insured under defined contribution plans. Contributions to these plans are recognised as an expense when incurred. Any amounts payable at the end of the period are presented under "Trade and other payables".

Defined benefit schemes are confined mainly to Group employees based in Switzerland.

Employees in Switzerland are insured with the employer's occupational benefits institution for retirement, death and disability cover. This occupational benefits institution takes the legal form of a foundation. It manages retirement risk itself while reinsuring death and disability risks with an insurance company. Retirement benefits are defined on the basis of the individual's retirement savings account balance (retirement savings capital) at the retirement date. The annual retirement pension is calculated by multiplying the retirement savings capital at the retirement date by the conversion rate defined in the foundation's pension plan rules. Employees may opt to take early retirement from age 58, in which case the conversion rate is reduced proportionally, to take account of the expected increase in the duration of pension payments and the lower retirement savings capital. Employees also have the option of taking all or part of their retirement pension as a lump sum.

The employer's ordinary contributions are expressed as a percentage of the pensionable salary (according to age) and are paid into the individual retirement accounts.

The investment policy of the occupational benefits institution aims at achieving a target return which, combined with contributions paid to the foundation, is sufficient to maintain reasonable control over the pension scheme's funding risks.

Les conseillers en placement, nommés par le Conseil de fondation, sont chargés de déterminer la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

The investment advisers appointed by the Pension Board are responsible for determining the weighting of the various asset classes and the targeted allocations, which are reviewed periodically. The actual asset allocation is determined by a series of economic and market conditions and takes account of the specific risks of the asset classes.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société. Ils constituent ainsi des charges à payer dont le paiement effectif interviendra lors du départ à la retraite des salariés concernés.

The other long-term benefits mainly concerned employees of the Group's subsidiaries in Japan, who can defer the payment of part of their remuneration until retirement age or until they leave the Company. They therefore represent accrued liabilities for which payment will become effective upon the retirement of the employees concerned.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

Provisions for pensions and post-employment benefits are broken down as follows:

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Autres avantages à long terme	9 263	7 084	Other long-term benefits
Provision pour des régimes à prestations définies	11 189	8 584	Provisions for defined benefit schemes
Total des provisions pour pensions et retraites	20 452	15 668	Total provisions for pensions and post-employment benefits

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2018, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 080 000 (€ 3 894 000 en 2017).

Expense related to defined benefit and defined contribution pension schemes are reported under "Staff costs". In 2018, expense for defined contribution schemes amounted to €4,080,000 (2017: €3,894,000).

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

ASSETS AND LIABILITIES RECOGNISED IN THE BALANCE SHEET

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Valeur actualisée des obligations	43 114	41 981	Present value of obligations
Juste valeur des actifs des régimes	-32 226	-33 349	Fair value of plan assets
Engagements nets des régimes à prestations définies	10 887	8 632	Net defined benefit scheme liabilities

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

MOUVEMENTS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS	MOVEMENTS IN PRESENT VALUE OF OBLIGATIONS		
en milliers d'euros	2018	2017	€000
Valeur actualisée des obligations au 1^{er} janvier	41 981	45 939	Present value of obligations at 1 January
Dont obligations financées	38 610	42 353	Of which funded obligations
Dont obligations non financées	3 370	3 586	Of which non-funded obligations
Coût financier	412	348	Financial cost
Coût des services rendus	1 155	1 440	Current service cost
Cotisations des employés	611	603	Employee contributions
Coût des services passés	-	-397	Past service cost
Prestations payées	-2 305	-904	Benefits paid
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	1 061	-175	Actuarial experience (gains)/losses
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	5	-1 176	Actuarial (gains)/losses on demographic assumptions
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	-1 587	43	Actuarial (gains)/losses on financial assumptions
Réduction de régime	-	-	Curtailment
Reclassements	283	-	Reclassifications
Ecart de conversion	1 498	-3 740	Currency translation
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	43 114	41 981	Present value of obligations at 31 December
Dont obligations financées	38 992	38 610	Of which funded obligations
Dont obligations non financées	4 122	3 370	Of which non-funded obligations

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

**MOUVEMENT DE LA JUSTE VALEUR ACTUALISÉE
DES ACTIFS DES RÉGIMES**

**MOVEMENTS IN THE PRESENT FAIR VALUE
OF SCHEME ASSETS**

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	33 349	33 271	Fair value of plan assets at 1 January
Rendement attendu des actifs des régimes	190	181	Expected return on plan assets
Cotisations de l'employeur	761	755	Employer contributions
Cotisations des employés	611	603	Employee contributions
Prestations payées	-2 080	-318	Benefits paid
Frais d'administration	-71	-72	Administration costs
Gains / (pertes) actuariels	-1 801	1 784	Actuarial gains/(losses)
Réduction de régime	-	-	Curtailment
Ecart de conversion	1 267	-2 855	Currency translation
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	32 226	33 349	Fair value of plan assets at 31 December

Le Groupe estime à € 770 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2019.

The Group estimates that contributions to be paid to defined benefit plans in 2019 will amount to €770,000.

**JUSTE VALEUR DES ACTIFS PAR NATURE
EN POURCENTAGE DU TOTAL DES ACTIFS DES RÉGIMES**

**FAIR VALUE OF ASSET CLASSES AS A PERCENTAGE
OF TOTAL SCHEME ASSETS**

	2018	2017	
Actions	27,35 %	30,77 %	Equities
Obligations	27,35 %	26,41 %	Bonds
Immobilier	29,03 %	28,39 %	Real estate
Contrats d'assurance	1,27 %	1,26 %	Insurance contracts
Liquidités	6,61 %	5,74 %	Cash and cash equivalents
Divers	8,39 %	7,43 %	Other
TOTAL	100 %	100 %	TOTAL

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction de prévisions à long terme de taux d'inflation, de taux d'intérêt et de primes de risque pour les différentes catégories d'actifs. Ces prévisions prennent en considération les taux de rendement historiques à long terme.

Expected return on scheme assets is based on long-term forecasts for inflation, interest rates and risk premiums for the various asset classes. These forecasts take account of long-term historical returns.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

Investments in stocks, bonds and real estate are mostly made through investment funds and the majority are listed on an active stock market. Most other investment categories are not listed on an active stock market.

ÉCARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ENREGISTRÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

ACTUARIAL GAINS AND LOSSES OF DEFINED BENEFIT PLANS RECOGNISED IN OTHER COMPREHENSIVE INCOME

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Écarts actuariels sur les passifs des régimes	1 587	-43	Actuarial gains/(losses) on plan liabilities
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	-1 061	175	Experience adjustments on plan liabilities
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	-1 801	1 784	Experience adjustments on plan assets
Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	-1 275	1 916	Gain/(loss) on remeasurement of defined benefit schemes

CHARGES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

EXPENSE RECOGNISED IN THE INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Coût des services rendus	1 226	1 512	Current service cost
Charge d'intérêt net	222	167	Net interest expense
Frais d'administration	-	-	Administration costs
Coût des services passés	-	-397	Past service cost
Coût /(produit) des régimes à prestations définies	1 447	1 282	Cost/(income) - defined benefit plans

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	-1 644	1 875	Actual return on/(cost of) plan assets

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

MAIN ACTUARIAL ASSUMPTIONS

en %	2018	2017	in %
Taux d'actualisation	1,24 %	0,86 %	Discount rate
Augmentations futures des salaires	1,32 %	1,16 %	Future salary increases

TABLES DE MORTALITÉ

MORTALITY TABLES

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2018 et en 2017.

Life expectancy is taken into account in liabilities defined on the basis of mortality tables in the country in which the plan operates. Generational tables, which model future mortality trends, were used at 31 December 2018 and 2017.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2018 et 2017 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	2018		€000
	Augmentation Increase	Diminution Decrease	
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-2 833	3 217	Discount rate (0.5% variation)
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	192	-192	Future salary increases (0.5% variation)

en milliers d'euros	2017		€000
	Augmentation Increase	Diminution Decrease	
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-2 841	3 221	Discount rate (0.5% variation)
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	190	-190	Future salary increases (0.5% variation)

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

The impact of an increase or decrease in the main actuarial assumptions on defined benefit plan liabilities at 31 December 2018 and 2017 is presented below:

This analysis is based on the assumption that all other variables remain constant.

DURATION DES OBLIGATIONS DES RÉGIMES
À PRESTATIONS DÉFINIES

La durée moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 16 années au 31 décembre 2018 (16 années au 31 décembre 2017).

DURATION OF DEFINED BENEFIT OBLIGATIONS

The weighted average duration of the defined benefit obligation for Group employees in Switzerland was 16 years at 31 December 2018 (2017: 16 years).

23. FOURNISSEURS
ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

23. TRADE
AND OTHER PAYABLES

An analysis of this item is shown below:

	31.12.2018	31.12.2017	
Dettes liées aux activités teneurs de comptes	795 937	775 804	Payables related to account holder activities
Dettes liées aux activités en principal	232 978	167 884	Payables related to matched principal activities
Charges à payer	116 984	106 626	Accrued liabilities
Dettes envers les parties liées	2 213	1 162	Related party payables
Autres dettes à court terme	58 881	50 926	Other short-term liabilities
TOTAL	1 206 993	1 102 402	TOTAL

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

The Group's exposure to liquidity risk, foreign currency risk and interest rate risk on trade and other payables is disclosed in Note 30.

24. IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2018, les impôts à payer de VIEL & Cie s'élevaient à € 12 899 000, contre € 9 585 000 au 31 décembre 2017.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 6 769 000 au 31 décembre 2018 contre € 6 021 000 au 31 décembre 2017 sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

24. TAX PAYABLES AND RECEIVABLES

Tax payables at 31 December 2018 amounted to €12,899,000 (2017: €9,585,000).

Tax receivables of €6,769,000 at 31 December 2018 (2017: €6,021,000) consisted mainly of tax instalments paid by Group companies.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

25. DERIVATIVE FINANCIAL INSTRUMENTS

en milliers d'euros	2018		2017		€000
	Actifs Assets	Passifs Liabilities	Actifs Assets	Passifs Liabilities	
Contrats de change à terme sur devises	93	411	456	61	Forward foreign exchange contracts
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	Interest rate swaps
Total	93	411	456	61	Total

26. CONTRAT DE LOCATION SIMPLE

26. OPERATING LEASES

Engagements futurs minimums relatifs à la période contractuelle non résiliable :

Future minimum lease payments under non-cancellable operating leases for each of the following periods are:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
A moins d'un an	20 436	21 508	Less than 1 year
Entre un et cinq ans	41 673	41 048	Between 1 and 5 years
Supérieurs à cinq ans	29 223	31 954	Over 5 years
Engagements minimum futurs	91 331	94 510	Minimum future lease payments

Ces engagements de location non portés au bilan concernent principalement des bureaux que louent les sociétés du Groupe. Les montants indiqués se rapportent uniquement à la période contractuelle non résiliable.

These lease commitments, which are not carried on the balance sheet, mainly concern office rentals for Group companies. The amounts shown relate to the non-cancellable period only.

Les charges de location simple s'élevaient à € 19 858 000 pour l'exercice 2018, contre € 17 855 000 pour l'exercice 2017, et sont incluses sous la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Operating lease expenses in 2018 amounted to €19,858,000 (2017: €17,855,000) and are included under "Other operating expenses".

**27. OPÉRATIONS
AVEC DES PARTIES LIÉES****NATURE DES FONCTIONS DES EMPLOYÉS CLÉS**

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie.

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS CLÉS

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère Viel et Compagnie-Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2018 (€ 12 000 en 2017).

Aucun avantage en nature, avantage postérieur à l'emploi, autre avantage à long terme, indemnité de fin de contrat de travail et paiement fondé sur des actions n'est accordé au Président - Directeur général.

CRÉANCES SUR LES PARTIES LIÉES

Non courant en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Non-current €000
Créances sur les sociétés associées	-	-	Receivables from associates
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	80	10 402	Receivables from the shareholder and associated companies
TOTAL	80	10 402	TOTAL

Courant en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	Current €000
Créances sur les sociétés associées	91	648	Receivables from associates
Créances sur les coentreprises	3 308	3 392	Receivables from joint ventures
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	841	877	Receivables from the shareholder and associated companies
TOTAL	4 240	4 916	TOTAL

**27. RELATED PARTY
TRANSACTIONS****NATURE OF DUTIES OF KEY MANAGEMENT STAFF**

VIEL & Cie includes three core business segments in its consolidated financial statements: interdealer broking, through Compagnie Financière Tradition, online trading, through Bourse Direct, and a 40% stake in SwissLife Banque Privée, accounted for under the equity method. The Chairman of the Board of Directors of VIEL & Cie is considered a key employee.

KEY MANAGEMENT REMUNERATION

The Chairman of the Board of Directors does not receive remuneration from VIEL & Cie, but from its parent company VIEL et Compagnie-Finance. He received emoluments from VIEL & Cie totalling €12,000 for 2018 (2017: €12,000).

The Chairman and CEO was not granted any benefits in kind, post-employment benefits, other long-term benefits, termination benefits, or share-based payments.

RELATED PARTY RECEIVABLES

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

DETTES ENVERS LES PARTIES LIÉES

RELATED PARTY PAYABLES

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Dettes envers les sociétés associées	382	112	Payables to associates
Dettes sur les coentreprises	1 686	913	Payables to joint ventures
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	144	137	Payables to shareholder and associates
TOTAL	2 212	1 162	TOTAL

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

"Receivables from shareholder and associated companies" and "Payables to shareholder and associated companies" include all receivables and payables due to or by VIEL & Cie and its subsidiaries in respect of their ultimate majority shareholder, VIEL et Compagnie-Finance, Paris, and subsidiaries of that company.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

RELATED PARTY TRANSACTIONS

L'une des filiales du Groupe a conclu un contrat de bail à loyer d'une durée résiduelle de 4 ans avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2018, une charge locative d'un montant de € 830 000 (€ 864 000 en 2017) est constatée sous la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

One of the Group subsidiaries signed a lease agreement with a company owned by its ultimate shareholder, for a remaining term of 4 years. In 2018, a rental charge of €830,000 (2017: €864,000) was recognised under "Other operating expenses".

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 730 000 en 2018 (€ 695 000 en 2017).

A service company owned by VIEL & Cie's majority shareholder billed the Group for travel expenses amounting to €730,000 in 2018 (2017: €695,000).

**GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS
REÇUS DE PARTIES LIÉES**

**GUARANTEES AND CONDITIONAL COMMITMENTS
FROM RELATED PARTIES**

Lors du rachat des actions de Compagnie Financière Tradition SA détenues par Banque Pallas Stern, Viel et Compagnie-Finance s'est engagée à payer à Compagnie Financière Tradition SA et à ses filiales la différence entre le montant total des créances sur Comipar et Banque Pallas Stern et les dividendes de liquidation qui seront encaissés par Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales au titre du recouvrement de ces mêmes créances. Le solde total de ces créances, garanti par Viel et Compagnie-Finance, maison-mère de VIEL & Cie, a été contre-garanti par VIEL & Cie.

When VIEL et Compagnie-Finance purchased the shares of Compagnie Financière Tradition SA held by Banque Pallas Stern, it undertook to pay Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries the difference between aggregate receivables due from Comipar and Banque Pallas Stern and the liquidation dividends to be received by Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries in respect of such receivables. The total balance of the receivables, guaranteed by VIEL et Compagnie-Finance, parent company of VIEL & Cie, was counter-guaranteed by VIEL & Cie.

Cet engagement porte sur le montant des créances déclarées par Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales lors de la mise en redressement judiciaire de ces deux structures, soit un total € 16 444 000. Viel et Compagnie-Finance exécutera cet engagement de payer dès versement, par Banque Pallas Stern et par Comipar, du dernier dividende de liquidation se rapportant aux créances susmentionnées.

This undertaking relates to receivables of €16,444,000 declared by Compagnie Financière Tradition SA and its subsidiaries at the time Comipar and Banque Pallas Stern went into receivership. VIEL et Compagnie-Finance will perform this undertaking when these two entities pay the final liquidation dividend in connection with these receivables.

Entre 1999 et 2018, VIEL & Cie et ses filiales ont reçu des remboursements partiels de la part de Banque Pallas Stern et Comipar, à hauteur de 91,0 % des créances déclarées (sans changement par rapport à l'exercice précédent). Les créances résiduelles de VIEL & Cie et de ses filiales s'établissent ainsi à € 1 752 800 au 31 décembre 2018, sans changement par rapport à 2017.

Ces créances sont intégralement adossées en termes de risques à un passif qui figure au passif consolidé de VIEL & Cie sous la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

28. OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

TITRES À LIVRER ET À RECEVOIR

en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	€000
Titres à livrer	218 780 853	141 186 347	Commitments to deliver securities
Titres à recevoir	218 776 331	141 184 188	Commitments to receive securities

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre 2018 et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de taux d'intérêt,
- risque opérationnel.

Des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer sont présentés dans la section « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport annuel de la société.

GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Between 1999 and 2018, Viel & Cie and its subsidiaries received partial repayments from Banque Pallas Stern and Comipar, equivalent to 91.0% of declared receivables (unchanged from the previous year). VIEL & Cie and its subsidiaries' remaining receivables amounted to €1,752,800 at 31 December 2018, unchanged from the previous year.

In terms of risk, these receivables are fully backed by liabilities included in the consolidated balance sheet under "Trade and other payables".

28. OFF-BALANCE SHEET OPERATIONS

COMMITMENTS TO DELIVER AND RECEIVE SECURITIES

Commitments to deliver and receive securities reflect buy and sell transactions entered into before 31 December 2018 and closed out after that date, in connection with matched principal activities conducted by Group companies dealing with institutional clients, or deferred settlement transactions for the online trading business.

29. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Group is exposed to four main types of risk:

- credit risk,
- liquidity risk,
- market risk,
- interest rate risks,
- operational risk.

Details of the Group's exposure to each of these risk areas, its risk management objectives, policy and procedures, and the methods it uses to measure risk are disclosed in the "Corporate Governance" section.

CAPITAL MANAGEMENT

The Group's capital management strategy aims to maintain sufficient equity to ensure operating continuity and produce a return on investment for shareholders.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

The Board of Directors monitors return on equity, which is defined as the ratio of net operating income to shareholders' equity, net of the share of minority interests. The Board also monitors dividends paid to shareholders.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

The Group manages the capital structure and makes adjustments in the light of changes in economic conditions. In order to maintain or adjust the capital structure, the Group may adjust dividends paid to shareholders, return capital to shareholders, issue new shares, or sell assets to reduce debt.

En 2018, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

No changes were made in the Group's approach to managing capital in 2018.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

VIEL & Cie is not subject to any externally imposed capital requirements. However, on the local level, some Group subsidiaries are subject to capital requirements imposed by regulators in the countries concerned. Monitoring and compliance with regulatory directives are the responsibility of local compliance officers.

30. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Actifs financiers disponibles à la vente	-	22 706	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 998	-	Financial assets measured at fair value through other comprehensive income
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	25 818	112	Financial assets at fair value through profit or loss
Prêts et créances	1 290 540	1 125 993	Loans and receivables
Actifs financiers évalués au coût amorti	5 195	-	Financial assets at amortised cost
Instruments financiers dérivés actifs	93	456	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	382 745	428 901	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	30 400	29 398	Unavailable cash
TOTAL	1 738 789	1 607 566	TOTAL

30. FINANCIAL INSTRUMENTS

CREDIT RISK

Exposure to credit risk

The carrying value of financial assets represent the Group's maximum exposure to credit risk. Exposure to credit risk is shown below:

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Pertes de crédit attendues

Expected credit losses

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

An analysis of ageing of trade receivables and expected credit losses is shown below:

En milliers d'euros	2018		2017		€000
	Valeur brute Gross value	Pertes de valeur Impairment losses	Valeur brute Gross value	Pertes de valeur Impairment losses	
Créances non arriérées	94 775	-26	70 437	-2	Not yet due
Moins de 30 jours d'arriéré	29 329	-1	23 830	-17	Less than 30 days overdue
Entre 31 et 60 jours d'arriéré	13 825	-	10 533	-11	Between 31 and 60 days overdue
Entre 61 et 90 jours d'arriéré	7 108	-10	6 652	-162	Between 61 and 90 days overdue
Entre 91 et 180 jours d'arriéré	10 032	-112	6 683	-166	Between 91 and 180 days overdue
Plus de 180 jours d'arriéré	7 970	-735	7 813	-697	More than 180 days overdue
TOTAL	163 039	-884	125 948	-1 055	TOTAL

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances de courtage. Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

Since the adoption of IFRS 9 Financial Instruments, the Group has applied a simplified approach for measuring expected credit losses over the life of brokerage receivables. An analysis is carried out by Group companies based on the ageing of trade receivables, taking into account historical default data and the current and foreseeable situation at the balance sheet date. Most clients are major financial institutions with good credit ratings.

Le mouvement de la provision pour pertes de valeur sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

Movements in the provision for impairment losses on trade receivables during the period is shown below:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Provision au 1 ^{er} janvier	1 055	1 801	Provision at 1 January
Variation de périmètre	-	12	Changes in basis of consolidation
Dotation de l'exercice	369	782	Provisions for the year
Reprise utilisée	-142	-547	Used
Dissolution	-406	-899	Reversed
Écarts de conversion	9	-94	Currency translation
Provision au 31 décembre	884	1 055	Provision at 31 December

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

The ageing of receivables related to matched principal activities is shown below:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Moins de 5 jours d'arriéré	156 186	47 966	Less than 5 days overdue
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	106 037	95 305	Between 6 and 15 days overdue
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	18 309	36 409	Between 16 and 30 days overdue
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	618	140	Between 31 and 45 days overdue
Plus de 45 jours d'arriéré	1 687	958	More than 45 days overdue
TOTAL	282 837	180 778	TOTAL

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

These amounts represent transactions that are not settled after their due delivery dates and arise mainly as a result of delayed settlement of securities by counterparties. Based on an analysis of historical data on losses incurred, the Group does not consider it necessary to write down receivables related to matched principal activities. Most counterparties are major financial institutions with a good credit rating. Transactions are subject to appropriate credit limits, established on the basis of the creditworthiness of the counterparty.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

LIQUIDITY RISK

An analysis of remaining contractual maturities of financial liabilities, including estimated interest payments, is shown below:

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	At 31 December 2018 €000
Dettes financières à long terme	-	-	-	143 800	-	143 800	Long-term financial debts
Emprunts obligataires	-	2 319	1 596	218 995	-	222 911	Bonds
Fournisseurs et autres créanciers	1 186 847	2 719	17 427	-	-	1 206 993	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	114	297	-	-	-	411	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	34 347	-	15 600	-	-	49 947	Short-term financial debts
TOTAL	1 221 308	5 335	34 623	362 795	-	1 624 062	TOTAL

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	A moins de 3 mois Less than 3 months	De 3 à 6 mois 3 to 6 months	De 6 à 12 mois 6 to 12 months	De 1 à 5 ans 1 to 5 years	A plus de 5 ans Over 5 years	Total Total	At 31 December 2017 €000
Dettes financières à long terme	-	-	-	159 400	-	159 400	Long-term financial debts
Emprunts obligataires	-	2 233	1 537	214 474	-	218 244	Bonds
Fournisseurs et autres créanciers	1 085 099	1 373	15 929	-	-	1 102 402	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	61	-	-	-	-	61	Derivative financial instruments
Dettes financières à court terme	1 344	-	15 600	-	-	16 944	Short-term financial debts
TOTAL	1 086 504	3 606	33 067	373 874	-	1 497 050	TOTAL

RISQUE DE CHANGE

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

CURRENCY RISK

Sensitivity analysis

The Group is exposed to transaction risk, particularly on the US dollar (USD), sterling (GBP), yen (JPY), euro (EUR) and Swiss franc (CHF).

The table below details the Group's sensitivity to a 10% change in a transaction currency compared with corresponding functional currencies. This analysis includes monetary assets and liabilities denominated in a currency other than the functional currency of the Group's entities, and adjusts their value at the end of the period for a 10% change in the foreign exchange rate.

It is based on the assumption that all other variables remain constant, and has been prepared on the same basis as the previous financial year.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

At 31 December, an appreciation of 10% in a transaction currency compared with other corresponding functional currencies would have increased/(decreased) net profit for the year as shown below, with no impact on equity:

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres Other	TOTAL TOTAL	At 31 December 2018 €000
Devises fonctionnelles							Functional currencies
USD		-539	237	-179	252	-229	USD
GBP	1 987		2 633	164	-181	4 603	GBP
EUR	1 162	-359		75	28	906	EUR
CHF	12 079	1 771	1 603		3 445	18 898	CHF
Autres	1 211	52	7	1		1 271	Other
	16 439	925	4 480	61	3 544		
Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres Other	TOTAL TOTAL	At 31 December 2017 €000
Devises fonctionnelles							Functional currencies
USD		-703	240	-163	233	-393	USD
GBP	1 351		2 298	178	33	3 860	GBP
EUR	904	-20		1 121	29	2 034	EUR
CHF	12 510	268	1 517		4 151	18 446	CHF
Autres	1 844	62	14	2		1 922	Other
	16 609	-393	4 069	1 138	4 446		

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

INTEREST RATE RISK

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

Profile

The profile of interest-bearing financial instruments at 31 December was as follows:

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Actifs financiers	33 638	131 404	Financial assets
Passifs financiers	211 867	203 838	Financial liabilities
Instruments à taux fixe (net)	-178 229	-72 434	Fixed rate instruments (net)
Actifs financiers	849 634	786 105	Financial assets
Passifs financiers	215 715	195 664	Financial liabilities
Instruments à taux variable (net)	633 920	590 441	Variable rate instruments (net)
Dont dettes financières à taux variable	193 459	176 344	Of which variable rate financial debts

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

Sensitivity analysis of cash flows for variable rate instruments

Variable rate financial assets and liabilities essentially consist of cash and cash equivalents and financial debts. Financial debts bearing variable rates expose the Group to cash flow interest rate risk.

A 50 bps increase in interest rates at 31 December would have increased/(decreased) net profit and equity by the amounts shown below. This analysis is based on the assumption that all other variables remain constant and has been prepared on the same basis as the previous financial year.

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	Résultat Net profit	Capitaux propres Shareholders' equity	At 31 December 2018 €000
Actifs financiers nets	3 170	-	Net financial assets
Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Résultat Net profit	Capitaux propres Shareholders' equity	At 31 December 2017 €000
Actifs financiers nets	2 952	-	Net financial assets

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur en différents niveaux en fonction des méthodes utilisées. Les niveaux retenus sont les suivants :

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

FAIR VALUE

The table below analyses financial instruments measured at fair value within different hierarchal levels depending on the methods used. The following value hierarchy was used:

- Level 1: quoted prices (unadjusted) in active markets for an identical instrument.
- Level 2: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are directly observable in a market (level 1) or derived from prices observed.
- Level 3: fair values determined on the basis of a valuation model using inputs which are not observable in a market.

Fair value is not shown for items where the carrying amount is a reasonable estimate of their fair value. The methods used to measure fair value are disclosed in the section on significant accounting policies.

Au 31 décembre 2018 en milliers d'euros	Valeur comptable Carrying amount	Juste Valeur Fair Value			Total Total	At 31 December 2018 €000
		Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves	3 998	-	3 998	-	3 998	Financial assets at fair value through reserves
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	25 818	19 899	5 066	-	24 964	Financial assets at fair value through profit or loss
Actifs financiers évalués au coût amorti	5 195	-	-	-	-	Financial assets at amortised cost
Prêts et créances	1 290 539	-	-	-	-	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	93	-	93	-	93	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	382 744	7 387	-	-	7 387	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	30 400	-	-	-	-	Unavailable cash
Immeubles de placement	4 279	-	-	-	-	Investment property
Total actifs financiers	1 743 066	27 285	9 156	-	36 442	Total financial assets
Dettes financières à court terme	49 947	-	-	-	-	Short-term financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	1 206 993	-	-	-	-	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	411	-	411	-	411	Derivative financial instruments
Dettes financières à long terme	355 667	216 684	-	-	216 684	Long-term financial debts
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-	Other long-term financial liabilities
Total passifs financiers	1 613 019	216 684	411	-	217 095	Total financial liabilities

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Au 31 décembre 2017 en milliers d'euros	Valeur comptable Carrying amount	Juste Valeur Fair Value			Total Total	At 31 December 2017 €000
		Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3		
Actifs financiers disponibles à la vente	22 706	9 675	12 807	-	22 482	Available-for-sale financial assets
Actifs financiers évalués à la juste valeur	112	85	27	-	112	Financial assets at fair value
Prêts et créances	1 110 499	-	-	-	-	Loans and receivables
Instruments financiers dérivés actifs	456	-	456	-	456	Derivative financial instruments
Trésorerie et équivalents de trésorerie	428 901	10 559	-	-	10 559	Cash and cash equivalents
Trésorerie non disponible	29 398	-	-	-	-	Unavailable cash
Immeubles de placement	2 753	-	-	-	-	Investment property
Total actifs financiers	1 594 825	20 318	13 291	-	33 609	Total financial assets
Dettes financières à court terme	16 944	-	-	-	-	Short-term financial debts
Fournisseurs et autres créanciers	1 102 402	-	-	-	-	Trade and other payables
Instruments financiers dérivés passifs	61	-	61	-	61	Derivative financial instruments
Dettes financières à long terme	363 238	213 434	-	-	213 434	Long-term financial debts
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-	Other long-term financial liabilities
Total passifs financiers	1 482 645	213 434	61	-	213 495	Total financial liabilities

31. COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l'euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

31. EXCHANGE RATES

The main exchange rates against the euro used in consolidation are shown below:

En milliers d'euros	31.12.2018		31.12.2017		€000
	Cours de clôture Closing rate	Cours moyen Average rate	Cours de clôture Closing rate	Cours moyen Average rate	
1 Franc suisse - CHF	1,1269	1,1564	1,1702	1,1116	1 Swiss franc - CHF
1 Livre sterling - GBP	0,8945	0,8849	0,8872	0,8761	1 pound sterling - GBP
1 Yen japonais - JPY	125,85	130,52	135,01	126,65	1 Japanese yen - JPY
1 Dollar américain - USD	1,1450	1,1836	1,1993	1,1293	1 US dollar - USD

32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

32. BASIS OF CONSOLIDATION

The table below shows the main consolidated companies, the percentage interests held directly or indirectly, and the method of consolidation used for each company.

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	% de contrôle Controlling interest	% d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/MEE FCM/EM
France France	VIEL & CIE			100,0 %	EUR 15 105	Société consolidante Consolidating company
EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE / EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA						
Afrique du Sud South Africa	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0 %	74,4 %	ZAR 1 000	IG / FCM
	Tradition Data analytic's Services (PTY) Ltd Fourways		100,0 %	74,4 %	ZAR n/s	IG / FCM
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		74,9 %	55,7 %	ZAR 1 000	IG / FCM
Allemagne Germany	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,0 %	74,4 %	EUR 3 600	IG / FCM
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5 %	20,5 %	EUR 21	MEE / EM
Belgique Belgium	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,0 %	74,4 %	EUR 1 967	IG / FCM
	Easdaq N.V.		21,7 %	19,2 %	EUR 32 446	MEE / EM
Émirats Arabes Unis United Arab Emirates	Tradition (Dubai) Ltd, Dubaï		100,0 %	74,4 %	USD 450	IG / FCM
Espagne Spain	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid		32,4 %	24,1 %	EUR 379	MEE / EM
France France	Arpège S.A., Paris		100,0 %	100,0 %	EUR 22 280	IG / FCM
	Bourse Direct S.A., Paris		76,6 %	76,9 %	EUR 13 989	IG / FCM
	Carax SA Paris	*	90,9 %	67,7 %	EUR 1 320	IG / FCM
	E-VIEL, Paris		100,0 %	100,0 %	EUR 8 886	IG / FCM
	SwissLife Banque Privée, Paris		40,0 %	40,0 %	EUR 15 161	MEE / EM
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursale de Londres		99,9 %	74,4 %	EUR 9 382	IG / FCM
	TSAF OTC, Paris		100,0 %	74,4 %	EUR 4 587	IG / FCM
Israël Israel	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0 %	59,5 %	ILS 2 778	IG / FCM
Italie Italy	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0 %	74,4 %	EUR 50	IG / FCM
Luxembourg Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0 %	74,4 %	EUR 8 771	IG / FCM
Monaco Monaco	Carax Monaco SAM, Monaco	*	100,0 %	74,4 %	EUR 300	IG / FCM
Royaume-Uni United Kingdom	Tradition Management Services Ltd, Londres ⁽²⁾		100,0 %	74,4 %	GBP n/s	IG / FCM
	Tradition (UK) Ltd, Londres		100,0 %	74,4 %	GBP 21 050	IG / FCM
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0 %	74,4 %	GBP 28 500	IG / FCM
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0 %	74,4 %	GBP 250	IG / FCM
	TFS-ICAP Ltd, Londres		51,0 %	20,4 %	GBP 20	MEE / EM
	TFS Derivatives Ltd, Londres et succursales de Paris, Madrid, Milan et Amsterdam		100,0 %	74,4 %	GBP 1 200	IG / FCM
	Trad-X (UK) Ltd, Londres		100,0 %	74,4 %	GBP 3 000	IG / FCM
	ParFX (UK) Ltd, Londres		100,0 %	74,4 %	GBP n/s	IG / FCM
Russie Russia	Tradition CIS LLC, Moscou		100,0 %	74,4 %	RUB 2 680	IG / FCM
Pays-Bas Netherlands	Financière Vermeer N.V., Amsterdam		100,0 %	100,0 %	EUR 90	IG / FCM
Suisse Switzerland	Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne		69,81 %	74,43 %	CHF 18 228	IG / FCM
	Finarbit AG, Küsnacht		100,0 %	74,4 %	CHF 1 500	IG / FCM
	Gottex Brokers S.A., Lausanne		49,0 %	36,5 %	CHF 360	MEE / EM
	Starfuels SA Nyon	*	40,0 %	29,8 %	CHF 142	MEE / EM
	Tradition Service Holding SA, Lausanne ⁽¹⁾		100,0 %	74,4 %	CHF 21 350	IG / FCM
	Tradition S.A., Lausanne et succursale de Zurich		100,0 %	74,4 %	CHF 100	IG / FCM
	TFS S.A., Lausanne ⁽¹⁾		99,9 %	74,4 %	CHF 3 916	IG / FCM
	Trad-X Holding S.A, Lausanne ⁽¹⁾		100,0 %	74,4 %	CHF 100	IG / FCM
	ParFX Holding SA, Lausanne ⁽¹⁾		100,0 %	74,4 %	CHF 100	IG / FCM
	Tradificom International, Lausanne ⁽²⁾		100,0 %	74,4 %	CHF 200	IG / FCM

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Pays Country		Entrées de l'exercice New companies	% de contrôle Controlling interest	% d'intérêt Equity interest	Capital en milliers Capital in thousands	Méthode IG/MEE FCM/EM
AMÉRIQUES / AMERICAS						
Argentine Argentina	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,0 %	74,4 %	ARS 1 546	IG / FCM
Chili Chile	Tradition Chile S.A., Santiago		100,0 %	74,4 %	CLP 476 805	IG / FCM
Colombie Colombia	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,0 %	74,4 %	COP 200 000	IG / FCM
	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,0 %	74,4 %	COP 90 000	IG / FCM
États-Unis United States	Tradition America Holdings Inc., New York ⁽¹⁾		100,0 %	74,4 %	USD 500	IG / FCM
	Tradition Americas LLC, New York		100,0 %	74,4 %	USD 500	IG / FCM
	Tradition SEF Inc., New York		100,0 %	74,4 %	USD -	IG / FCM
	Tradition Securities and Derivatives Inc., New York		100,0 %	74,4 %	USD n/s	IG / FCM
	Trad-X US LLC, New York		100,0 %	74,4 %	USD n/s	IG / FCM
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York		100,0 %	74,4 %	USD 95	IG / FCM
	TFS-ICAP LLC, New York		51,0 %	20,5 %	USD n/s	MEE / EM
	TFS Energy LLC, Stamford		57,5 %	42,8 %	USD n/s	IG / FCM
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,0 %	42,8 %	USD n/s	IG / FCM
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford		60,0 %	44,6 %	USD n/s	IG / FCM
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey ⁽²⁾		80,0 %	59,5 %	USD -	IG / FCM
Mexique Mexico	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,0 %	74,4 %	MXN 50	IG / FCM
ASIE-PACIFIQUE / ASIA-PACIFIC						
Australie Australia	TFS Australia Pty Ltd, Sydney		100,0 %	74,4 %	AUD 5	IG / FCM
	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney		100,0 %	74,4 %	AUD n/s	IG / FCM
Chine China	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0 %	74,4 %	HKD 25 001	IG / FCM
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0 %	74,4 %	HKD 32 000	IG / FCM
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,0 %	24,6 %	CNY 50 000	MEE / EM
Corée Korea	Tradition Korea Ltd, Séoul		100,0 %	74,4 %	KRW 5 000 000	IG / FCM
Inde India	Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai		50,0 %	37,2 %	INR 24 375	MEE / EM
Indonésie Indonesia	PT Tradition Indonesia, Jakarta		99,0 %	73,7 %	IDR 5 000 000	IG / FCM
Japon Japan	Tradition Nihon Ltd, Tokyo		100,0 %	74,4 %	JPY 300 000	IG / FCM
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo ⁽¹⁾		100,0 %	74,4 %	JPY 500	IG / FCM
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		50,0 %	37,2 %	JPY 801 354	MEE / EM
	Ueda Tradition Holding Japan Ltd, Tokyo ⁽¹⁾		60,0 %	44,7 %	JPY 1 000	IG / FCM
	Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo		100,0 %	44,7 %	JPY 5 000	IG / FCM
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo		100,0 %	44,7 %	JPY 2 743 000	IG / FCM
Philippines Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0 %	74,4 %	PHP 515 000	IG / FCM
Singapour Singapore	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0 %	74,4 %	SGD 300	IG / FCM
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0 %	74,4 %	SGD 700	IG / FCM
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour ⁽¹⁾		100,0 %	74,4 %	SGD n/s	IG / FCM
Thaïlande Thailand	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		82,5 %	39,1 %	THB 12 000	IG / FCM
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok		100,0 %	39,1 %	THB 5 000	IG / FCM

⁽¹⁾ Société holding.

⁽²⁾ Société de services.

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

⁽¹⁾ Holding company.

⁽²⁾ Service company.

FCM: Full consolidation method.

EM: Equity method.

**33. HONORAIRES DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

33. AUDITING FEES

Fees paid to the independent auditors by the VIEL & Cie Group for the 2018 and 2017 financial years were as follows:

	Ernst & Young Audit				Fidorg Audit				
	Montant (€ HT) Amount (€ net of tax)		%		Montant (€ HT) Amount (€ net of tax)		%		
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
Audit									Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 553 904	2 754 256			108 500	108 500			Auditing, certification, examination of statutory and consolidated accounts
Emetteur	167 500	167 500	7 %	6 %	43 000	43 000	40 %	40 %	Issuer
Filiales intégrées globalement	2 386 404	2 586 756	93 %	94 %	65 500	65 500	60 %	60 %	Fully consolidated subsidiaries
Autres services	4 035	10 835			-	-	-	-	Other services
Emetteur	4 035	4 035	100 %	37 %	-	-	-	-	Issuer
Filiales intégrées globalement	-	0	0 %	0 %	-	-	-	-	Fully consolidated subsidiaries
Sous-total	2 557 939	2 765 091	98 %	99 %	108 500	108 500	100 %	100 %	Sub-total
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									Other services provided by the networks to fully consolidated subsidiaries
Juridique, fiscal, social	4 710	6 298	8 %	29 %	-	-	-	-	Legal, tax, social liabilities
Autres	50 969	15 742	92 %	71 %	-	-	-	-	Other
Sous-total	55 679	22 040	2 %	1 %	-	-	-	-	Subtotal
TOTAL	2 613 618	2 787 131	96 %	96 %	108 500	108 500	4 %	4 %	TOTAL

**34. IMPACT RELATIF
À LA PREMIÈRE APPLICATION
DE NORMES COMPTABLES**

Le Groupe applique la nouvelle norme IFRS 9 de manière rétrospective au 1^{er} janvier 2018 mais a choisi de ne pas retravailler les chiffres comparatifs de l'exercice précédent qui sont présentés selon la norme IAS 39.

**34. IMPACT OF INITIAL
APPLICATION OF ACCOUNTING
STANDARDS**

The Group applied IFRS 9 retrospectively at 1 January 2018 but elected not to restate the comparative figures of the previous year, which are presented in accordance with IAS 39.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Le tableau ci-dessous présente la classe d'évaluation et la valeur comptable originellement déterminées selon IAS 39 pour les instruments financiers détenus par le Groupe au 31 décembre 2017 ainsi que la nouvelle classe d'évaluation et la nouvelle valeur comptable déterminées selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

The table below presents the original measurement category and carrying amount for financial instruments held by the Group at 31 December 2017 determined in accordance with IAS 39, as well as the new measurement category and carrying amount determined in accordance with IFRS 9 at 1 January 2018:

en milliers d'euros €000	Classe d'évaluation selon IAS 39 Measurement category under IAS 39	Classe d'évaluation selon IFRS 9 Measurement category under IFRS 9	Valeur comptable selon IAS 39 Carrying amount under IAS 39	Valeur comptable selon IFRS 9 Carrying amount under IFRS 9
Actifs financiers Financial assets				
Actifs financiers disponibles à la vente Available-for-sale financial assets	Disponibles à la vente Available-for-sale	Voir détail ci-dessous See details below	22 706	22 706
Actifs financiers évalués à la juste valeur Financial assets at fair value	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	112	112
Clients et autres créances Trade and other receivables	Coût amorti Amortised cost	Coût amorti Amortised cost	1 110 499	1 110 499
Instruments financiers dérivés actifs Derivative financial instruments	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	456	456
Trésorerie Cash and cash equivalents	Coût amorti Amortised cost	Coût amorti Amortised cost	418 342	418 342
Equivalents de trésorerie Cash equivalents	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	10 559	10 559
Trésorerie non disponible Unavailable cash	Coût amorti Amortised cost	Coût amorti Amortised cost	29 398	29 398
Total actifs financiers Total financial assets			1 592 072	1 592 072
Passifs financiers Financial liabilities				
Dettes financières à court terme Short-term financial debts	Coût amorti Amortised cost	Coût amorti Amortised cost	16 944	16 944
Fournisseurs et autres créanciers Trade and other payables	Coût amorti Amortised cost	Coût amorti Amortised cost	1 102 402	1 102 402
Instruments financiers dérivés passifs Derivative financial instruments	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	61	61
Dettes financières à long terme Long-term financial debts	Coût amorti Amortised cost	Coût amorti Amortised cost	363 237	363 237
Total passifs financiers Total financial liabilities			1 482 644	1 482 644

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Les actifs financiers précédemment inclus dans la catégorie « disponibles à la vente » ont été reclassés comme suit :

Financial assets previously designated as "available-for-sale" were reclassified as follows:

en milliers d'euros €000	Classe d'évaluation selon IAS 39 Measurement category under IFRS 39	Valeur comptable selon IAS 39 Carrying amount under IAS 39	Valeur comptable selon IFRS 9 Carrying amount under IFRS 9
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Fair value through other comprehensive income	3 844	3 844
Actions Equities	Juste valeur par le biais du résultat net Fair value through profit or loss	13 774	13 774
Dépôts bancaires à court terme Short-term bank deposits	Coût amorti Amortised cost	5 088	5 088
Total actifs financiers disponibles à la vente Total available-for-sale financial assets		22 706	22 706

En outre, IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendue. Le Groupe a décidé d'appliquer la méthode simplifiée pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les créances clients. Au 31 décembre 2017, le montant de la provision pour pertes de valeur relatives aux créances clients et comptes rattachés s'élève à €1 055 000 selon la norme IAS 39. Ce changement n'a pas eu d'impact sur le montant des provisions pour pertes de valeur à la date de transition.

IFRS 9 also introduces a new impairment model based on expected credit losses. The Group decided to apply the simplified approach for measurement of expected credit losses on trade receivables. At 31 December 2017, the provision for impairment losses on trade receivables was €1,055,000 under IAS 39. This change had no impact on provisions for impairment losses at the transition date.

Les méthodes comptables appliquées pour l'exercice comparatif 2017 sont décrites ci-dessous :

The accounting policies applied for the 2017 financial year are disclosed below.

ACTIFS FINANCIERS

FINANCIAL ASSETS

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation subséquente.

Ordinary purchases and sales of financial assets are initially recognised and subsequently derecognised on the transaction date.

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories distinctes :

Financial assets are classified in four separate categories:

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Financial assets at fair value through profit or loss

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors leur comptabilisation initiale. Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les écarts de réévaluation sont enregistrés dans le résultat de la période. Les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie à moins qu'ils soient des instruments de couverture désignés et efficaces.

These are financial assets held for trading and financial assets at fair value through profit or loss designated as such upon initial recognition. They are measured at fair value and changes in fair value are recognised in profit or loss for the period. Derivative financial instruments are deemed held for trading, except for derivatives that are designated as effective hedging instruments.

Les prêts et créances

Loans and receivables

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. These assets are initially recognised at fair value then measured at amortised cost using the effective

déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat de la période. Les actifs de cette catégorie sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les prêts et créances incluent les clients et autres créances et comprennent aussi les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont comptabilisés à un coût amorti intégrant les primes et décotes ainsi que les éléments accessoires comme les frais d'acquisition.

Les actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les trois catégories précédentes. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Par exception, les instruments financiers pour lesquels un prix de négociation sur un marché liquide n'est pas disponible, et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable, sont maintenus à leur prix de revient, qui comprend le coût de transaction après déduction d'éventuelles pertes de valeurs. Les gains ou pertes causés par la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Lorsque les actifs en question sont vendus, encaissés ou transférés, les gains ou pertes qui avaient été constatés dans les capitaux propres sont enregistrés au compte de résultat.

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

interest method, less any impairment losses. Changes in value are recognised in the income statement for the period. Assets in this class are presented in current assets, except those with maturities of more than twelve months after the reporting date, which are carried in non-current assets under "Other financial assets". In current assets, loans and receivables include trade and other receivables as well as receivables related to account holder activities and receivables related to matched principal activities.

Held-to-maturity financial assets

These are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments and fixed maturity, that the Group has the positive intention and ability to hold to maturity. They are carried at amortised cost including premiums, discounts, and other elements such as acquisition costs.

Available-for-sale assets

These are non-derivative financial assets that are designated as available for sale or are not classified under any of the above three categories. Available-for-sale financial assets are measured at fair value. By way of exception, financial instruments for which quoted market prices are not available and for which the fair value cannot be reliably established, are held at cost, which includes transaction costs after deduction of any impairment losses. Gains and losses arising from changes in the fair value of available-for-sale assets are recognised directly in equity. When these assets are sold, received or transferred, gains or losses that were recognised in equity are recognised in the income statement.

IMPAIRMENT OF FINANCIAL ASSETS

At each balance sheet date, the Group assesses whether there is any objective evidence that a financial asset or group of financial assets is or are impaired.

Held-to-maturity financial assets

If there is objective evidence of impairment on loans and receivables or held-to-maturity investments carried at amortised cost, the amount of the loss is measured as the difference between the asset's carrying amount and the present value of estimated future cash flows discounted at the financial asset's original effective interest rate calculated at initial recognition. The carrying amount of the asset is reduced through use of an allowance account. The loss is recognised in profit or loss.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par l'ajustement d'un compte de correction de valeur. Le montant de la reprise est limité à la valeur du coût amorti de l'actif à la date de la reprise. Le montant de la reprise est comptabilisé au compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente, le montant de la perte, égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisés en résultat, est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Pour les instruments de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en-dessous de son coût d'acquisition est considérée comme une indication objective d'une perte de valeur.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat.

Les reprises de pertes de valeur sur les instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente sont comptabilisées en résultat si l'augmentation de la juste valeur est objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

35. CONSOLIDATION DE VIEL & CIE

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23 Place Vendôme, 75001 Paris.

If, in a subsequent period, the impairment loss decreases and the decrease can be related objectively to an event occurring after the impairment was recognised, the previously recognised impairment loss is reversed by adjusting an allowance account. The reversal is limited to the value of the amortised cost of the asset at the date the impairment is reversed and is recognised in profit or loss.

Available-for-sale financial assets

If there is objective evidence that an impairment loss has been incurred on financial assets available for sale, the amount of the loss, equal to the difference between the acquisition cost (net of any principal repayment and amortisation) and current fair value, less any impairment loss on that financial asset previously recognised in profit or loss, is removed from equity and recognised in profit or loss. For equity instruments, a significant or prolonged decline in the fair value of the instrument below its acquisition cost is considered to be objective evidence of an impairment loss.

Impairment losses recognised in profit or loss for an investment in an equity instrument classified as available for sale are not reversed through profit or loss.

Reversals of impairment losses on debt instruments classified as available for sale are recognised in profit or loss if the increase in fair value is objectively related to an event occurring after the impairment loss was recognised in profit or loss.

35. CONSOLIDATION OF VIEL & CIE

VIEL & Cie is consolidated in the financial statements of VIEL et Compagnie-Finance, whose registered office is at 21 Place Vendôme, 75001 Paris.

COMPTES ANNUELS



COMPANY FINANCIAL STATEMENTS

161 |

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ
SUMMARY INCOME STATEMENT

162 |

BILAN RÉSUMÉ
SUMMARY BALANCE SHEET

164 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY

165 |

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES
FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

COMPTES DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

SUMMARY INCOME STATEMENT

en milliers d'euros	2018	2017	€000
Produits d'exploitation	59	1 620	Operating income
Charges d'exploitation	-3 010	-5 976	Operating expenses
Résultat d'exploitation	-2 951	-4 356	Operating profit
Résultat financier	8 300	14 545	Financial result
Résultat courant avant impôt	5 349	10 189	Profit before tax and exceptional items
Résultat exceptionnel	5 080	-24	Exceptional items
Impôts sur le bénéfice	443	376	Income tax
Résultat net de l'exercice	10 872	10 541	Net profit for the year

Le compte de résultat et le bilan présentés représentent une version abrégée des comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve au 31 décembre 2018.

The income statement and balance sheet are summarised from the full-year financial statements which were audited and certified without qualification at 31 December 2018.

Les comptes annuels complets, annexe comprise, sont inclus dans le rapport financier annuel et sont disponibles sur le site de la Société.

The complete financial statements, with the notes, are included in the annual financial report and are available on the Company's website.

BILAN RÉSUMÉ

SUMMARY BALANCE SHEET

ACTIF en milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017	ASSETS €000
	Brut Gross	Amort. Deprec./ amort.	Net Net	Net Net	
Actif immobilisé					Non-current assets
Immobilisations incorporelles	36	36	-	-	Intangible assets
Immobilisations corporelles	158	144	14	15	Property and equipment
Immobilisations financières					Long-term investments
Participations	142 197	7 582	134 615	133 974	Equity investments
TIAP et autres immobilisations financières	25 558	521	25 037	22 516	Portfolio securities and other long-term investments
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	167 950	8 283	159 666	156 505	TOTAL NON-CURRENT ASSETS
Actif circulant					Current assets
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	Trade debtors
Autres créances	32 396	-	32 396	57 069	Other receivables
Valeurs mobilières de placement	1 046	-	1 046	1 000	Marketable securities
Disponibilités	95 652	-	95 652	93 483	Cash
Charges constatées d'avance	129	-	129	113	Prepaid expenses
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	129 223	-	129 223	151 665	TOTAL CURRENT ASSETS
Charges à répartir	951	-	951	1 268	Deferred charges
TOTAL DE L'ACTIF	298 123	8 283	289 840	309 438	TOTAL ASSETS

BILAN RÉSUMÉ

SUMMARY BALANCE SHEET

PASSIF en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017	LIABILITIES €000
Capitaux propres			Shareholders' equity
Capital social	15 105	15 430	Share capital
Prime d'émission, de fusion, d'apport	30 767	29 559	Share, merger, or contribution premiums
Réserve légale	1 613	1 613	Legal reserve
Réserve des plus-values à long terme	-	-	Long-term capital gains reserve
Autres réserves	23 070	23 070	Other reserves
Report à nouveau	19 489	33 576	Retained earnings carried forward
Résultat de l'exercice	10 872	10 541	Net profit for the year
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	100 915	113 789	Total equity
Provisions	2 578	2 623	Provisions
Dettes			Debts
Emprunts et dettes financières diverses	159 924	175 538	Borrowings and financial debts
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304	268	Trade and other payables
Dettes fiscales et sociales	108	116	Tax and social liabilities
Autres dettes	26 010	17 103	Other payables
TOTAL DES DETTES	186 346	193 025	TOTAL DEBT
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	289 840	309 438	TOTAL LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY

en milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2018 At 1.1.2018	Affectation du résultat 2017 Appropriation of 2017 net earnings	Résultat 2018 2018 net profit	Opération sur le capital social Capital operation	Actions propres Treasury shares	Solde au 31.12.2018 At 31.12.2018	€000
Capital social	15 430	-	-	75	-400	15 105	Share capital
Prime d'émission	29 559	-	-	1 208	-	30 767	Share premium
Réserve légale	1 613	-	-	-	-	1 613	Legal reserve
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	Regulated reserves
Autres réserves	23 070	-	-	-	-	23 070	Other reserves
Report à nouveau	33 576	-4 005	-	-	-10 082	19 489	Retained earnings
Résultat de la période	10 541	-10 541	10 872	-	-	10 872	Profit/loss for the period
TOTAL	113 789	-14 546	10 872	1 283	-10 482	100 915	TOTAL

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

FIVE-YEAR FINANCIAL SUMMARY

en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	€000 €000
Capital en fin d'exercice						Capital at 31 December
Capital social (en milliers d'euros)	15 427	16 120	16 120	15 430	15 105	Share capital (€000)
Nombre d'action ordinaires (en milliers)	77 136	80 599	80 599	77 151	75 526	Number of ordinary shares (000)
Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)						Operations and results for the year (€000)
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-	Revenue before tax
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 794	5 570	7 725	10 166	10 756	Profit before tax, employee profit sharing, depreciation, amortisation and provisions
Impôts sur le bénéfice	153	279	-161	376	443	Income tax
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	Employee profit sharing for the year
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 717	5 736	6 261	10 541	10 872	Profit after tax, employee profit sharing, depreciation, amortisation and provisions
Résultat distribué	10 506	11 025	13 116	15 505	*	Distributed earnings
Résultat par action (en euros)						Earnings per share (in euros)
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,10	0,07	0,09	0,14	0,15	Profit after tax and employee profit sharing, but before depreciation, amortisation and provisions
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,09	0,07	0,08	0,14	0,14	Profit after tax, employee profit sharing, depreciation, amortisation and provisions
Dividende attribué à chaque action	0,15	0,15	0,17	0,20	*	Dividend per share
Personnel						Employees
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	1	1	1	Average headcount during the year
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	348	359	326	325	331	Payroll for the year (€000)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (en milliers d'euros)	149	162	135	139	143	Social payments for the year (social security, charities, etc.) (€000)

* Un dividende de 0,25 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 juin 2019.

* Shareholders will be asked to approve a dividend of €0,25 per share at the Annual General Meeting on 11 June 2019.

TEXTE DES RÉOLUTIONS



RESOLUTIONS

167 | 187

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2019
RESOLUTIONS SUBMITTED FOR SHAREHOLDER APPROVAL
AT THE COMBINED ANNUAL AND EXTRAORDINARY
GENERAL MEETING OF 11 JUNE 2019

TEXTE DES RÉSOLUTIONS



STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 10 871 584,46 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du groupe de 43 388 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

• bénéfice net de l'exercice	10 871 584,46 euros
• report à nouveau et réserves distribuables	19 489 055,56 euros
	30 360 640,02 euros

soit 30 360 640,02 euros,

de la manière suivante :

• distribution de dividendes	18 881 422,75 euros
• au report à nouveau	11 479 217,27 euros
	30 360 640,02 euros

Le dividende d'un montant total de 18 881 422,75 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,25 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Le dividende sera détaché le 13 juin 2019 et mis en paiement le 17 juin 2019.

Dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, l'intégralité de ce dividende brut entre dans le champ du prélèvement forfaitaire unique, sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- en juin 2018, au titre du résultat de l'exercice 2017, d'un montant de 0,20 euro par action, soit un montant total de 15 505 138,20 € ;
- en juin 2017, au titre du résultat de l'exercice 2016, d'un montant de 0,17 euro par action, soit un montant total de 13 115 862,13 € ;
- en juin 2016, au titre du résultat de l'exercice 2015, d'un montant de 0,15 euro par actions, soit un montant total de 12 089 878,35 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, les personnes intéressées ne prenant pas part au vote, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont stipulées.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de rémunération versée ni au Président du Conseil d'administration ni à la direction générale en dehors des jetons de présence au titre de l'exercice 2018.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des règlements applicables.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créances, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation en tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée. L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière. L'Assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 7,50 euros.

Le montant maximal théorique de l'opération est ainsi fixé à 17 779 785,75 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division et regroupement de titres, les prix seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation annule et remplace pour sa durée restant à courir l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2018 et est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE**HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire de ce jour, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration, (avec faculté de subdélégation de son Président) à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par voie d'annulation des actions propres

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

détenues en application de l'autorisation visée à la septième résolution ci dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ladite réduction de capital, constater sa réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tout poste de réserves et primes ou autre postes tels que décidés par le Conseil, procéder aux modifications statutaires en résultant, effectuer toutes formalités déclaratives et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de ces opérations.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'administration pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire :

1. délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise soit encore la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des délégations précédentes, et sous forme d'attributions d'actions ou de valeurs mobilières gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions ou des valeurs mobilières existantes, soit en combinant les deux opérations ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5 millions d'euros ;

3. prend acte de ce que les montants visés aux résolutions suivantes ou de précédentes assemblées et à la présente résolution sont cumulatifs ;

4. décide que le Conseil d'administration aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- de décider de l'opportunité de la mise en œuvre de ladite délégation ;
- d'arrêter, le cas échéant, toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions

nouvelles porteront jouissance et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

- de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1°) délègue au Conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence avec plusieurs monnaies :

- l'émission d'actions de la société et de toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès ou pouvant donner accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
- y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce et en rémunération des titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre Société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

- les valeurs mobilières donnant accès au capital pourront donner accès au capital dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront être autorisées par la Société au sein de laquelle des droits seront exercés ;
- lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;
- et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances ;

2°) décide que le montant nominal, hors primes d'émission, des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros ou sa contre valeur dans toute autre monnaie autorisée, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3°) décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

4°) délègue au Conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires dont la durée minimale est de 3 jours de bourse et de fixer ce délai, ses modalités et ses conditions d'exercice conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

5°) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6°) décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. La limite prévue à l'alinéa 5 ci-dessus est alors augmentée dans les mêmes proportions ;

7°) décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;

8°) constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donnent droit ces valeurs mobilières ;

9°) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis. Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés, ou encore en permettant l'émission comme titres intermédiaires. Ils pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émis soit en euros, soit en devises étrangères, ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts ne pourra excéder vingt (20) ans. Le montant nominal maximal de ces titres de créances ne pourra excéder cinquante (50) millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration conformément aux présentes.

Ils pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachat en bourse ou d'offre d'échange par la Société.

En cas d'émission de titres de créances, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société,

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, des modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre, la présente délégation à l'effet de procéder aux émissions, en fixer les conditions, constater la réalisation des augmentations qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts, et notamment pour arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des titres ou valeurs mobilières à créer, conclure tous accords et prendre plus généralement toutes dispositions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et à la cotation au service financier des instruments émis. Notamment, il fixera les montants à émettre, les prix d'émission et de souscription des actions, titres ou valeurs mobilières, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, le mode de libération, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement, ou d'attribution de toute autre manière de titres de capital ou donnant accès au capital.

L'Assemblée générale précise que le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des titres ou valeurs mobilières, y compris des bons ;
- pourra, en cas d'attribution gratuite notamment de bons de souscription, décider librement du sort des rompus ;
- pourra prévoir toute disposition particulière dans le contrat d'émission ;
- pourra prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai ne pouvant excéder le délai maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- pourra fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes et déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange des titres, valeurs mobilières et/ou bons de souscription ou d'attribution comme de remboursement de ces titres ou valeurs mobilières ;
- pourra déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange, à tout moment ou à des périodes déterminées, des titres émis ou à émettre ;
- pourra procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- aura tous pouvoirs afin d'assurer la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

10°) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation (avec faculté de subdélégation à son Directeur général ou en accord avec ce dernier au Directeur général délégué), à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres ou valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, dans le respect de la législation en vigueur, les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toute autre manière de titre de capital donnant accès au capital, déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation qui aura été faite de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment les articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L. 228-91 et suivants :

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser l'émission par la Société, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur le marché international, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, y compris de bons de souscription et/ou d'acquisition émis de manière autonome, à titre gratuit ou onéreux, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par souscription en espèces ou par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions de la Société et/ou conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, à des actions de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou, conformément à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ; dit que, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce, les actions nouvelles pourront être émises à l'effet de rémunérer des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique mixte réalisée en France ou à l'étranger, en application des règles locales, sur des actions d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique ou en rémunération des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital visées à l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce ;

2°) décide que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3°) décide, en outre, que le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à cinquante (50) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant ; dit que le montant nominal maximum des émissions de titres de créances décidées dans le cadre de la présente délégation sera limité au plafond global fixé par la dix-septième résolution ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

4°) décide, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant

entendu que le Conseil d'administration pourra prévoir que l'augmentation de capital comporte un délai de priorité total ou partiel de souscription en faveur des actionnaires sans que celui-ci puisse donner lieu à la création de droits négociables ;

5°) délègue au Conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires dont la durée minimale est de 3 jours de bourse et de fixer ce délai, ses modalités et ses conditions d'exercice conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

6°) décide que, si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

7°) décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. La limite prévue à l'alinéa 6 ci-dessus est alors augmentée dans les mêmes proportions ;

8°) constate que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit (y compris en cas d'émission d'actions afférentes à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qui seraient émises, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, par une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) ;

9°) prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1^{er} alinéa du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

- le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

10°) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre ou non en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- déterminer, le cas échéant, les conditions de la ou des émissions ;
- déterminer, en cas de délai de priorité, les conditions de souscription des valeurs mobilières à titre irréductible et éventuellement à titre réductible ;
- déterminer les dates et modalités de la ou des émissions ainsi que la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non (et, le cas échéant leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), à durée déterminée ou non ;
- arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur achat ou de leur échange en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution, de souscription et/ou d'acquisition d'actions attachées aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique mixte, fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, constater le nombre de titres apportés à l'échange, déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions nouvelles ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la Société, fixer les conditions d'émission, inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, effectuer toutes formalités utiles et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

- dit que, en cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et d'une manière générale l'ensemble de leurs modalités.

- Le Conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation qui aura été faite de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce ;

11°) décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

d'une Assemblée générale extraordinaire, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment les articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L.228-91 et suivants :

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission par la Société, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur le marché international par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, y compris de bons de souscription et/ou d'acquisition émis de manière autonome, à titre gratuit ou onéreux, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par souscription en espèces ou par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions de la Société et/ou conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, à des actions de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou, conformément à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;

2°) décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne pourra être supérieur en tout état de cause à 20 % du capital social par an conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L. 225-136 du Code de commerce ;

3°) décide, en outre, que le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à vingt (20) millions d'euros ou à la contre valeur de ce montant ; dit que le montant nominal maximum des émissions de titres de créance décidées dans le cadre de la présente délégation sera limité au plafond global fixé par la dix-septième résolution ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

4°) décide, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre ;

5°) délègue au Conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou

réductible de souscription en faveur des actionnaires dont la durée minimale est de 3 jours de bourse et de fixer ce délai, ses modalités et ses conditions d'exercice conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

6°) décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;

7°) décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. La limite prévue à l'alinéa 6 ci-dessus est alors augmentée dans les mêmes proportions ;

8°) constate que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit (y compris en cas d'émission d'actions afférentes à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qui seraient émises, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, par une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) ;

9°) prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1^{er} alinéa du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

10°) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre ou non en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

- déterminer le cas échéant, les conditions de la ou des émissions ;
 - déterminer les dates et modalités de la ou des émissions ainsi que la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non (et, le cas échéant leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), à durée déterminée ou non ;
 - arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre ;
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
 - fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur achat ou de leur échange en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution, de souscription et/ou d'acquisition d'actions attachées aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
 - prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, effectuer toutes formalités utiles et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
 - dit que, en cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, notamment, pour décider de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et d'une manière générale l'ensemble de leurs modalités.
 - Le Conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation qui aura été faite de cette délégation dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce ;
- 11°)** décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons soumis au régime des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le nombre maximal de bons qui pourrait être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social de la société lors de l'émission des bons.

Le montant nominal maximal des actions qui peuvent être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de dix (10) millions d'euros. Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente Assemblée ou des précédentes. Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, notamment la modification des statuts conséquentes.

La présente délégation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. Elle ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique, en France et/ou à l'étranger, visant la société.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et dans le cadre des dispositions de l'article L. 225 138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire :

1. délègue au Conseil d'administration la faculté d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 1 % du montant du capital social tel qu'il ressortira après réalisation de l'une des augmentations de capital visées ci-dessus. Cette augmentation du capital sera réservée aux salariés de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés conformément aux dispositions légales applicables ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;

3. décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;

4. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :

- de déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente délégation ;
- de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;

- de déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;

- de décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;

- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La présente délégation est valable à compter de ce jour et ce, jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et prive d'effet, en tant que de besoin, la délégation antérieure du 14 juin 2018 ayant le même objet.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constatant que le capital social est intégralement libéré, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-92 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, sa compétence pour procéder, si et lorsqu'il le jugera opportun, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons de souscription d'actions soumis aux dispositions des articles L. 228-91 à L. 228-106 du Code de commerce, permettant de souscrire à une ou plusieurs actions de la Société, et fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des bons.

Le droit de préférence des actionnaires à la souscription de ces bons de souscription d'actions, proportionnellement au montant de leurs actions est maintenu.

Le montant maximum de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons de souscription d'actions est de 30 000 000 d'euros.

Ce montant maximal est cumulatif aux autres délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par la présente assemblée ou des précédentes.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de :

- procéder à l'émission des bons et d'en arrêter les modalités, notamment le nombre de bons à émettre, le prix d'émission et leurs caractéristiques, leur date de jouissance ;
- déterminer les conditions d'exercice des bons émis et notamment le nombre d'actions à la souscription desquelles ils ouvriront droit, la date de jouissance de ces actions, les périodes et les délais pendant lesquels les souscriptions d'actions pourront être réalisées et le prix d'émission desdites actions ;
- constater l'exercice des bons émis et les augmentations consécutives du capital social ;
- modifier corrélativement les statuts et effectuer toutes formalités relatives auxdites augmentations de capital ;
- déterminer les conditions d'ajustement nécessaires à la réservation des droits des titulaires de bons ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'émission desdits bons et l'exercice du droit de souscription y attaché.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée. Elle comporte, au profit des souscripteurs, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des droits de souscription attachés aux bons émis.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 233-33 du Code de commerce, si les titres de la société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les autorisations et délégations qui lui ont été consenties aux termes des septième, huitième, neuvième, douzième, treizième, seizième résolutions de la présente assemblée et de la dixième résolution de l'Assemblée du 14 juin 2018.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation, et notamment la modification des statuts consécutive.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des résolutions relatives aux augmentations de capital ci-dessus, décide :

- de fixer globalement à 20 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi, et,
- de fixer globalement à 75 millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

RESOLUTIONS

ORDINARY BUSINESS

FIRST RESOLUTION

Having noted the reports of the Board of Directors and the Auditors, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, approves the financial statements for the year ended 31 December 2018, as presented, showing a profit of 10,871,584.46 euros, as well as the transactions reflected in the accounts or summarised in these reports.

SECOND RESOLUTION

Having heard the reports of the Board of Directors and Auditors, the General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, approves the consolidated financial statements, as presented, prepared in accordance with Sections L.233-16 *et seq.* of the Commercial Code, showing a Group share of net profit of 43,388,000 euros.

THIRD RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting for an ordinary general meeting, resolves to appropriate the distributable income comprising:

• Net profit for the year	10,871,584.46 euros
• Retained earnings brought forward	19,489,055.56 euros
	30,360,640.02 euros

i.e. a total of 30,360,640.02 euros,

as follows:

• Dividends	18,881,422.75 euros
• Retained earnings	11,479,217.27 euros
	30,360,640.02 euros

The dividend for the financial year totals 18,881,422.75 euros (dividend x number of shares), and has been set at 0.25 euros per share. The Board of Directors has full power and authority to record in the "Retained earnings" account the fraction of the dividend corresponding to the treasury shares held by VIEL & Cie.

The shares will go ex-dividend on 13 June 2019 and the dividend will be paid on 17 June 2019.

To the extent provided by law and the regulations in effect, the full amount of this gross dividend will be subject to the single flat-rate tax [*prélèvement forfaitaire unique*], unless the taxpayer opts for the progressive income tax rate, in which case the dividend will be eligible for the 40% proportional allowance provided for in Section 158(3) of the General Tax Code.

The dividend history over the past three financial years (after allowing for the deduction for treasury shares) is as follows:

- in June 2018, 0.20 euros per share was paid for the 2017 financial year, for a total of 15,505,138.20 euros.
- in June 2017, 0.17 euros per share was paid for the 2016 financial year, for a total of 13,115,862.13 euros.
- in June 2016, 0.15 euros per share was paid for the 2015 financial year, for a total of 12,089,878.35 euros.

FOURTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting, having noted the Auditors' Report on the agreements governed by the provisions of Section L. 225-38 of the Commercial Code, approves the report's conclusions and the agreements stipulated therein. Interested parties shall abstain from voting.

FIFTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting and pursuant to Section L. 225-37-2 of the Commercial Code, notes that no remuneration other than directors' or attendance fees was paid either to the Chairman of the Board of Directors or the Executive Board for the 2018 financial year.

SIXTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an ordinary general meeting and pursuant to Section L. 225-37-2 of the Commercial Code, approves the principles and criteria for determining, apportioning and allocating the fixed, variable and exceptional components making up the total compensation and advantages of any kind to be awarded to the Directors for the 2019 financial year.

SEVENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an ordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report, authorises the Board of Directors to make purchases of the Company's own shares, pursuant to Sections 225-209 *et seq.* of the Commercial Code and applicable regulations.

Shares purchased in connection with or pursuant to the foregoing authority may be acquired for the purpose of:

- allotting shares in connection with a capital increase reserved for Group employees under employee share option schemes;
- delivering shares in payment or exchange or as hedging obligations for debt securities, in connection with external growth operations;
- cancelling all or part of these shares through a reduction in share capital with a view to optimising earnings per share, subject to the adoption of a specific resolution to this effect by the Extraordinary General Meeting of Shareholders;
- facilitating trading liquidity and price stability of the issuer's securities or avoiding price inconsistencies that are not justified by market trends, by means of a liquidity contract.
- any other purpose authorised or which may be authorised by law or the regulations in force.

This authority is conferred for a period of eighteen months (18) from the date of this General Meeting. The maximum number of shares that may be acquired shall not exceed 10% of the issued share capital.

The shares may be purchased, sold or exchanged at any time and by any means, including through the use of options and/or in the form of block sales, provided however that such transactions do not increase share price volatility, and excluding the purchase of call options, including during a takeover bid, within the limits of securities regulations. The maximum price that may be paid for any such shares shall not exceed 7.50 euros.

The maximum notional amount of the transaction therefore shall not exceed 17,779.785.75 euros.

In the case of a capital increase by capitalising reserves and allotting free shares, or of a share split or share consolidation, prices shall be adjusted by a coefficient equal to the ratio of the number of shares making up the share capital before the operation to the number of shares making up the share capital after the operation.

The General Meeting confers full power and authority on the Board of Directors, with right of delegation, to place any order on the stock market, enter into any agreement, complete any formalities and in general do everything that may be necessary or expedient to carry this authority into effect.

In its report to the Annual General Meeting, the Board of Directors shall inform shareholders in respect of any such purchases, transfers, sales or cancellation of shares.

This authority supersedes and replaces, for the remainder of its effective term, the authority granted by the combined ordinary and extraordinary general meeting held on 14 June 2018, and is granted to the Board of Directors for a period expiring at the conclusion of the General Meeting convened to approve the financial statements for the 2019 financial year.

SPECIAL BUSINESS

EIGHTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report and the Auditor's Special Report on the share buyback approved today by the Annual General Meeting, authorises the Board of Directors (with authority to sub-delegate to its chair) to reduce the share capital, in one or several stages, by an amount not exceeding 10% of the Company's share capital, by cancelling treasury shares held pursuant to the authority given under the seventh resolution.

The General Meeting confers full power and authority on the Board of Directors to carry out the said capital reduction, and to record such reduction, charge the difference between the book value of the cancelled shares and their nominal amount to any reserves or premium accounts or any such other accounts as the Board may decide, amend the Articles of Association accordingly, make any declarations and in general do everything that may be necessary or expedient to carry these operations into effect.

This authority is granted to the Board of Directors for a period expiring at the conclusion of the General Meeting convened to approve the accounts for the 2019 financial year.

NINTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having reviewed the Directors' Report,

1. delegates to the Board of Directors its authority to increase the share capital, in one or several stages, in the proportion

and at such times as it deems fit, by capitalising reserves, retained earnings, share premiums or other allowable sums, or in combination with a capital increase in cash carried out under previous delegations, and in the form of allotments of free shares or securities or by increasing the nominal value of existing shares or securities, or a combination of the two operations;

2. resolves that any increases in capital which may be implemented under this delegation may not exceed 5 million euros;

3. notes that the amounts referred to in the following resolutions or the resolutions of previous general meetings and those in this resolution are cumulative;

4. resolves that the Board of Directors shall have full power and authority to implement this delegation, particularly in order to:

- decide on the expediency of implementing the said delegation;
- set, where necessary, all the terms and conditions of the authorised operations and in particular set the amount and the nature of the reserves and premiums to be capitalised, the number of new shares to be issued, the date, with or without retroactive effect, from when the new shares will carry dividend or interest rights, and where necessary, write off any amounts against share premium accounts, particularly the costs related to the issuance of securities;
- decide, where necessary, by way of departure from the provisions of Section L. 225-149 of the Commercial Code, that fractional entitlements shall not be tradable and that the corresponding shares shall be sold. The proceeds from such a sale shall be allocated to holders of the fractional entitlements no later than 30 days after the number of whole shares allotted has been registered in their account;
- take all necessary measures and enter into any agreements to implement the envisaged operation or operations and, more generally, do all such acts and complete all such formalities as may be necessary or expedient for the purpose of finalising the increase or increases of capital that may be carried into effect under this delegation, and amend the Articles of Association accordingly.

The delegation conferred on the Board of Directors shall be valid for a period expiring at the conclusion of the Ordinary General Meeting convened to approve the accounts for the financial year ending 31 December 2019.

TENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special

Report, and pursuant to Sections L. 225-129, L. 225-129-2 and L. 228-92 *et seq.* of the Commercial Code:

1°) delegates to the Board of Directors the necessary authority for the purpose of deciding upon and implementing, from time to time, in such amounts and at such times as the Board may deem necessary or expedient, in France or elsewhere, in euros or in a foreign currency or in a unit of account set by reference to a basket of currencies:

- the issuance of shares of the Company and any securities of any nature whatsoever that confer or may confer now and/or future entitlements to shares of the Company, or that confer the right to allotment of debt securities;
- including if these securities are issued pursuant to Section L. 228-93 of the Commercial Code in payment for securities contributed under a takeover initiated by the Company involving an exchange against the securities of another company listed on a regulated market referred to in Section L. 225-148 of the Commercial Code,
- securities that confer a right to acquire equity may confer a right to acquire equity in which the Company, directly or indirectly, holds over half of the equity, on the understanding that such securities issues must be authorised by the company in which the rights are to be exercised;
- such shares shall confer the same rights as existing shares subject to the date from which the securities will carry dividend rights;
- and may be subscribed in cash or by set-off of claims;

2°) resolves that the nominal amount of any immediate and/or future increases in share capital, excluding share premiums, which may be implemented immediately and/or in the future under this delegation may not exceed 10 million euros or the equivalent in any other authorised currency, to which shall be added, where applicable, the nominal amount of additional shares required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares;

3°) resolves that shareholders may exercise their pre-emptive subscription rights in proportion to their existing shares, to the extent provided by law. Moreover, the Board of Directors may grant shareholders a right to subscribe any securities not taken up by other shareholders, pro rata to their existing holdings but in any event not exceeding the number of shares they requested;

4°) delegates to the Board of Directors authority to provide, in favour of shareholders, if appropriate, a priority subscription period of no less than 3 trading days in which to exercise pre-emptive rights and/or priority rights to subscribe for additional

RESOLUTIONS

securities, and to fix the timing of such a period, and the exercise terms and conditions in accordance with Section L. 225-135 of the Commercial Code;

5°) if the issue is not taken up in full by shareholders exercising their pre-emptive rights, the Board of Directors may take any or all of the following courses of action, in such order as it deems appropriate:

- limit the size of the issue to the amount of the subscriptions provided however that no less than three-quarters of the issue is subscribed,
- freely apportion all or part of the unsubscribed securities,
- offer part or all of the unsubscribed securities for public subscription;

6°) resolves that the number of shares to be issued may be increased within 30 days of the close of the subscription period, by up to 15% of the initial issue and at the same price as the initial issue, if the Board establishes excess demand, under the terms of Section L. 225-135-1 of the Commercial Code. The limit provided in paragraph 5 above shall then be increased proportionally;

7°) resolves that any issuance of the Company's share warrants that may be carried out may be in the form of an offer for subscription as provided above, or an allotment free of charge to existing shareholders;

8°) notes and resolves that, where necessary, the foregoing delegation shall entail *ipso jure* the express waiver by shareholders of their pre-emptive right to subscribe for shares attaching to such securities in favour of holders of securities conferring a future right to Company shares that may be issued;

9°) resolves that the amount to be received by the Company for each of the shares issued under the foregoing delegation, after including the price of any stand-alone warrants issued or share allotments, shall be at least equal to the minimum price set by law and/or applicable regulations on the issue date. The foregoing shall apply whether or not the securities issued immediately or over time are similar or equivalent to equity securities already issued. Securities issued pursuant to the above may consist of debt securities, particularly bonds and equivalent securities, or may allow their issue as interim securities. They may be in the form of fixed-term or perpetual subordinated notes, to be issued in euros, foreign currencies, or other monetary units established by reference to a basket of currencies. The term of such borrowings may not exceed twenty (20) years. The maximum nominal amount of such debt securities may not exceed fifty (50) million euros or an equivalent value at the date the issue is decided, on the understanding that this amount forms part of the aggregate debt securities whose issuance is delegated to the Board of Directors under this authority.

They may include interest at a fixed and/or variable rate or the capitalisation of interest, and may also be subject to redemption with or without a premium or to repayment. Moreover, the Company may buy back these securities on the market or use them in connection with a tender offer.

If debt securities are issued, the Board of Directors shall have full power and authority, with the right to sub-delegate to the extent provided by law and the Articles of Association, to determine the repayment ranking of such instruments, set the interest rate, maturity date, redemption price - which may be fixed or variable and may or may not include a premium - repayment terms, and the conditions under which such securities shall confer the right to shares of the Company;

The Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation, to the extent provided by law and the Articles of Association, to implement this delegation for the purposes of issuing securities, setting the conditions, recording resulting increases and amending the Articles of Association accordingly. In particular it may set the dates, terms and conditions of any issue, as well as the form and characteristics of securities to be created, enter into any agreements and more generally take any and all steps to properly implement the proposed issues and the listing of the issued instruments with the financial service. In particular, the Board of Directors shall set the amounts to be issued, the issue and subscription prices of securities, shares and share equivalents, which may be issued with or without a premium, the date from which the securities will carry rights, which may be set retroactively, the method for paying up such securities and, as the case may be, the exercise period and price of warrants, or the methods of exchange, conversion, redemption or any other method of allotment of equity securities or securities conferring a right to acquire equity.

The General Meeting stipulates that the Board of Directors, with the right to sub-delegate to the extent provided by law and the Articles of Association:

- shall determine, in accordance with legal requirements, the methods to be used to vary the conditions under which securities, including warrants, confer a future access to capital;
- may, in the case of free awards, particularly of warrants, determine at its sole discretion the method of dealing with fractional entitlements;
- may include any special provisions in the terms of issue;
- may provide for suspension of the exercise of rights attached to these securities during a period not exceeding the maximum period allowed under applicable laws and regulations;

RESOLUTIONS

- may fix the conditions for allotting free stand-alone warrants and determine the terms under which the securities and/or equity warrants may be bought on the stock market, exchanged, or redeemed;
- may determine the terms on which issued securities or future securities issues may be purchased on the market or exchanged at any time or at fixed periods;
- may charge the securities' issuance costs and any other amounts against the related premium;
- shall have full power and authority to ensure that the rights of existing holders of securities conferring a future right to acquire equity in the Company, are protected in accordance with the applicable laws and regulations.

10°) resolves that the Board of Directors shall have full power and authority to use this delegation (with the right to sub-delegate to its chief executive or with his consent to the deputy chief executive), to determine the timing and terms of issuance and the form and characteristics of the securities to be created, set the issue price and conditions, set the amount of each issue, having due regard to the laws in force, and the terms of exchange, conversion, redemption or any other method of allotment of equity securities conferring a right to acquire equity, determine the date from which the securities will carry rights, with or without retroactive effect, suspend, as the case may be, the right to exercise the rights conferred by the securities, for a period not exceeding three months, and determine the method to be used to ensure that the rights of existing holders of securities conferring a future right to acquire equity are protected, in accordance with the applicable laws and regulations. The Board may where necessary write off any amounts against share premium accounts particularly the costs related to the issuance of securities, and generally take any necessary measures and enter into any agreements for the purpose of carrying into effect the proposed issues, record any capital increases resulting from any issues implemented under this delegation and amend the Articles of Association accordingly.

The Board of Directors shall inform the shareholders of the use made of the above authority in accordance with Section L. 225-100(7) of the Commercial Code;

The delegation conferred on the Board of Directors shall be valid from today and shall continue in effect until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.

ELEVENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special

Report, and pursuant to the provisions of the Commercial Code, particularly Sections L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L. 228-91 *et seq.*:

1°) delegates its authority to the Board of Directors for the purpose of deciding on and implementing the issuance, by the Company, in one or several stages, in France or elsewhere and/or on the international market, shares and/or securities of any nature whatsoever that confer present or future rights, including stand-alone warrants, warrants issued against payment or free of charge, in euros or in a foreign currency, or in any other unit of account set by reference to a basket of currencies, by subscription in cash or by debt for equity set-off, by conversion, exchange, redemption, presentation of a coupon or in any other manner, to shares of the Company and/or, pursuant to Section L. 228-93 of the Commercial Code, to shares of any company in which it directly or indirectly holds more than half of the capital, and/or, pursuant to Section L. 228-91 of the Commercial Code, securities that confer a right to the allotment of debt securities; states that, in accordance with Section L. 225-148 of the Commercial Code, the new shares could be issued for the purpose of paying for securities contributed to the Company through a public exchange offer or a mixed public offering carried out in France or elsewhere, pursuant to local rules, for the shares of another company listed on a regulated market of a Member State of the European Economic Area or the Organisation for Economic Co-operation and Development, or as payment for contributions in kind granted to the Company, consisting of the equity securities or the negotiable securities conferring a right to acquire equity contemplated in Section L. 225-147(6) of the Commercial Code;

2°) resolves that the aggregate nominal amount of any immediate and/or future increases in share capital that may be implemented under this delegation may not exceed ten (10) million euros or the equivalent, to which shall be added, where applicable, the nominal amount of additional shares required by law to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares;

3°) further resolves that the aggregate nominal amount of debt securities that may be issued under the above delegation, may not exceed fifty (50) million euros or the equivalent value; states that the maximum nominal amount of debt securities issues decided in connection with this delegation shall be limited to the aggregate ceiling set in the seventeenth resolution or, if applicable, the amount of an aggregate ceiling that may be set by a similar kind of resolution that may supersede the seventeenth resolution during the validity of this delegation;

4°) resolves, pursuant to Section L. 225-136 of the Commercial Code, to disapply the pre-emptive rights of shareholders to subscribe the securities to be issued, on the understanding that the Board of Directors may provide that the capital increase shall include a full or partial priority subscription period in favour of shareholders without the ability to create tradable rights;

RESOLUTIONS

5°) delegates to the Board of Directors authority to provide, in favour of shareholders, if appropriate, a priority subscription period of no less than 3 trading days in which to exercise pre-emptive rights and/or priority rights to subscribe for additional securities, and to fix the timing of such a period, and the exercise terms and conditions in accordance with Section L. 225-135 of the Commercial Code;

6°) resolves that if the issue of shares or securities as defined above is not taken up in full by shareholders and the public, the Board of Directors may take any or all of the following courses of action, in such order as it deems appropriate:

- limit the size of the issue, where appropriate, to the amount of the subscriptions, provided however that such amount is equivalent to at least three-quarters of the said issue;
- freely apportion all or part of the unsubscribed securities;

7°) resolves that the number of shares to be issued may be increased within 30 days of the close of the subscription period, by up to 15% of the initial issue and at the same price as the initial issue, if the Board establishes excess demand, under the terms of Section L. 225-135-1 of the Commercial Code. The limit provided in paragraph 6 above shall then be increased proportionally;

8°) records that, pursuant to Section L 225-132 of the Commercial Code, this delegation shall entail *ipso jure* the waiver by existing shareholders, in favour of holders of securities conferring a right to Company shares, likely to be issued, of the pre-emptive right to which they would otherwise be entitled by virtue of such securities (including in the case of share issues involving securities conferring a right to acquire equity in the Company, which may be issued by a company in which the Company directly or indirectly holds more than half of the capital, pursuant to Section L 228-93 of the Commercial Code);

9°) formally notes that, in accordance with Section L. 225-1361°(1) of the Commercial Code:

- the issue price of directly issued shares shall be at least equal to the minimum provided by the applicable regulations on the issue date, after correction of this average, if appropriate, in the event of a difference between the dates from which they will carry dividend or interest rights;
- the issue price of securities shall be such that the amount immediately received by the Company, increased, if applicable, by the amount that it may receive subsequently, is, for each share issued as a result of the issuance of these securities, at least equal to the minimum subscription price defined in the preceding paragraph;

10°) resolves that the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation under the conditions

prescribed by law, to implement this delegation, particularly for the purposes of:

- determining, where appropriate, the conditions of the issue or issues;
- determining the terms and conditions on which securities may be subscribed in the case of a priority subscription period;
- determining the dates and procedures for the issue or issues as well as the nature, form and characteristics of the securities to be created, and determining whether or not such securities shall take the form of subordinated shares (and the priority in which they will rank, if any, pursuant to Section L. 228-97 of the Commercial Code), and whether they should be for a fixed term or otherwise;
- setting the issue prices, terms and conditions and fixing the amounts to be issued;
- determining the method of payment for issued or future shares and/or securities;
- determining the date from which future securities will carry dividend or interest rights, which may be retroactive, and the conditions of their purchase or exchange on the stock market, suspend, where appropriate, the exercise of rights conferred by the securities, rights of subscription and/or rights to acquire shares, attached to the issued securities for a period not exceeding three months;
- in the case of the issuance of securities for the purpose of paying for securities contributed in connection with a public exchange offer or a mixed public offering, setting the par exchange rate and, if applicable, the amount of the cash equalisation payment to be paid, record the number of securities contributed for the exchange, determining the dates, terms and conditions of issue, in particular the price and the date on which the new shares will carry dividends or, where applicable, of securities conferring an immediate or future right to the Company's equity, setting the terms and conditions of issue, entering in a "share premium" account on the liabilities side of the balance sheet, which shall be subject to the rights of all shareholders, the difference between the issue price of the new shares and their nominal value;
- making any charges against share premiums, particularly expenses incurred for issuing the securities;
- setting and proceeding with any adjustments required to take into account the effect of the transactions on the Company's share capital, in particular in the event of

a change in the nominal value of shares, or in the event of a capital increase by capitalisation of reserves, or the allotment of free shares, share splits or share consolidations, or the distribution of reserves or any other assets, or the redemption of capital, or any other transactions affecting shareholders' equity or the share capital (including by way of a public offering and/or in the event of a change in control), and setting the terms and conditions, where necessary, on which the rights of holders of securities conferring a right to acquire equity will be safeguarded;

- generally taking any necessary measures and entering into any agreements to ensure the successful completion of the contemplated issuances, completing all formalities required and recording the capital increase or increases resulting from any issuance that may be carried into effect under this delegation and amending the Articles of Association accordingly;
- stating that, if debt securities are issued, the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation to any person entitled by law, in particular, to determine whether or not such securities shall take the form of subordinated shares (and the priority in which they will rank, if any, pursuant to Section L. 228-97 of the Commercial Code), and to set their interest rate, maturity date, redemption price - which may be fixed or variable and may or may not include a premium - repayment terms depending on market conditions, and the terms and conditions under which such securities shall confer the right to shares of the Company, and in general all of their terms and procedures.
- The Board of Directors shall inform the shareholders of the use made of the above authority in accordance with Section L. 225-100(7) of the Commercial Code;

11°) resolves that the delegation conferred on the Board of Directors shall be valid from today and shall continue in effect until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.

TWELFTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to the provisions of the Commercial Code, particularly Sections L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-91 *et seq.*:

1°) delegates its authority to the Board of Directors for the purpose of proceeding with the issuance by the Company, in one or

several stages, in France or elsewhere and/or on the international market through an offering contemplated in Section L. 411-2, II of the Monetary and Financial Code, shares and/or any securities conferring present or future rights, including stand-alone warrants, warrants issued against payment or free of charge, in euros or in a foreign currency, or in any other unit of account set by reference to a basket of currencies, by subscription in cash or by debt for equity set-off, by conversion, exchange, repayment, presentation of a coupon or any other manner, to shares in the Company and/or, in accordance with Section L. 228-93 of the Commercial Code, to shares of any company in which it directly or indirectly holds more than half of the capital, and/or, in accordance with Section L. 228-91 of the Commercial Code, securities that confer a right to allotment of debt securities;

2°) resolves that the aggregate nominal amount of any immediate and/or future capital increases that may be implemented by virtue of this delegation may not exceed ten (10) million euros or the equivalent value, to which shall be added, where applicable, the nominal amount of additional shares to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares, provided however that the nominal amount of the capital increases implemented through an offering contemplated in II of Section L. 411-2 of the Monetary and Financial Code cannot under any circumstances be more than 20% of the share capital per year pursuant to the third paragraph of Section L. 225-136 of the Commercial Code;

3°) further resolves that the aggregate nominal amount of debt securities that may be issued under the above delegation, may not exceed twenty (20) million euros or the equivalent value; states that the maximum nominal amount of debt securities issues decided in connection with this delegation shall be limited to the aggregate ceiling set in the seventeenth resolution or, if applicable, the amount of an aggregate ceiling that may be set by a similar kind of resolution that may supersede the seventeenth resolution during the validity of this delegation;

4°) resolves, pursuant to Section L. 225-136 of the Commercial Code, to disapply the pre-emptive rights of shareholders to subscribe the securities to be issued;

5°) delegates to the Board of Directors authority to provide, in favour of shareholders, if appropriate, a priority subscription period of no less than 3 trading days in which to exercise pre-emptive rights and/or priority rights to subscribe for additional securities, and to fix the timing of such a period, and the exercise terms and conditions in accordance with Section L. 225-135 of the Commercial Code;

6°) resolves that if the issue of shares or securities as defined above is not taken up in full, the Board of Directors may, if necessary, limit the issue to the amount of the subscriptions, provided however that such an amount is equivalent to at least three-quarters of the said issue,

7°) resolves that the number of shares to be issued may be increased within 30 days of the close of the subscription period, by up to 15% of the initial issue and at the same price as the initial issue, if the Board establishes excess demand, under the terms of Section L. 225-135-1 of the Commercial Code. The limit provided in paragraph 6 above shall then be increased proportionally;

8°) records that, pursuant to Section L 225-132 of the Commercial Code, this delegation shall entail *ipso jure* the waiver by existing shareholders, in favour of holders of securities conferring a right to Company shares, likely to be issued, of the pre-emptive right to which they would otherwise be entitled by virtue of such securities (including in the case of share issues involving securities conferring a right to acquire equity in the Company, which may be issued by a company in which the Company directly or indirectly holds more than half of the capital, pursuant to Section L 228-93 of the Commercial Code);

9°) formally notes that, in accordance with Section L. 225-1361°(1) of the Commercial Code:

- the issue price of directly issued shares shall be at least equal to the minimum provided by the applicable regulations on the issue date, after correction of this average, if appropriate, in the event of a difference between the dates from which they will carry dividend or interest rights;
- the issue price of securities shall be such that the amount immediately received by the Company, increased, if applicable, by the amount that it may receive subsequently, is, for each share issued as a result of the issuance of these securities, at least equal to the minimum subscription price defined in the preceding paragraph;

10°) resolves that the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation under the conditions prescribed by law, to implement this delegation, particularly for the purposes of:

- determining, where appropriate, the conditions of the issue or issues;
- determining the dates and procedures for the issue or issues as well as the nature, form and characteristics of the securities to be created, and determining whether or not such securities shall take the form of subordinated shares (and the priority in which they will rank, if any, pursuant to Section L. 228-97 of the Commercial Code), and whether they should be for a fixed term or otherwise;
- setting the issue prices, terms and conditions and fixing the amounts to be issued;
- determining the method of payment for issued or future shares and/or securities;

- determining the date from which future securities will carry dividend or interest rights, which may be retroactive, and the conditions of their purchase or exchange on the stock market, suspend, where appropriate, the exercise of rights conferred by the securities, rights of subscription and/or rights to acquire shares, attached to the issued securities for a period not exceeding three months;

- making any charges against share premiums, particularly expenses incurred for issuing the securities;

- setting and proceeding with any adjustments required to take into account the effect of the transactions on the Company's share capital, in particular in the event of a change in the nominal value of shares, or in the event of a capital increase by capitalisation of reserves, or the allotment of free shares, share splits or share consolidations, or the distribution of reserves or any other assets, or the redemption of capital, or any other transactions affecting shareholders' equity or the share capital (including by way of a public offering and/or in the event of a change in control), and setting the terms and conditions, where necessary, on which the rights of holders of securities conferring a right to acquire equity will be safeguarded;

- setting the terms and conditions on which the Company may, if applicable, purchase or exchange on the stock market, at any time or during limited periods, securities issued or to be issued immediately or in the future, whether for cancellation or otherwise, to the extent permitted by law;

- generally taking any necessary measures and entering into any agreements to ensure the successful completion of the contemplated issuances, completing all formalities required and recording the capital increase or increases resulting from any issuance that may be carried into effect under this delegation and amending the Articles of Association accordingly;

- stating that, if debt securities are issued, the Board of Directors shall have full power and authority, with right of delegation to any person entitled by law, in particular, to determine whether or not such securities shall take the form of subordinated shares (and the priority in which they will rank, if any, pursuant to Section L. 228-97 of the Commercial Code), and to set their interest rate, maturity date, redemption price - which may be fixed or variable and may or may not include a premium - repayment terms depending on market conditions, and the terms and conditions under which such securities shall confer the right to shares of the Company, and in general all of their terms and procedures.

- The Board of Directors shall inform the shareholders of the use made of the above authority in accordance with Section L. 225-100(7) of the Commercial Code;

11*) resolves that the delegation conferred on the Board of Directors shall be valid from today and shall continue in effect until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2020.

THIRTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, delegates its powers to the Board of Directors to issue, in one or several stages, warrants governed by the provisions of Sections L. 233-32 and L. 233-33 of the Commercial Code, giving the right to subscribe one or more of the Company's shares on preferential terms, and to award them free of charge to all shareholders of the Company, and to establish the characteristics of the warrants and the conditions under which they may be exercised.

The maximum number of warrants that may be issued may not exceed the number of shares making up the share capital at the time the warrants are issued.

The maximum nominal amount of shares that may be issued in this way may not exceed ten (10) million euros. This maximum amount is cumulative with other delegations granted to the Board of Directors by this or previous General Meetings. These ceilings do not take account of adjustments that may be made pursuant to applicable laws or regulations and, as the case may be, to contract terms providing for other adjustments to protect the rights of holders of securities conferring right to acquire equity in the Company.

The Board of Directors is given full power and authority, with right of delegation, to implement this delegation to the extent provided by law and, in particular, to amend the Articles of Association accordingly.

This delegation is conferred for a period of eighteen (18) months from the date of this General Meeting. It may only be exercised in the event of a takeover bid for the Company, in France and/ or elsewhere.

FOURTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report and the Auditors' Special Report, and pursuant to the provisions of Section L. 225-138-1 of the Commercial Code and Sections L. 3332-1 *et seq.* of the Labour Code:

1. delegates to the Board of Directors the power to increase the share capital, in one or several stages, by an amount not exceeding 1% of the amount of share capital following implementation of one of the capital increases referred to above. This capital

increase shall be reserved for employees of the Company and its affiliated companies or groups, in accordance with the applicable laws and regulations;

2. resolves to disapply the shareholders' pre-emptive rights in favour of such beneficiaries;

3. resolves that the Board of Directors may provide for the allotment of free shares or other securities conferring a right to acquire equity in the Company, on the understanding that the total advantage resulting from such allotment and, as the case may be, from the Company's matching payments and the discount on the subscription price, may not exceed the legal or regulatory limits;

4. confers full power and authority on the Board of Directors, with the right to sub-delegate, to implement this authority, particularly for the purposes of:

- determining the companies or groups whose employees may subscribe shares issued in connection with and pursuant to this delegation; fixing the seniority conditions applicable to beneficiaries of new shares and, to the extent permitted by law, the period within which subscribers must pay up such shares;
- determining whether subscriptions must be made through an investment fund or directly;
- determining the number of shares to issue, the subscription price, the subscription period, the date from which the new shares will carry rights and, generally, all the terms and conditions of each issue;
- recording the implementation of each capital increase up to the amount of the shares that will actually be subscribed, accomplishing the relevant formalities, and amending the Articles of Association accordingly;
- and in general taking all and any measures to implement the capital increases, to the extent provided by the laws and regulations.

The delegation hereby conferred shall be valid from today until the General Meeting convened to approve the financial statements for the financial year ending 31 December 2019, and shall render ineffective, where necessary, the previous delegation of 14 June 2018 granted for the same purpose.

FIFTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having

reviewed the Directors' Report and the Auditors' Special Report, voting in accordance with the provisions of Section L. 228-92 *et seq.* of the Commercial Code, noting that the share capital is fully paid up, delegates its powers to the Board of Directors, with the right to sub-delegate, to issue as and when it deems fit, in one or several stages, share warrants subject to Sections L. 228-91 to L. 228-106 of the Commercial Code, giving the right to subscribe one or more of the Company's shares and to establish the characteristics of the warrants and the conditions under which they may be exercised.

The shareholders' pre-emptive rights to subscribe these warrants pro rata to their shareholdings are maintained.

The maximum increase in capital resulting from the exercise of such warrants is 30,000,000 euros.

This maximum amount is cumulative with other delegations granted to the Board of Directors by this or previous General Meetings.

These ceilings do not take account of adjustments that may be made pursuant to applicable laws or regulations and, as the case may be, to contract terms providing for other adjustments to protect the rights of holders of securities conferring right to acquire equity in the Company.

The General Meeting delegates full power and authority to the Board of Directors for the purposes of:

- issuing warrants and fixing their terms, particularly the number of warrants to issue, the issue price, the characteristics of the warrants and the date from which they will carry rights;
- determining the terms for taking up such warrants and, in particular, the number of shares that may be subscribed, the date from which such shares will carry rights, the periods and time limits within which share subscriptions may be carried out, and the issue price;
- recording the taking up of warrants issued and the subsequent increases in share capital;
- amending the Articles of Association accordingly, and accomplishing any formalities related to the said capital increases;
- determining the conditions for the adjustments needed to protect the rights of warrant holders;
- in general, doing everything that may be necessary or expedient for the issuance of said warrants and the exercise of the attached subscriptions rights.

This delegation is conferred for a period of twenty-six months (26) from the date of this General Meeting. It entails the express waiver by shareholders, in favour of subscribers, of their pre-emptive right to subscribe the shares to be issued on the exercise of subscription rights attached to the warrants.

SIXTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report, authorises the Board of Directors, pursuant to Section L. 233-33 of the Commercial Code, in the event that the Company's securities should be the target of a takeover bid, to use the authorities and delegations granted under the seventh, eighth, ninth, twelfth, thirteenth and sixteenth resolutions of this General Meeting, and the tenth resolution of the General Meeting of 14 June 2018.

The General Meeting resolves to give full power and authority to the Board, with right of delegation, to implement this authority to the extent provided by law and, in particular, to amend the Articles of Association accordingly.

This authority is conferred for a period of eighteen (18) months from the date of this General Meeting.

SEVENTEENTH RESOLUTION

The General Meeting, duly constituted with the required quorum and majority voting conditions for an extraordinary general meeting, having noted the Directors' Report, and as a result of the adoption of the foregoing resolutions on increases in capital, resolves:

- to set globally at 20 million euros the maximum nominal amount of immediate and/or future increases in share capital that may be carried out under the authorities conferred by the above resolutions, to which shall be added, as the case may be, the nominal amount of additional shares to be issued in order to protect the rights of holders of securities conferring a right to shares, as required by law, and
- to set globally at 75 million euros, or the equivalent value if issued in a foreign currency or in units of account determined by reference to a basket of currencies, the maximum nominal amount of debt securities that may be issued by virtue of the authority conferred by the above resolutions.

EIGHTEENTH RESOLUTION

The General Meeting confers full power and authority on the bearer of an original, a copy or an extract of these minutes for the purpose of accomplishing any formalities in respect of filing, notices or other matters within its scope.

Photos : AdobeStock - Impression : DRIDE - Conception : Justine Dubois

VIEL & Cie 
GROUPE
VIEL

9 place Vendôme, 75001 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 43 70 20 - Fax : + 33 1 56 43 70 98 - www.viel.com

VIEL & Cie



9 place Vendôme
75001 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 43 70 20
Fax : + 33 1 56 43 70 98
www.viel.com

18